

Comptes
consolidés IFRS

RAPPORT FINANCIER 2016

Comptes consolidés IFRS

RAPPORT FINANCIER 2016

Dénomination et forme

ORES Assets. Association intercommunale
coopérative à responsabilité limitée.

Siège social

Avenue Jean Monnet 2, 1348 Louvain-la-Neuve.

Constitution

Acte de constitution publié à l'annexe du Moniteur
belge du 10 janvier 2014 sous le numéro 14012014.

Statuts et modifications statutaires

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois
le 25 juin 2015 et publiés à l'annexe du Moniteur
belge du 4 août 2015 sous le numéro 15112270.

Sommaire

I. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS	p.4
Compte de résultats consolidé	p.4
Résultat global consolidé	p.5
État consolidé de la situation financière	p.6
État consolidé des variations des capitaux propres	p.7
Tableau consolidé des flux de trésorerie	p.8
II. NOTES RELATIVES	
AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	p.10
III. MÉTHODES COMPTABLES DU GROUPE ORES	p.74
IV. RAPPORT DU RÉVISEUR INDÉPENDANT	p.88



I. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

1.1. COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(montants en k€)

	Note	31/12/2016	31/12/2015	DIFFÉRENCE
Chiffre d'affaires	01 - A	1.197.544	1.099.985	97.559
Soldes tarifaires	01 - B	(55.594)	39.973	(95.567)
Autres produits opérationnels	02	27.256	29.712	(2.456)
Produits opérationnels		1.169.206	1.169.670	(464)
Approvisionnements et marchandises	03	(68.012)	(67.424)	(587)
Redevances de transport	03	(348.753)	(348.101)	(652)
Redevances de voirie	03	(43.256)	(41.900)	(1.356)
Frais de personnel	20-21	(137.816)	(142.138)	4.322
Réductions de valeur sur créances commerciales	12	(9.540)	(12.366)	2.826
Autres charges opérationnelles	04	(116.435)	(130.072)	13.637
Charges opérationnelles		(723.812)	(742.001)	18.189
Résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations sur immobilisations		445.394	427.670	17.725
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	09-10	(152.906)	(141.674)	(11.232)
Résultat opérationnel		292.488	285.995	6.493
Produits financiers	05	570	2.206	(1.636)
Charges financières	06	(77.298)	(58.882)	(18.416)
Résultat financier		(76.729)	(56.676)	(20.053)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	26	0	0	0
Résultat avant impôt		215.759	229.319	(13.560)
Impôt	23	(58.596)	(80.204)	21.608
Résultat de la période des activités continuées		157.163	149.116	8.047
Résultat de la période attribuable au Groupe		157.163	149.116	8.047
Résultat de la période attribuable au tiers		0	0	0



1.2. RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(montants en k€)

	Note	31/12/2016	31/12/2015	DIFFÉRENCE
Résultat de la période		157.163	149.116	8.047
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL				
Eléments recyclables dans le compte de résultats		6.345	9.013	(2.669)
Variation de juste valeur sur instruments de couverture de flux de trésorerie	17-18-27-28	9.612	13.654	(4.043)
Impôt sur les autres éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	24	(3.267)	(4.641)	1.374
Eléments qui ne seront pas recyclés dans le compte de résultats		23.022	(56.416)	79.438
Ecart actuariel des régimes à prestations définies	21	34.876	(85.466)	120.342
Impôt sur les autres éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	24	(11.854)	29.050	(40.904)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DES ACTIVITÉS CONTINUÉES - NET		29.366	(47.403)	76.769
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DES ACTIVITÉS - NET		29.366	(47.403)	76.769
Autres éléments du résultat global attribuable au Groupe		29.366	(47.403)	76.769
Autres éléments du résultat global attribuable aux tiers		0	0	0
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		186.530	101.713	84.817

1.3. ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(montants en k€)

	Note	31/12/2016	31/12/2015	DIFFÉRENCE
ACTIF				
Actifs non courants				
Goodwill	08	8.955	8.955	(0)
Immobilisations incorporelles	09	43.467	31.335	12.131
Immobilisations corporelles	10	3.708.428	3.589.017	119.411
Participations dans des entreprises associées	26	3	3	(0)
Autres actifs non courants	11	8.505	5.545	2.960
Actifs courants				
Stocks	13	33.569	29.242	4.327
Créances commerciales	12	191.839	170.588	21.251
Autres créances	12	49.031	45.882	3.150
Actifs d'impôt courant	12	12.114	2.617	9.497
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	104.340	103.737	603
Autres actifs courants		17.784	17.301	483
Actifs détenus en vue de la vente	32	0	11.176	(11.176)
Total actif hors créances tarifaires				
		4.178.035	4.015.398	162.637
Créances tarifaires	01 - B	135.415	175.323	(39.908)
TOTAL ACTIF		4.313.450	4.190.721	122.729

(montants en k€)

	Note	31/12/2016	31/12/2015	DIFFÉRENCE
PASSIF				
Capitaux propres				
Capital		795.979	793.170	2.809
Résultats reportés		785.317	735.935	49.382
Autres réserves		(31.704)	(96.869)	65.165
Participations ne donnant pas le contrôle		31	31	(0)
Passifs non courants				
Emprunts	16	1.708.789	1.818.019	(109.230)
Provisions pour avantages au personnel	20	106.705	178.197	(71.492)
Autres provisions	19	24.702	26.109	(1.407)
Passifs d'impôt différés	24	309.465	277.671	31.794
Autres passifs non courants	18-28	18.177	27.029	(8.852)
Passifs courants				
Emprunts	16	304.365	173.670	130.695
Dettes commerciales	17-18	156.020	152.403	3.617
Autres dettes	17-18	70.618	51.085	19.534
Passifs d'impôt courant	23	3.945	492	3.454
Autres passifs courants	17-18	7.116	6.768	347
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	32	0	8.818	(8.818)
Total passif hors dettes tarifaires				
		4.259.524	4.152.528	106.997
Dettes tarifaires	01 - B	53.926	38.193	15.732
TOTAL PASSIF		4.313.450	4.190.721	122.729

1.4. ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES

(montants en k€)

	CAPITAL	RÉSERVES				RÉSULTATS REPORTÉS	PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL CAPITAUX PROPRES
		INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	ÉCARTS ACTUARIELS DES RÉGIMES DE PENSION À PRESTATIONS DÉFINIES	RÉSERVES STATUTAIRES	TOTAL			
AU 1^{ER} JANVIER 2016	793.170	(19.914)	(68.792)	(8.163)	(96.869)	735.935	31	1.432.266
Résultat global de la période								
Résultat du Groupe non distribué				744	744	156.419		157.163
Autres éléments du résultat global, net d'impôt		6.345	23.022		29.366			29.366
Transactions avec les actionnaires								
Dividendes versés au titre de l'exercice précédent						(71.116)		(71.116)
Augmentation de capital par création de parts A	11.060							11.060
Diminution de capital par conversion de parts R en parts A	(8.986)							(8.986)
Augmentation de capital suite à l'apport en nature de la commune de Frasnes-lez-Anvaing	1.240							1.240
Diminution de capital suite à la cession de la commune de Fourons	(505)			(293)	(293)	(574)		(1.372)
Transferts								
Transferts vers ou depuis les réserves (statutaires)				35.347	35.347	(35.347)		0
AU 31 DÉCEMBRE 2016	795.979	(13.569)	(45.771)	27.636	(31.704)	785.317	31	1.549.622

(montants en k€)

	CAPITAL	RÉSERVES				RÉSULTATS REPORTÉS	PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL CAPITAUX PROPRES
		INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	ÉCARTS ACTUARIELS DES RÉGIMES DE PENSION À PRESTATIONS DÉFINIES	RÉSERVES STATUTAIRES	TOTAL			
AU 1^{ER} JANVIER 2015	787.320	(28.927)	(12.376)	(45.913)	(87.217)	684.653	31	1.384.787
Résultat global de la période								
Compte de résultats						149.116		149.116
Autres éléments du résultat global, net d'impôt		9.013	(56.416)		(47.403)			(47.403)
Transactions avec les actionnaires								
Dividendes versés au titre de l'exercice précédent						(60.083)		(60.083)
Augmentation de capital par création de parts A	25.260							25.260
Diminution de capital par conversion de parts R en parts A	(8.693)							(8.693)
Diminution de capital par remboursement de parts R	(10.717)							(10.717)
Transferts								
Transferts vers ou depuis les réserves (statutaires)				37.750	37.750	(37.750)		0
AU 31 DÉCEMBRE 2015	793.170	(19.914)	(68.792)	(8.163)	(96.869)	735.935	31	1.432.266

1.5. TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(montants en k€)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat de la période		157.163	149.116
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants:			
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	09-10	152.906	141.674
Mouvements sur provisions	19-20	(50.393)	(35.146)
Gains sur la vente d'immobilisations	09-10	(278)	(1.957)
Réductions de valeurs sur créances commerciales	12	10.379	13.114
Produits financiers	05	(570)	(2.206)
Charges financières	06	77.298	58.882
Charges d'impôt reconnus en comptes de résultats	24	58.596	80.204
Soldes tarifaires	01B	48.898	(46.769)
Flux de trésorerie opérationnel avant variations du fonds de roulement		454.000	356.912
Variations du fonds de roulement			
Variation des stocks	13	(4.327)	(5.154)
Variation des créances commerciales et autres créances	12	(35.131)	(17.499)
Variation des dettes commerciales et autres dettes	17	17.961	11.568
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		432.503	345.826
Intérêts versés	06	(65.538)	(61.806)
Intérêts reçus	05	551	2.323
Impôts payés		(52.434)	(51.121)
Soldes tarifaires récupérés	01B	6.743	6.796
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		321.825	242.017
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achat d'immobilisations incorporelles	09-10	(20.967)	(15.642)
Achat d'immobilisations corporelles	09-10	(263.535)	(279.175)
Vente d'immobilisations corporelles	09-10	331	6.188
Autres flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	26	2.358	0
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(281.813)	(288.628)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Variation de capital	15	1.942	5.850
Emission d'emprunts	16	130.000	252.743
Remboursement d'emprunt	16	(102.987)	(176.214)
Emission et remboursement de prêts et cautionnements	11	(1.401)	(1.300)
Dividendes versés	15	(66.963)	(58.732)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		(39.409)	22.348
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS CONTINUÉES		603	(24.264)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		103.737	128.001
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE		104.340	103.737

Suite au reclassement des SICAVS en autres actifs financiers, le calcul du cash flow statement de 2015 a été modifié au niveau des variations des créances commerciales et autres créances (-5.173 k€) en contrepartie de la trésorerie et équivalent de trésorerie.



II. NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMMENTAIRES DES ANNEXES IFRS 2016

Note préliminaire aux états financiers consolidés	p.11
---	------

Annexes à l'état du résultat global p.16

Note 01 A - Chiffre d'affaires	p.16
Note 01 B - Soldes tarifaires	p.18
Note 02 - Autres produits opérationnels	p.19
Note 03 - Coût des ventes	p.20
Note 04 - Autres charges opérationnelles	p.21
Note 05 - Produits financiers	p.22
Note 06 - Charges financières	p.22
Note 07 - Informations sectorielles	p.24

Annexes à l'état de la situation financière..... p.27

Note 08 - Goodwill	p.27
Note 09 - Immobilisations incorporelles	p.28
Note 10 - Immobilisations corporelles	p.30
Note 11 - Actifs financiers	p.32
Note 12 - Créances commerciales, autres créances et actifs d'impôts courants	p.33
Note 13 - Stocks	p.35
Note 14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie	p.35
Note 15 - Capital	p.36
Note 16 - Emprunts	p.38
Note 17 - Autres passifs financiers	p.42
Note 18 - Autres dettes et autres passifs	p.43
Note 19 - Provisions	p.44
Note 20 - Avantages au personnel - Général	p.46
Note 21 - Avantages au personnel - Régimes à prestations définies.....	p.47
Note 22 - Contrats de location (preneur).....	p.55
Note 23 - Impôts courants	p.56
Note 24 - Impôt différé	p.58
Note 25 - Filiales	p.60
Note 26 - Participations dans les entreprises associées	p.61
Note 27 - Juste valeur des instruments financiers	p.63
Note 28 - Instruments dérivés	p.64

Autres annexes aux états financiers..... p.65

Note 29 - Parties liées	p.65
Note 30 - Événements postérieurs à la date de clôture	p.67
Note 31 - Gestion des risques financiers	p.68
Note 32 - Actifs détenus en vue de la vente	p.72

NOTE PRÉLIMINAIRE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ENTITÉ COMPTABLE ET GROUPE ORES

Le Groupe ORES (ci-après désigné le « Groupe ») est constitué, d'une part, d'ORES Assets scrl, créée à partir de la fusion des huit intercommunales mixtes wallonnes de distribution de gaz et d'électricité survenue le 31 décembre 2013 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013 (ci-après désignée « GRD » ou ORES Assets), et d'autre part, d'ORES scrl (ci-après désignée « ORES scrl »), dont la quasi-totalité des parts est détenue par ORES Assets (99,68%); le solde étant détenu par les intercommunales pures de financement associées dans ORES Assets et par RESA.

À cela s'ajoute également une société détenue partiellement par ORES scrl, Atrias, détenue à 16,67 %. Du fait de l'influence notable d'ORES scrl sur cette société, le Groupe a décidé de la consolider par mise en équivalence. Rappelons qu'en 2015, suite à la décision prise par le Conseil d'administration d'Index'is de fusionner Index'is avec Eandis (fusion par absorption) au 1^{er} janvier 2016, cette participation, détenue à 30% par ORES scrl et autrefois mise en équivalence, avait été reclassée en « actifs détenus en vue de la vente » en 2015 et est sortie des comptes consolidés en 2016 par la concrétisation de l'opération.

Engie/Electrabel ayant cédé sa participation dans ORES Assets aux intercommunales pures de financement qui y sont associées en date du 31 décembre 2016, ORES Assets est à présent détenue à concurrence de 100% par les pouvoirs publics (communes sur le territoire desquelles elle opère ou intercommunales pures de financement).

Le Groupe est uniquement actif en Belgique, et plus précisément en Wallonie, sur le territoire des communes actionnaires du GRD. L'adresse du Groupe se situe Avenue Jean Monnet, 2, 1348 Louvain-la-Neuve (Belgique), qui est également l'adresse du siège social d'ORES Assets.

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le Conseil d'administration d'ORES Assets a approuvé et arrêté les états financiers consolidés du Groupe en date du 03 mai 2017.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2016

ACTIONNARIAT

Depuis le 1^{er} juillet 2014, les régulateurs compétents pour le contrôle des tarifs de distribution d'électricité et de gaz sont la Commission wallonne pour l'Energie (ci-après la « CWaPE ») en Région wallonne et le Vlaamse Regulator van de Elektriciteits- en Gasmarkt (ci-après la « VREG ») en Région

flamande. Or, les méthodologies tarifaires arrêtées par les régulateurs régionaux sont fondamentalement différentes et il est imposé aux gestionnaires de réseau de distribution inter-régionaux d'établir des états financiers distincts et des tarifs distincts pour les communes de chaque Région concernée.

S'en est suivie une réflexion entre opérateurs, gestionnaires de réseaux et communes concernées et d'aucuns sont arrivés à la conclusion qu'il serait opportun d'envisager une rationalisation territoriale sur la base régionale des intercommunales de distribution d'énergie auparavant bi-régionales.

En 2015, seule la commune de Frasnes-lez-Anvaing a délibéré en faveur de l'uniformisation de son territoire en ORES Assets. En conséquence de quoi, le Conseil d'administration, en séance du 16 décembre 2015, a arrêté un rapport circonstancié quant à la valorisation de l'apport découlant du transfert de Frasnes-lez-Anvaing et de son extension d'affiliation en ORES Assets pour l'entièreté de son territoire, auparavant partiellement desservi par Gaselwest. Ce transfert est effectif au 1^{er} janvier 2016.

Comme mentionné ci-dessus, le 31 décembre 2016, Engie/Electrabel est sortie du capital d'ORES Assets par la cession de ses participations aux intercommunales pures de financement associées en ORES Assets. Engie/Electrabel n'a donc pas participé à la recapitalisation 2016 mais a droit au dividende 2016 complet relatif à sa participation, celle-ci ayant été détenue toute l'année 2016.

DIVIDENDES

Le 23 juin 2016, les actionnaires d'ORES Assets ont approuvé, lors de l'Assemblée générale ordinaire, le paiement d'un dividende brut total de 71,1 M€.

DIVERS

- En janvier 2016, ORES a lancé son programme « Optimum ». Mis en place dans le contexte de l'instauration d'une nouvelle méthodologie tarifaire pour la période 2019 – 2023, ce projet vise à créer de la valeur au sein de l'entreprise afin de permettre la réalisation de nos grands projets stratégiques dans les années à venir (notamment Atrias, réseaux et compage intelligents);
- En février 2016, soit six mois après le début de notre opération de promotion du gaz naturel, l'ensemble des gestionnaires de réseau de distribution, Fluxys (le gestionnaire du réseau de transport gaz) et l'ARGB (l'Association Royale des Gaziers Belges) s'associent pour une campagne marketing nationale.

RAPPORT SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES

Les paragraphes qui suivent décrivent les mesures prises pour remédier aux risques et incertitudes connus auxquels le Groupe ORES est confronté. Certains risques non identifiés dans cette liste pourraient exister ou, alors qu'ils paraissent limités aujourd'hui, gagner en importance dans le futur. Il faut noter aussi que les risques ne sont pas présentés ci-après par ordre d'importance.

RISQUES ET INCERTITUDES JURIDIQUES ET RÉGULATOIRES

Un cadre juridique et réglementaire définit les activités d'ORES. Tout changement apporté par le législateur ou le régulateur peut impacter l'entreprise à des degrés divers. La CWaPE est le régulateur compétent pour l'activité de distribution d'électricité et de gaz sur le territoire des communes associées d'ORES. Une méthodologie tarifaire transitoire et des tarifs ont été approuvés par le régulateur pour les exercices 2015, 2016 et 2017. Ils s'inscrivent dans la continuité du cadre applicable aux gestionnaires de réseau de distribution (GRD) depuis 2009. ORES doit veiller à son efficacité opérationnelle et à la maîtrise de ses coûts afin de respecter les enveloppes budgétaires approuvées par le régulateur et ce, en tenant compte des nouveaux besoins en ressources liés à l'indispensable adaptation de ses réseaux à la transition énergétique.

La CWaPE a prévu de modifier la méthodologie tarifaire applicable pour la prochaine période réglementaire qui devrait porter sur les exercices 2019-2023. La période transitoire serait prolongée en 2018. ORES participe à la démarche, notamment en vue de permettre l'adaptation de la méthode tarifaire aux contraintes et à la structure de coûts des GRD, et afin d'assurer la pérennité de ses activités dans une perspective de long terme. Bien que la modification de la méthodologie tarifaire puisse avoir un impact sur la rentabilité d'ORES, l'obligation pour le régulateur de tenir compte des principes des directives européennes du « troisième paquet énergie » ainsi que ceux du décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité limite ce risque.

Par ailleurs, des mesures prises par les autorités régionales wallonnes peuvent impacter ORES. Ainsi, la Déclaration de politique régionale adoptée par le Gouvernement wallon au début de chaque législature – dont un chapitre est consacré à l'énergie – fixe les grandes lignes de la politique énergétique, notamment en matière d'efficacité énergétique. Autre exemple : l'étude demandée par le Ministre de l'Énergie sur l'harmonisation tarifaire. ORES adopte une attitude proactive face aux modifications qui en découlent, tout comme pour l'ensemble des autres adaptations légales et réglementaires pouvant avoir des effets sur son activité. Cela s'inscrit dans sa volonté d'agir comme facilitateur de marchés et de se positionner comme le partenaire légitime et reconnu, l'interlocuteur privilégié des autorités en matière de politique énergétique.

RISQUES LIÉS À LA GOUVERNANCE ET À L'ACTIONNARIAT

Un ensemble détaillé de règles et de procédures internes relatives à la gouvernance d'entreprise a été mis en place afin d'assurer le bon fonctionnement des organes de l'entreprise, notamment en matière de gestion et d'audit. Pour le 1^{er} juillet 2017, l'intercommunale ORES Assets srl aura finalisé la mise en conformité de ses règles internes de fonctionnement par rapport au Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. Les Comités de secteur seront ainsi supprimés à cette date.

Par ailleurs, le Groupe se dotera d'une gouvernance commune, les administrateurs des deux sociétés devenant identiques et agissant dans le cadre de règles de fonctionnement et d'organisation quasi similaires, les différences – aussi minimes soient-elles – se justifiant par l'application de normes légales différentes. Ces administrateurs ne seront plus rémunérés que pour leur mandat au sein d'une seule des deux sociétés.

RISQUES OPÉRATIONNELS

RISQUES LIÉS À LA DÉGRADATION DES RÉSEAUX

ORES gère ses réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel avec un objectif : garantir leur fiabilité et la continuité de l'alimentation des clients en énergie. Cependant, des phénomènes naturels – tempêtes, inondations, chutes de neige combinées à du gel brutal, etc. – ainsi que des dégradations causées par tiers – accidents de la route, terrassements hasardeux, vandalisme – peuvent entraîner des incidents et des dommages sur ces réseaux. Ces événements sont soit couverts par les assurances des tiers, soit par les assurances d'ORES. Dans certaines hypothèses, ORES est son propre assureur.

RISQUES LIÉS AU PROGRÈS DES TECHNOLOGIES ET À L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ

L'évolution rapide du nombre d'installations de production décentralisée d'électricité tout comme le développement de nouvelles technologies contribuent à modifier l'environnement dans lequel ORES évolue. Les rôles de différents acteurs du marché sont moins délimités et de nouveaux rôles apparaissent. Le stockage d'électricité, la flexibilité, le recours aux fibres télécom, la conduite à distance des réseaux et des appareils électriques se développent ; de nouveaux matériaux et technologies apparaissent pour l'éclairage public ; les clients participent plus activement à la gestion de leur énergie, en étant parfois consommateurs et parfois producteurs. ORES est très attentive à ces évolutions et souhaite réaffirmer le rôle de facilitateur qui lui est reconnu en tant que GRD depuis le début de la libéralisation des marchés. Dans ce contexte, ORES envisage, à l'intérieur du cadre réglementaire wallon, de nouvelles opportunités d'activités liées à ses métiers de base. Elle participe aussi aux études visant à définir les interactions entre les opérateurs du marché, les rôles de chacun et les responsabilités qui y sont associées, dans le but de consolider ses propres activités.

De même, le caractère intermittent et aléatoire des productions électriques décentralisées fait apparaître des incertitudes quant aux spécificités auxquelles devront répondre les réseaux de distribution de demain. Pour appréhender ces incertitudes, ORES mène différents projets axés notamment sur la conduite des réseaux et l'intégration de « plus d'intelligence » dans les infrastructures de distribution et le comptage (informatique, télécommunications).

RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION

De manière générale, l'altération ou la perte de bases de données, une défaillance des systèmes ou applications informatiques, la propagation de virus, le piratage ou encore une défaillance du réseau de télécommunications peuvent entraver la bonne marche de l'entreprise et le service à la clientèle. ORES prend les mesures nécessaires pour protéger ses systèmes, ses applications et ses données, ainsi que leur communication, et éviter toute intrusion dans la gestion de ses activités.

ORES s'assure d'être en capacité de réagir de manière adéquate en cas d'intrusion ou de risque de sécurité sur ses systèmes d'information.

RISQUES LIÉS À LA QUALITÉ DES DONNÉES ET À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La maîtrise des données et le respect de la protection des données à caractère personnel sont des enjeux essentiels pour satisfaire aux obligations réglementaires et assurer un contrôle interne performant. Il s'agit aussi de garantir que les processus de gestion des données sont sous contrôle. Des projets et programmes sont en cours depuis 2013 afin de renforcer ces aspects et également tenir compte du nouveau règlement européen en matière de protection des données à caractère personnel.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, DE SANTÉ PUBLIQUE ET CONTRAINTES URBANISTIQUES

Les activités d'ORES, ainsi que ses actifs, sont soumis aux réglementations européennes, nationales et régionales relatives aux matières environnementales et urbanistiques traitant notamment de la pollution des sols, des équipements de sécurité des installations électriques, de l'information, de la coordination et l'organisation des chantiers ou encore de la gestion des déchets. Ces dispositions sont souvent complexes et sujettes à changements – résultant potentiellement en un cadre plus strict. Leur respect peut donc imposer d'importants coûts additionnels pour ORES, voire induire le report de projets en cours. Des provisions sont constituées pour faire face aux surcoûts éventuels.

RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE

Quelle que soit leur activité dans l'entreprise, ORES considère qu'il est crucial que les membres de son personnel aient en permanence à l'esprit les impératifs de prévention et le respect des prescriptions de santé et de sécurité, afin de limiter les risques d'accident et d'incident sur leur lieu de travail. Dans ce cadre, l'entreprise met en œuvre un plan d'action global (à 5 ans), un plan d'action annuel,

ainsi qu'un programme pluriannuel de sensibilisation (intitulé Vigilance partagée).

RISQUE LIÉ À LA STRATÉGIE D'ORES

La stratégie d'ORES peut être remise en question par certains facteurs externes pouvant amener l'entreprise à adapter sa stratégie. Parmi ces facteurs, citons un changement de régulation ou de législation, un modèle de marché inadapté, un manque de ressources disponibles – financières, logistiques, humaines ou autres –, etc. Sur le plan interne, les risques potentiels sont liés au respect des calendriers ou plus largement, à la gestion globale des projets.

RISQUE LIÉ AUX RESSOURCES HUMAINES

Pour faire face aux nombreux défis auxquels elle est confrontée, ORES doit attirer des profils qualifiés répondant à ses besoins futurs. Elle doit aussi être en mesure de garder ces talents au sein de l'entreprise. Pour ce faire, ORES met donc en place un vaste programme de changement culturel favorisant la créativité, l'interaction, le management de confiance et de proximité.

RISQUE DE LITIGES JURIDIQUES

Le risque de litiges juridiques est inhérent aux activités d'ORES. Des provisions adéquates ont été ou seront constituées pour couvrir ce risque.

RISQUES FINANCIERS

RISQUES DE CRÉDIT

Un programme de billets de trésorerie a été instauré début 2011 par ORES scrl avec garantie d'ORES Assets scrl. De 2012 à fin 2016, un fonds de garantie a été apporté par ORES Assets scrl en faveur d'ORES scrl. Il permet de garantir le financement qu'ORES scrl est chargée de trouver pour financer les activités du Groupe.

Les montants récoltés via les emprunts obligataires en 2012, 2014 et 2015, l'émission de placements privés ainsi que la souscription à des emprunts bancaires en 2016 permettent de couvrir les besoins de financement de l'entreprise. Deux lignes de crédit court terme ont été souscrites par ORES scrl pour un montant global de 100 M€ et sont disponibles jusque fin 2017. ORES poursuit une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Voir à ce sujet la note 31

RISQUE FISCAL

Les deux entreprises, ORES Assets scrl et ORES scrl, sont soumises à l'impôt des sociétés. Les évolutions de la réglementation fiscale et son interprétation par l'administration peuvent impacter le Groupe. Toutefois, la méthodologie tarifaire prévoit que toute charge fiscale est actuellement intégrée dans les tarifs; l'impact de ces évolutions et de leurs interprétations est donc limité pour le Groupe ORES.

RISQUES DE PATRIMOINE ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de la gestion de ces risques, ORES a la possibilité de demander une garantie bancaire aux contreparties pour la facturation des redevances d'utilisation des réseaux. L'entreprise renforce aussi les actions spécifiques de recouvrement des créances relatives aux travaux réalisés dans le cadre de la gestion des réseaux, via l'attribution de marchés publics à des sociétés de recouvrement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme par l'intermédiaire de son programme de billets de trésorerie et des lignes de crédit évoquées ci-avant ; on peut considérer que le risque de liquidité est quasi-nul. La gestion de la trésorerie permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. Les organes de gestion ont mis en place une politique prudente de placements, se basant sur la diversification ainsi que le recours à des produits au risque (de crédit et de taux) limité.

ORES est attentive à la problématique des taux négatifs dans la gestion de sa trésorerie. Enfin, il faut noter que la méthodologie tarifaire prévoit que tous les coûts liés à la politique de financement sont couverts par l'enveloppe réglementaire.

RISQUES MACRO-ÉCONOMIQUES ET CONJONCTURELS

La situation économique actuelle pourrait avoir des répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel ou encore sur les conditions de financement d'ORES ou le résultat à distribuer aux associés. Ces risques et leurs effets ne sont normalement pas supportés par le Groupe. La méthodologie tarifaire prévoit en effet leur prise en compte dans le cadre de l'approbation des soldes réglementaires et leur imputation, en principe, dans les tarifs de la période réglementaire suivante.

RISQUES LIÉS À L'IMAGE ET À LA RÉPUTATION

De manière générale, certaines circonstances, événements ou des prestations de moindre qualité fournies par ORES peuvent avoir une influence négative sur son image. L'entreprise est attentive à la qualité des services prestés ; elle met notamment en place des projets relatifs à l'amélioration de la qualité des données ou de celle des services offerts aux clients. Elle veille aussi à éviter la propagation d'idées reçues, notamment via une communication adaptée et multicanaux sur ses métiers et ses activités, sur la maîtrise des coûts de la distribution ou encore sur la composition de la facture énergétique du client.





NOTE 01 A - CHIFFRE D'AFFAIRES

	(montants en k€)	
	31/12/2016	31/12/2015
ÉLECTRICITÉ		
Redevance de transit	867.207	827.077
Obligations de service public (OSP)	17.937	13.806
Interventions de la clientèle	45.314	45.943
Autres	867	1.239
	931.325	888.063
GAZ		
Redevance de transit	217.376	172.165
Obligations de service public (OSP)	8.797	5.675
Interventions de la clientèle	4.747	4.916
	230.920	182.756
NON ALLOUÉ		
Gestion des stocks tiers	8.226	4.796
Contrats de construction	6.821	4.912
Gestion des réseaux tiers	20.252	19.458
	35.299	29.166
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1.197.544	1.099.985

LES REDEVANCES DE TRANSIT

Le chiffre d'affaires du Groupe repose principalement sur les produits et charges liés aux redevances de transit du réseau de distribution d'électricité et de gaz. Le Groupe assure, pour le compte des fournisseurs d'énergie, la distribution d'électricité et de gaz jusqu'aux habitations et entreprises raccordées au réseau. Au niveau de l'électricité, la redevance de transit inclut également la redevance pour le réseau de transport dont Elia est l'unique gestionnaire. Par ailleurs, celle-ci est facturée par Elia au Groupe et comptabilisée en coût des ventes (principe de cascade) entraînant, en principe, une neutralité au niveau du compte de résultat - Voir également la note 03.

Les produits et charges liés aux redevances de transit sont reconnus, en fonction des tarifs en vigueur pour l'exercice, dès lors que l'électricité ou le gaz a été fourni et transporté aux consommateurs reliés au réseau de distribution au cours de la période correspondante. Les montants reconnus en produits sont basés sur les relevés des compteurs et sur des estimations pour la partie non relevée de l'utilisation du réseau. Ces estimations sont corrigées en date de clôture avec la redevance de transit non relevée (RTNR) qui est calculée sur base des volumes totaux ayant transité sur le réseau.

L'environnement réglementaire dans lequel opère le Groupe est décrit dans les méthodes comptables au point 3.A.15.

Concernant l'exercice 2016, les propositions tarifaires applicables sur le territoire des communes wallonnes d'ORES Assets ont été déposées à la CWaPE le 8 septembre 2014. Elles ont été approuvées par la CWaPE le 5 février 2015 et sont entrées en vigueur le 1^{er} mars de la même année.

Alors que les quantités facturées sont assez stables (-0,05% par rapport à 2015), les redevances de transit électricité augmentent de 40,1M€ s'expliquant principalement par une hausse du prix moyen par kWh facturé plus élevé de 2,92% (impact entre autres lié aux propositions de modifications tarifaires dont il est question ci-dessus).

Concernant les redevances de transit gaz, malgré la stabilité des quantités facturées (-0,71% par rapport à 2015), elles sont également en augmentation de 45,2 M€, principalement justifiée par une hausse du prix moyen du tarif de distribution du gaz de 10% liée entre autres, comme pour l'électricité, aux 3 propositions de modifications des tarifs périodiques approuvées en 2015.

OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (OSP)

Le Gouvernement wallon impose aux GRD des obligations de service public (OSP) clairement définies, transparentes, non discriminatoires et dont le respect fait l'objet d'un contrôle par la CWaPE. Elles consistent notamment à

- Assurer, au tarif social, la fourniture d'électricité des clients protégés. La différence entre le tarif social et le prix du marché est récupéré en partie par les GRD auprès du régulateur (fonds géré par ce dernier) et en partie au travers des tarifs selon le type de client protégé, ce qui assure ainsi une neutralité au niveau du résultat;
- Assurer, à titre temporaire, la fourniture des clients finaux qui se retrouvent provisoirement sans contrat de fourniture ou dans les liens d'un contrat de fourniture qui a été suspendu (clients dits 'fournisseur X'). Les achats d'énergie correspondants sont comptabilisés en coûts des ventes (voir note 03);
- Assurer le placement d'un compteur à budget à la demande du client ou dans le cadre d'une procédure de défaut de paiement du client final envers son fournisseur d'énergie;
- Assurer le guichet unique afin de simplifier les démarches administratives, le GRD est l'unique point de contact pour les producteurs d'électricité disposant d'une installation de panneaux solaires photovoltaïques d'une puissance nette inférieure ou égale à 10 kVA souhaitant se raccorder au réseau et bénéficier du système des certificats verts;
- Assurer l'entretien de l'éclairage public qui est la propriété des communes.

Les coûts y relatifs sont enregistrés en "autres charges opérationnelles" (voir note 04) ou en "frais de personnel" (voir note 20).

Les produits et charges liés à la vente d'énergie dans le cadre des obligations de service public (notamment aux clients protégés) sont reconnus dès lors que l'électricité ou le gaz a été fourni et transporté aux consommateurs reliés au réseau au cours de la période correspondante. Les montants reconnus en produits sont basés sur les relevés des compteurs et sur des estimations pour la partie non relevée de l'utilisation du réseau.

Le revenu lié aux OSP en 2016 tant au niveau du gaz que de l'électricité suit la même tendance haussière (+7 M€ toutes énergies confondues) que les redevances de transit. La raison de cette évolution à la hausse est due à une augmentation des volumes vendus aux clients en 2016 par rapport à 2015. La même évolution est également constatée au niveau des achats d'énergies (+2 M€ en 2016) (voir note 03).

INTERVENTIONS DE LA CLIENTÈLE

Les interventions de la clientèle dans le cadre de la construction de raccordements ou d'extensions au réseau sont comptabilisées, en règle générale, au moment de la prestation du service concerné.

L'évolution est assez stable en 2016, malgré une baisse des investissements. Rappelons toutefois qu'en 2015, le niveau élevé des investissements était principalement justifié par l'achat d'un réseau de fibres optiques, le nouveau bâtiment à Leuze,... destinés au « propre » réseau du GRD. Les variations sur ce poste, de manière générale, proviennent néanmoins essentiellement d'un élément conjoncturel, à savoir l'évolution du volume de travaux réalisés.

GESTION DE STOCK TIERS

Le Groupe a conclu un contrat de services assurant la gestion du stock (logistique) pour le compte d'un tiers, auquel il vend également des marchandises. Ce contrat prévoit une rémunération sur base du nombre de mètres-carrés utilisés.

L'augmentation constatée est due à une régularisation relative aux années antérieures.

CONTRATS DE CONSTRUCTION

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend également les produits issus de contrats de construction pour des travaux divers tels que des travaux d'extension de l'éclairage public. Dans la mesure où l'échéance d'un contrat de construction peut être estimée de manière fiable, les produits et les charges liés à ce contrat sont comptabilisés en compte de résultats en fonction du degré d'avancement du contrat.

GESTION DE RÉSEAU TIERS

Suite à la scission partielle de l'intercommunale "Intermosane", le réseau de distribution du centre-ville de Liège est toujours géré par le Groupe, mais pour le compte de RESA.

L'accord prévoyait une reprise totale des activités par RESA au 1^{er} janvier 2017. Il est apparu toutefois qu'il ne serait pas possible pour RESA de reprendre à cette date certaines bases de données informatiques. Par conséquent, à l'exception des ces bases de données, la gestion opérationnelle et journalière sur le territoire du centre-ville de Liège a effectivement été reprise par RESA au 1^{er} janvier 2017; la reprise pleine et entière ne sera effective qu'ultérieurement.

NOTE 01 B - SOLDES TARIFAIRES

(montants en k€)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	31/12/2016	31/12/2015
Créances tarifaires		
Période tarifaire 2008-2016	135.415	175.323
Dettes tarifaires		
Période tarifaire 2008-2016	(53.926)	(38.193)
TOTAL SOLDES TARIFAIRES	81.489	137.130
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL		
Électricité		
Année 2016	(14.610)	36.949
Acompte récupéré	(3.629)	(3.682)
	(18.239)	33.267
Gaz		
Année 2016	(34.241)	7.880
Acompte récupéré	(3.114)	(3.114)
	(37.355)	4.766
TOTAL SOLDES TARIFAIRES	(55.594)	38.033

Une information détaillée de la nouvelle méthodologie tarifaire et de l'environnement réglementaire dans lequel opère le Groupe est décrite dans les méthodes comptables, au point 3.A.15.

Actuellement, il n'y a pas de norme spécifique IFRS traitant de la comptabilisation des soldes tarifaires dans un environnement régulé. Des discussions sont en cours au sein de l'IASB pour aboutir à une nouvelle norme relative aux actifs et passifs régulés qui clarifierait la position à prendre par les sociétés. Dans cette optique, une norme transitoire a été publiée en janvier 2014 (IFRS 14 Regulatory Deferral Accounts) applicable uniquement aux premiers adoptants IFRS. Celle-ci reconnaît explicitement la comptabilisation d'actifs et de passifs régulés au sein des états financiers mais souhaite que ceux-ci apparaissent de façon clairement distincte du reste des actifs ou des passifs.

Le Groupe a pris comme hypothèse que ces soldes seraient recouverts dans le futur et ils sont par conséquent reconnus comme un actif ou un passif.

Les soldes tarifaires à fin 2016 résultent en un solde tarifaire débiteur d'un montant de 81,5 M€ (contre 137,1 M€ en 2015) et provient des écarts constatés entre les coûts réellement engagés pendant cette période réglementaire et les dépenses budgétaires initiales approuvées par le régulateur.

Signalons que depuis 2015, un acompte de 10 % du net des créances et dettes tarifaires cumulés de 2008 à 2013 peut être récupéré via les tarifs de distribution, tel que décidé par la CWaPE dans sa méthodologie tarifaire adoptée en 2014 (voir à ce sujet le point 3.A.15 des méthodes comptables). Ceci a permis de récupérer 13,5 M€, dont 7,3 M€ en électricité et 6,2 M€ en gaz.

La CWaPE a également autorisé dans sa méthodologie tarifaire 2017 (approuvée le 15 décembre 2016) que 20% du cumul des soldes réglementaires portant sur la période 2008-2014 soit récupéré (sous forme d'acompte) sur l'année 2017.

Elle souhaite apurer intégralement les soldes tarifaires cumulés 2008-2014 résiduels à l'issue de la période réglementaire 2019-2023.

À fin 2016, nos soldes réglementaires (hors acomptes) diminuent de 48,8 M€ (14,6 M€ en électricité et de 34,2 M€ en gaz).

Aussi bien au niveau de l'électricité que du gaz, cela est principalement dû à :

- La baisse constante du taux OLO, qui en 2016 a continué d'impacter notre niveau de REMCI réelle par rapport à celle budgétée ;
- La baisse de la charge d'impôt des sociétés (voir à ce sujet la note 23) ;
- La réduction des coûts réels des OSP par rapport à ceux budgétés.

En électricité, ceci est toutefois en partie compensé par un effet volume (les quantités distribuées sont nettement plus faibles que celles budgétées) ainsi que par le tarif de transport (hausse du coût par rapport à celui budgété).

En gaz, par contre, l'effet volume accentue à la baisse les soldes réglementaires car les quantités distribuées sont nettement plus élevées que celles budgétées.

NOTE 02 - AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

	(montants en k€)	
	31/12/2016	31/12/2015
Récupération de la consommation frauduleuse	3.879	3.176
Récupérations diverses de la clientèle	8.689	9.354
Dégâts aux installations	3.686	3.380
Locations / Mises à disposition	3.149	4.235
Autres récupérations de frais	7.853	9.567
	27.256	29.712

Les « autres récupérations de frais » concernent principalement des récupérations autres que celles liées à la clientèle des gestionnaires de réseaux telles que par exemple :

- Les frais de formations facturés à nos sous-traitants permettant l'octroi de permis de travail sur nos réseaux ;
- La refacturation de coûts liés à des projets réalisés en commun avec nos homologues bruxellois ou flamands ;
- La gestion administrative pour le compte d'autres sociétés du secteur.

NOTE 03 - COÛT DES VENTES

(montants en k€)

	31/12/2016	31/12/2015
Approvisionnements et marchandises		
Achat d'énergies (OSP - gaz et électricité)	26.497	24.568
Pertes sur réseau (électricité)	34.278	37.246
Marchandises	7.237	5.610
	68.012	67.424
Redevance de transport (électricité)	348.753	348.101
Redevance de voirie	43.256	41.900
	460.021	457.425

APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES

Cette rubrique est en grande partie composée de l'achat de pertes sur réseau provenant du secteur de l'électricité. En effet, suite à l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 mars 2011 (article 147), le gestionnaire du réseau de distribution compense les pertes d'énergie dans son réseau de distribution par des achats appropriés d'énergie. Ces achats sont soumis aux règles du marché public (procédure de mise en concurrence (appel d'offres ou adjudication)). Ils sont en diminution (-3 M€), principalement liée à la baisse du prix moyen d'achat en 2016 (-8%).

Les achats d'énergies sont également relatifs à la clientèle protégée dans le cadre des OSP, dont l'augmentation de 1,9 M€ est à mettre en relation avec la croissance du revenu liée aux OSP (voir note 01A), provenant principalement d'une augmentation des volumes concernés suite à des conditions climatiques plus froides en 2016 par rapport à 2015 (+10,3% de degré-jour¹ en 2016).

In fine, l'augmentation de cette rubrique est générée par les soldes de la réconciliation des volumes de consommation alloués (moins élevées en 2016 qu'en 2015) par rapport aux volumes de consommation réellement constatés.

REDEVANCE DE TRANSPORT

Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité facture mensuellement au GRD la redevance d'utilisation de son réseau. Le GRD quant à lui refacture cette redevance aux

fournisseurs d'énergie (principe de cascade). Cela ne concerne que le secteur de l'électricité car la redevance de transport du gaz est directement facturée par le gestionnaire du réseau de transport de gaz aux fournisseurs d'énergie.

En 2016, la redevance de raccordement facturée par ELIA fait désormais partie de cette rubrique pour un montant de 4,4 M€ alors qu'auparavant, elle était reprise en autres charges opérationnelles (voir la note 04). Cette reclassification a également été opérée sur l'année 2015 pour un montant de 4,3 M€ afin d'être tout à fait comparable.

Malgré une légère baisse des volumes transportés en 2016 (-0,48 %), la redevance de transport facturée par ELIA augmente à concurrence de 0,19%. Ceci s'explique principalement par une hausse du coût du transport du MWh de 1,98 %, hausse dont la quasi-totalité est imputable aux coûts des surcharges et cotisations fédérales (nouvelle grille tarifaire ELIA 2016-2019 approuvée par la CREG le 4 décembre 2015)

REDEVANCES DE VOIRIE

Le GRD a l'obligation de calculer annuellement les redevances de voirie liées à la distribution de l'électricité (entièrement reversées aux communes) ou du gaz (reversées aux communes, provinces et à la Région wallonne). Elles sont calculées sur base des quantités transportées l'année précédente.

¹ Les degrés-jours donnent une image du profil moyen des besoins en chauffage d'une habitation en Belgique. Pour un jour donné, les degrés-jours utilisés par le secteur du gaz naturel en Belgique sont égaux à la différence entre 16,5 °C et la température moyenne mesurée par l'IRM à Uccle.

NOTE 04 - AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

	(montants en k€)	
	31/12/2016	31/12/2015
Frais d'entretien du réseau	5.195	3.498
Honoraires de tiers	30.709	29.957
Consultances informatiques (1)	23.359	31.245
Frais liés au call center	5.472	5.353
Assurances	2.011	1.847
Location véhicules	2.383	2.313
Location bâtiments & fibres optiques (3)	5.059	4.600
Autres locations & redevances	11.217	10.001
Frais véhicules	5.943	6.148
Fournitures propres à l'entreprise	7.396	7.478
Moins-values sur cession de branche d'activité (2)	0	393
Autres (4)	17.691	27.240
	116.435	130.072

1. CONSULTANCES INFORMATIQUES

La diminution des dépenses en consultances informatiques (-7,9 M€) s'explique par le fait qu'une part plus importante des dépenses relatives à des projets informatiques en cours est activée au sein du Groupe (voir à ce sujet la note 09); notamment celles relatives aux projets Smart Metering et Smart Grid sur les compteurs et réseaux intelligents, ou encore le projet Atrias sur l'élaboration de la nouvelle clearing house.

2. MOINS-VALUE SUR CESSION DE BRANCHE D'ACTIVITÉ

Suite à la cession au 1^{er} janvier 2016 de la commune de Fourons, une moins-value de 0,4 M€ a été enregistrée, générée essentiellement par la différence entre la valeur comptable IFRS et la valeur comptable établie selon les normes belges de nos immobilisés (voir à ce sujet la note 32).

3. LOCATION BATIMENTS & FIBRES OPTIQUES

En 2016, la redevance de raccordement facturée par ELIA a été reclassé dans la rubrique «redevance de transport» pour un montant de 4,4 M€.

Cette reclassification a également été opérée sur l'année 2015 pour un montant de 4,3 M€ afin d'être tout à fait comparable.

4. AUTRES

La diminution de cette rubrique est essentiellement due au fait qu'en 2015, des provisions significatives avaient été enregistrées (+12,8 M€) alors qu'en 2016, le Groupe n'a pas constitué de nouvelle provision (voir également la note 19 sur les provisions).

NOTE 05 - PRODUITS FINANCIERS

	(montants en k€)	
	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'intérêts	319	1.339
Autres	251	867
	570	2.206

En 2016, la diminution de nos produits d'intérêts (-1 M€) a été générée par la baisse du niveau des placements à terme (44,5 M€ fin 2016 contre 98,9 M€ fin 2015) combinée à la faiblesse des taux d'intérêt.

Au niveau des autres produits, la baisse est principalement liée à la comptabilisation, en 2015, d'intérêts de retard sur un règlement, en notre faveur, d'un litige fiscal nous opposant au ministère des finances.

NOTE 06 - CHARGES FINANCIÈRES

	(montants en k€)	
	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur emprunts classiques	23.100	21.427
Intérêts sur billets de trésorerie	7.044	6.996
Intérêts sur emprunts obligataires	23.637	23.156
Autres charges d'intérêts	11.147	16.248
Total des charges d'intérêts	64.928	67.827
Effet de la désactualisation des provisions	12.370	(8.945)
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	77.298	58.882

DESCRIPTION DE LA POLITIQUE DE COUVERTURE AU SEIN DU GROUPE

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, le Groupe applique une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions incertaines. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et des actifs. Ces trois points (durée des emprunts, taux d'intérêt et utilisation des produits dérivés de couverture) ont fait l'objet de décisions dans les organes compétents d'ORES Assets et d'ORES scrl qui ont permis de fixer la politique financière nécessaire à la gestion active de la dette.

PROGRAMME BILLET DE TRÉSORERIE

Fin 2016, le Groupe a renouvelés les billets de trésorerie à court terme émis fin d'année 2015 d'une valeur de 50 M€ pour une période supplémentaire de 3 mois et a également émis, pour une durée variant de 3 à 6 mois, de nouveaux billets de trésorerie à court terme pour un montant de 80 M€.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Les charges financières liées aux emprunts obligataires augmentent légèrement (23,6 M€ en 2016 contre 23,2 M€ en 2015) eu égard à la comptabilisation, en année pleine, des charges d'intérêts liées aux deux emprunts de 100 M€ négociés fin janvier 2015 (voir à ce sujet la note 06 du rapport annuel 2015).

EMPRUNTS CLASSIQUES

L'excédent de trésorerie provenant des emprunts obligataires et des placements privés ont permis de ne pas renouveler les emprunts venant à échéance en 2016. Toutefois, la charge d'intérêt de l'année a augmenté de 1,7 M€ principalement dû au fait qu'une indemnité de 5,4 M€ a été payée fin d'année pour sortir de structures particulières de taux d'intérêt liées à certains emprunts.

SWAPS (IMPUTÉS EN AUTRES CHARGES D'INTÉRÊT)

Les charges financières liées aux swaps couvrant les taux variables (comptabilisées en autres charges d'intérêt) sont également en baisse par rapport à 2015 (-5,1M€) du fait que les swaps adossés aux emprunts bancaires venant à échéance en 2016 n'ont également pas été reconduits (voir également la note 28 sur les instruments dérivés).

EFFET DE LA «DÉSACTUALISATION» DES PROVISIONS

Cette rubrique enregistre les écarts actuariels liés à la « désactualisation » des provisions (l'engagement étant un montant actualisé, il s'accroît, toutes choses restant égales, avec le temps) relatives aux primes de jubilés et à l'invalidité (ces avantages sont considérés comme des autres avantages à long terme).

En 2016, contrairement à 2015, nous avons enregistré une charge (12,3 M€) et ce, suite à une modification de l'hypothèse relative au taux d'actualisation passant de 1,96 % à 1,28 %, faisant ainsi évoluer à la hausse le montant de la provision, et in fine augmenter la charge financière au travers des écarts actuariels



NOTE 07 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Comité de direction d'ORES scrl, supervisé par les Conseils d'administration d'ORES scrl et d'ORES Assets, constitue le principal décideur opérationnel du Groupe. Dans sa gestion quotidienne, celui-ci passe en revue les comptes d'ORES Assets et d'ORES scrl établis selon les normes comptables belges. En effet, le Groupe évolue dans un contexte régulé au sein duquel les états financiers de chaque entité du Groupe établis selon les normes belges et pour chaque type d'énergie (gaz et électricité), ont un impact sur la tarification future. Par conséquent, le Groupe est organisé en huit secteurs opérationnels avec une distinction au sein de ceux-ci entre les énergies électricité et gaz, auxquelles s'ajoutent de façon marginale les activités liées au recouvrement des impayés antérieurs à la libéralisation du marché (activité dite "supply"). ORES scrl, quant à elle, a pour

mission de gérer les dépenses d'ORES Assets; elle refacture tous ses coûts à prix de revient au GRD et ne réalise par conséquent aucun bénéfice.

Les secteurs opérationnels fournissent dans des secteurs géographiques différents des services identiques à des clients de nature similaire. L'activité de chaque secteur est similaire selon le type d'énergie, si bien que les secteurs opérationnels peuvent être regroupés en deux secteurs principaux, à savoir d'une part le gaz et l'électricité et d'autre part un secteur marginal (le "supply"). Ces secteurs sont représentatifs de la manière dont est géré le Groupe, et correspondent aux critères de consolidation développés dans la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels.

a) Compe de résultats

(montants en k€)

31/12/2016	TOTAL GAZ	TOTAL ÉLECTRICITÉ	AUTRES ACTIVITÉS (1)	ORES (2)	TOTAL CONSOLIDÉ (3)
Normes comptables belges					
Chiffre d'affaires	187.982	871.300		564.291	1.623.573
Autres produits opérationnels	4.505	21.039	678	14.042	40.263
Charges opérationnelles	(131.998)	(756.225)	(54)	(574.351)	(1.462.627)
Résultat opérationnel	60.488	136.115	624	3.982	201.209
Produits financiers	33	80	1	30.847	30.961
Charges financières	(22.709)	(43.163)	(6)	(30.847)	(96.726)
Résultat financier	(22.676)	(43.084)	(5)		(65.765)
Résultat avant impôts	37.812	93.031	619	3.982	135.444
Impôts	(6.720)	(31.012)	(209)	(3.982)	(41.924)
Dotations aux réserves immunisées	(133)	(611)			(744)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	30.959	61.407	410		92.777

(montants en k€)

31/12/2015	TOTAL GAZ	TOTAL ÉLECTRICITÉ	AUTRES ACTIVITÉS ²	ORES ³	TOTAL CONSOLIDÉ ⁴
Normes comptables belges					
Chiffre d'affaires	181.894	881.732		578.640	1.642.266
Autres produits opérationnels	6.280	20.348	1.127	13.978	41.732
Charges opérationnelles	(126.316)	(763.590)	(350)	(587.944)	(1.478.201)
Résultat opérationnel	61.857	138.489	777	4.674	205.797
Produits financiers	60	991	29	30.334	31.413
Charges financières	(23.265)	(43.583)	(18)	(30.334)	(97.199)
Résultat financier	(23.205)	(42.592)	11		(65.785)
Résultat avant impôts	38.653	95.897	788	4.674	140.012
Impôts	(8.699)	(40.242)	(268)	(4.674)	(53.883)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	29.954	55.655	520		86.129

² Activités diverses telles que la fourniture de biens et services à des tiers

³ ORES scrl est une filiale d'ORES Assets à 99,68 %

⁴ Comptes consolidés du Groupe sans élimination des opérations intragroupes

b) État de la situation financière

(montants en k€)

31/12/2016	TOTAL GAZ	TOTAL ÉLECTRICITÉ	AUTRES ACTIVITÉS (1)	ORES (2)	TOTAL CONSOLIDÉ (3)
Normes comptables belges					
Actifs non courants	1.130.374	2.358.181	705	833.683	4.322.942
Immobilisations incorporelles & corporelles	1.130.222	2.357.170	690	16.254	3.504.336
Autres actifs non courants	153	1.010	15	817.429	818.606
Actifs courants	116.839	304.605	(11.509)	321.760	731.695
Stocks		9.310		33.569	42.880
Créances commerciales et autres créances	34.373	134.503	(11.509)	174.462	331.829
Trésorerie et équivalents de trésorerie				112.161	112.161
Autres actifs courants	82.467	160.791		1.568	244.826
TOTAL ACTIFS	1.247.213	2.662.785	(10.804)	1.155.443	5.054.638
Capitaux propres	520.063	1.172.679		481	1.693.222
Capital	256.416	539.563		458	796.436
Résultats reportés					
Autres réserves	263.647	633.116			896.763
Subside en capital				23	23
Passifs non courants	590.264	1.140.567		818.250	2.549.081
Emprunts	583.905	1.129.820		810.750	2.524.476
Provisions	6.359	10.746		7.500	24.605
Passifs courants	136.887	349.540	(10.804)	336.712	812.335
Emprunts	73.222	136.409		189.000	398.631
Dettes commerciales	11.848	95.631	1	62.621	170.101
Autres passifs courants	51.816	117.500	(10.805)	85.091	243.602
TOTAL PASSIFS	1.247.213	2.662.785	(10.804)	1.155.443	5.054.638

(montants en k€)

31/12/2015	TOTAL GAZ	TOTAL ÉLECTRICITÉ	AUTRES ACTIVITÉS (1)	ORES (2)	TOTAL CONSOLIDÉ (3)
Normes comptables belges					
Actifs non courants	1.086.423	2.306.425	4.430	751.285	4.148.563
Immobilisations incorporelles & corporelles	1.086.270	2.305.863	4.415	13.744	3.410.292
Autres actifs non courants	153	563	15	737.541	738.271
Actifs courants	231.345	508.474	(296.943)	262.788	705.664
Stocks		7.673		29.242	36.915
Créances commerciales et autres créances	132.006	322.319	(296.943)	121.685	279.067
Trésorerie et équivalents de trésorerie				110.369	110.369
Autres actifs courants	99.339	178.483		1.492	279.313
TOTAL ACTIFS	1.317.768	2.814.899	(292.513)	1.014.073	4.854.227
Capitaux propres	515.032	1.166.494		486	1.682.012
Capital	254.376	538.794		458	793.628
Résultats reportés					
Autres réserves	260.657	627.700			888.356
Subside en capital				28	28
Passifs non courants	601.757	1.151.894		827.250	2.580.900
Emprunts	594.781	1.140.867		819.750	2.555.398
Provisions	6.976	11.027		7.500	25.503
Passifs courants	200.979	496.512	(292.513)	186.337	591.315
Emprunts	48.760	110.348		50.000	209.108
Dettes commerciales	6.948	97.069	1	62.339	166.357
Autres passifs courants	145.271	289.095	(292.515)	73.999	215.850
TOTAL PASSIFS	1.317.768	2.814.899	(292.513)	1.014.073	4.854.227

c) Réconciliation de l'information sectorielle (établie selon les normes comptables belges) et des états financiers du Groupe (établis selon les normes IFRS)

(montants en k€)

31/12/2016	INFORMATION SECTORIELLE	ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE	VARIATIONS
Compte de résultats			
Chiffre d'affaires et Soldes tarifaires	1.623.573	1.141.950	(481.623)
Résultat avant impôts	135.444	215.759	80.315
État de la situation financière			
Total actifs	5.054.638	4.313.450	(741.188)
Total passifs	5.054.638	4.313.450	(741.188)

(montants en k€)

31/12/2015	INFORMATION SECTORIELLE	ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE	VARIATIONS
Compte de résultats			
Chiffre d'affaires et Soldes tarifaires	1.642.266	1.139.958	(502.307)
Résultat avant impôts	140.012	229.319	89.308
État de la situation financière			
Total actifs	4.854.227	4.190.721	(663.506)
Total passifs	4.854.227	4.190.721	(663.506)

DIFFÉRENCE ENTRE LES INFORMATIONS SECTORIELLES ET LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS D'ORES ASSETS

- Les transactions, soldes, produits et charges entre secteurs opérationnels ont été intégralement éliminés lors de la consolidation
- Comptabilisation des dividendes (et du précompte mobilier lié) lors de leur approbation par l'assemblée générale
- Provision pour avantages au personnel:
 - (1) Comptabilisation des provisions dans le cadre des plans de pension en vigueur dans le Groupe
 - (2) Pas de report des charges de pension reprises de tiers
- Interventions de la clientèle dans les travaux d'extension du réseau: comptabilisées en produits et non en déduction des immobilisations corporelles
- Immobilisations incorporelles et corporelles:
 - (1) Amortissement des immobilisations à compter de leur mise en service
 - (2) Ajustement des coûts de personnel repris dans la valeur des immobilisations

- Comptabilisation des instruments financiers dérivés à leur juste valeur
- Comptabilisation d'impôts différés sur chaque ajustement effectué.

La plupart de ces différences ont été détaillées de manière exhaustive dans la note de transition aux IFRS du Groupe dans les premiers états financiers agrégés à fin décembre 2012.

INFORMATIONS RELATIVES AUX ZONES GÉOGRAPHIQUES

Le Groupe exerce ses activités exclusivement en Belgique, en Région wallonne. Chaque secteur opérationnel occupe une zone géographique précise et exclusive.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPAUX CLIENTS

Pour le secteur du gaz, deux de nos clients représentent à eux-seuls 72% des redevances de transit facturées en 2016 (73% en 2015)

Pour le secteur de l'électricité, deux de nos clients représentent à eux-seuls 73% des redevances de transit facturées en 2016 (71% en 2015)



NOTE 08 - GOODWILL

	(montants en k€)	
	31/12/2016	31/12/2015
Coût d'acquisition	8.955	8.955
Pertes de valeur cumulées		
	8.955	8.955

Le goodwill est lié à l'acquisition, en 2009, de la société ORES scrl par les huit GRD mixtes wallons (fusionnés au 31 décembre 2013 pour donner naissance à un GRD unique, ORES Assets). La société ORES scrl preste des services pour le GRD et est notamment l'employeur de tout le personnel du Groupe constitué d'ORES Assets et de sa filiale ORES scrl. Le goodwill enregistré lors de l'acquisition de la société est relatif au know-how.

Comme expliqué dans les méthodes comptables, les unités génératrices de trésorerie (UGT) ont été définies comme étant les huit secteurs opérationnels par énergie.

Lors du test de dépréciation, la valeur recouvrable de l'UGT est déterminée par le calcul de sa valeur d'utilité. Ce calcul utilise des projections de flux de trésorerie basés sur les budgets approuvés par la direction. Ces budgets correspondent à ceux approuvés par le régulateur lors de la fixation des tarifs.

Les flux de trésorerie au-delà de la période couverte par le budget sont extrapolés en utilisant un taux de croissance nul.

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur d'utilité est le taux de rendement (WACC) déterminé par la méthodologie tarifaire (voir note 3.A.15 pour la description du contexte réglementaire).

Sur base de ces hypothèses, la valeur d'utilité déterminée par le modèle correspond environ à l'actif net déterminé selon les normes comptables belges (RAB). Étant donné que l'actif net déterminé selon les normes IFRS est systématiquement inférieur à l'actif net déterminé selon les normes comptables belges, notamment dû à la comptabilisation de provisions pour pension, la valeur d'utilité est systématiquement supérieure à la valeur comptable (IFRS) de chaque UGT, et en conséquence, il n'y a pas de dépréciation d'actifs à comptabiliser.

NOTE 09 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	(montants en k€)	
	31/12/2016	31/12/2015
Coût d'acquisition	65.313	44.345
Amortissements et réductions de valeur cumulés	(21.846)	(13.010)
	43.467	31.335

	(montants en k€)			
		LOGICIELS	DÉVELOPPEMENT	TOTAL
COÛTS				
Solde à l'ouverture de l'exercice	2015	20.968	7.736	28.704
Acquisitions		10.528	700	11.228
Développements en interne			4.413	4.413
Cessions/Désaffectations				
Solde à l'ouverture de l'exercice	2016	31.496	12.849	44.345
Acquisitions		14.804		14.804
Développements en interne			6.164	6.164
Cessions/Désaffectations				
Solde à la clôture de l'exercice	2016	46.300	19.013	65.313
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉS				
Solde à l'ouverture de l'exercice	2015	(5.691)	(1.605)	(7.296)
Charges d'amortissement		(3.799)	(1.915)	(5.714)
Cessions/Désaffectations				
Solde à l'ouverture de l'exercice	2016	(9.490)	(3.520)	(13.010)
Charges d'amortissement		(5.769)	(3.067)	(8.836)
Cessions/Désaffectations				
Solde à la clôture de l'exercice	2016	(15.259)	(6.587)	(21.846)
		31.041	12.426	43.467

a) Description des principales immobilisations incorporelles et des principaux mouvements de l'exercice

Les immobilisations incorporelles acquises ou développées en 2016 comprennent principalement le remplacement de l'outil de gestion du magasin central, le développement de la nouvelle plateforme Atrias ou encore le développement de réseaux et compteurs intelligents (Smart Grid/Smart Metering).

En effet, l'évolution des techniques en matière de gestion de réseaux, les compteurs « intelligents » mais aussi d'autres développements montrent que des coûts importants de développement

sont générés et qu'il est fort probable qu'ils se répartissent sur des périodes plus longues que précédemment. Dans cette optique, depuis 2012, le Groupe a pris l'option de procéder à l'activation de certaines charges liées aux activités de développement.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de vie de 5 ans de façon linéaire prorata-temporis.

b) Montants des engagements pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles

	(montants en k€)	
	31/12/2016	31/12/2015
Projets informatiques	6.979	1.536
	6.979	1.536



NOTE 10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	(montants en k€)	
	31/12/2016	31/12/2015
Coût d'acquisition	6.053.921	5.833.881
Dépréciations et réductions de valeur cumulées	(2.345.493)	(2.244.864)
	3.708.428	3.589.017
Terrains et bâtiments	90.384	85.239
Réseau de distribution	3.585.880	3.468.434
Équipements	31.473	31.040
Autres	691	4.304
	3.708.428	3.589.017

	(montants en k€)					
		TERRAINS ET BÂTIMENTS	RÉSEAU DE DISTRIBUTION	ÉQUIPEMENTS	AUTRES	TOTAL
COÛTS						
Solde à l'ouverture de l'exercice	2015	117.874	5.354.434	136.628	8.307	5.617.243
Acquisitions		11.142	259.924	8.109		279.175
Cessions/Désaffectations		(10.410)	(38.657)	(3.147)		(52.214)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente		(45)	(10.278)			(10.323)
Autres						
Solde à l'ouverture de l'exercice	2016	118.561	5.565.423	141.590	8.307	5.833.881
Acquisitions		3.968	245.662	6.479		256.109
Apport en nature de la commune de Frasnes-lez-Anvaing		94	7.332			7.426
Cessions/Désaffectations		(31)	(39.390)	(4.074)		(43.495)
Transfert		5.854			(5.854)	
Autres						
Solde à la clôture de l'exercice	2016	128.446	5.779.027	143.995	2.453	6.053.921

AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉS

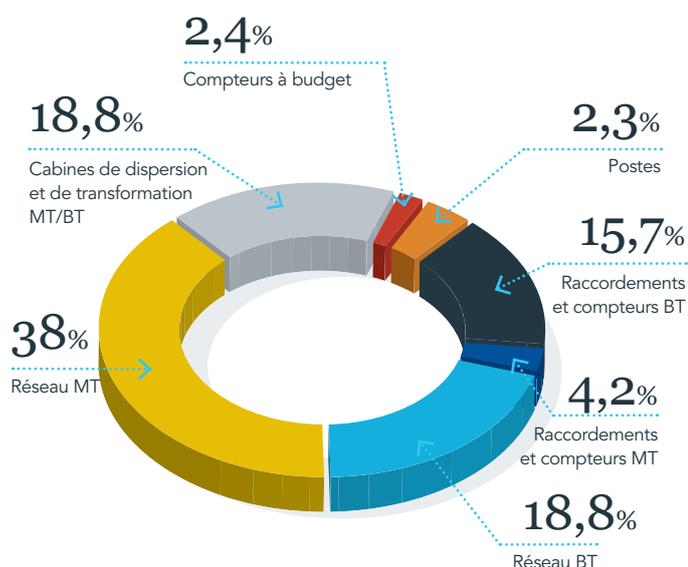
Solde à l'ouverture de l'exercice	2015	(38.070)	(2.010.676)	(107.474)	(3.854)	(2.160.074)
Charges de dépréciation		(1.976)	(127.663)	(6.172)	(149)	(135.960)
Cessions/Désaffectations		6.724	38.656	3.096		48.476
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente			2.694			2.694
Solde à l'ouverture de l'exercice	2016	(33.322)	(2.096.989)	(110.550)	(4.003)	(2.244.864)
Charges de dépréciation		(2.464)	(135.541)	(6.030)	(35)	(144.070)
Cessions/Désaffectations			39.383	4.058		43.441
Transfert		(2.276)			2.276	
Solde à la clôture de l'exercice	2016	(38.062)	(2.193.147)	(112.522)	(1.762)	(2.345.493)
COMPTABILISÉ AU COÛT HISTORIQUE		90.384	3.585.880	31.473	691	3.708.428
COMPTABILISÉ AU COÛT RÉÉVALUÉ						

Description des principales immobilisations incorporelles et des principaux mouvements de l'exercice

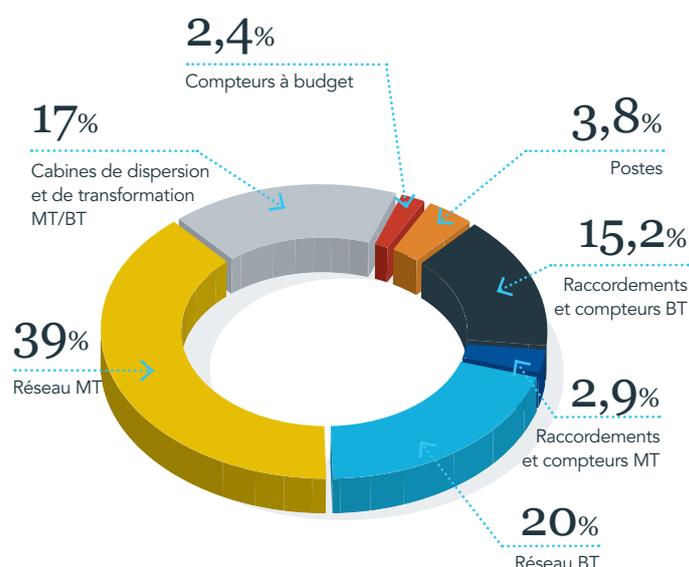
Les investissements aussi bien de cette année que ceux de 2015 sont principalement liés à notre réseau de distribution gaz et électricité pour un montant de 246 M€ sur des investissements totaux de 256 M€ (279 M€ en 2015), ils sont composés:

En électricité : de remplacement d'équipements (55 %) et d'extensions de réseaux et d'installations de nouvelles cabines (45 %) pour un montant total de 175 M€ (178 M€ en 2015).

Année 2016

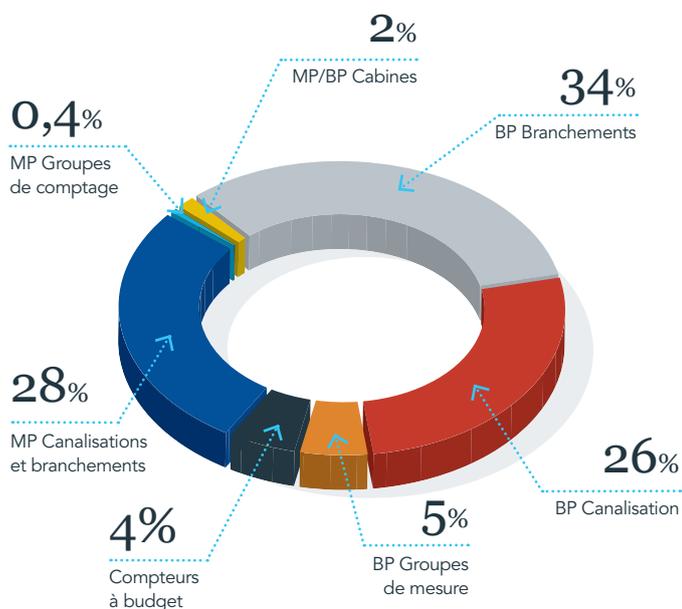


Année 2015

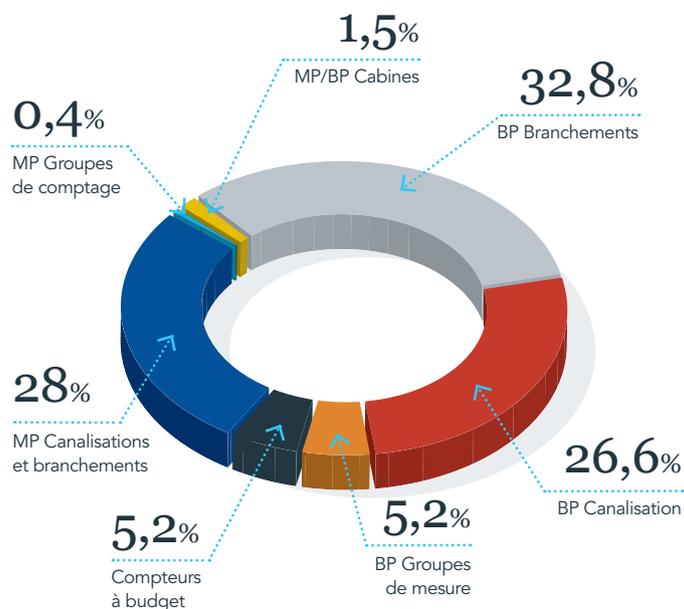


En gaz : de travaux d'assainissement du réseau (58%) et d'extensions du réseau existant (42 %) pour un montant total de 71 M€ (84 M€ en 2015).

Année 2016



Année 2015



(montants en k€)

MONTANTS DES ENGAGEMENTS POUR L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2016	31/12/2015
Réseau de distribution Electricité	68.050	54.595
Réseau de distribution Gaz	13.143	17.883
Bâtiments et équipements	15.171	26.293
Matériel roulant	1.094	5.460
	97.458	104.231

NOTE 11 - ACTIFS FINANCIERS

	(montants en k€)			
	Non courant		Courant	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Actifs financiers disponibles à la vente				
Instruments de capitaux propres non cotés	841	841		
	841	841		
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats				
Actifs détenus en vue de la vente - Index'is				986
Actifs détenus en vue de la vente - Secteur Fourons				10.190
Instruments de capitaux propres cotés - Sicav's et stock options			8.113	6.632
Instruments financiers dérivés - Collar	1.138			
	1.138		8.113	17.808
Prêts et créances				
Créances commerciales	509		191.839	170.588
Autres créances	6.017	4.704	49.031	45.882
	6.526	4.704	240.870	216.470
	8.505	5.545	248.983	234.278

Comme mentionné dans notre rapport annuel 2015, la participation de 30% détenue par le Groupe sur la société Index'is a été vendue avec prise d'effet comptable au 1^{er} janvier 2016 sans aucune conséquence sur le compte de résultats consolidé au 31 décembre 2016.

De même, l'opération de cession de la commune de Fourons s'est réellement concrétisée en 2016 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016. Concernant l'achat en 2016, d'un instrument dérivé dénommé "Collar", nous vous renvoyons à la note 28.

Juste valeur

La juste valeur des créances commerciales et autres créances est présumée égale à leur valeur comptable.



NOTE 12 - CRÉANCES COMMERCIALES, AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS

(montants en k€)

	Non courant		Courant	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Créances commerciales				
Distribution			150.031	125.720
Obligations de service public (OSP)	509		46.169	50.726
Autres			30.498	29.463
Réductions de valeur sur créances commerciales			(34.859)	(35.321)
	509		191.839	170.588
Autres créances				
Dividende intérimaire			42.614	42.064
TVA			3.368	282
Autres	6.017	4.704	5.057	5.419
Réductions de valeur sur autres créances			(2.008)	(1.883)
	6.017	4.704	49.031	45.882
Actifs d'impôts courants				
			12.114	2.617
	6.526	4.704	252.984	219.087

Le niveau des créances commerciales est en hausse à fin 2016 (+21,3 M€), évolution principalement constatée sur les créances liées à la distribution (+24,3 M€) et en lien avec la croissance de notre chiffre d'affaires relatif à la distribution, également en forte augmentation à fin 2016 (+85,3 M€ tous fluides confondus - voir note 01).

Concernant les actifs d'impôts courants, ceux-ci sont principalement constitués d'un crédit d'impôt à recevoir relatif à l'année 2015 (voir note 24).

(montants en k€)

PRÊTS ET CRÉANCES QUI NE SONT PAS DÉPRÉCIÉS	Créances commerciales		Autres créances & actifs d'impôts	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Non dû	155.663	137.892	64.673	50.399
Jusqu'à 60 jours	6.774	2.026	484	405
Entre 61 et 90 jours	1.392	1.535	123	
Entre 91 et 180 jours	197	396	426	
Supérieur à 180 jours	1.714	838	1.500	
	165.740	142.687	67.206	50.804

(montants en k€)

MOUVEMENTS DANS LA PROVISION LIÉE AUX RÉDUCTIONS DE VALEUR	Créances commerciales		Autres créances & actifs d'impôts	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Au 1 ^{er} janvier	35.321	43.104	1.883	2.595
Réductions de valeur comptabilisées	3.422	68	125	
Reprises de réductions de valeur	(3.884)	(7.851)		(712)
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	34.859	35.321	2.008	1.883

(montants en k€)

PROVISIONS POUR RÉDUCTIONS DE VALEUR	31/12/2016	31/12/2015
État de la situation financière	(36.867)	(37.204)
État du résultat global	(9.540)	(12.366)

La majorité de nos réductions de valeur sont relatives à la clientèle protégée d'ORES Assets et à la fourniture, à titre provisoire, des clients finaux (48% en 2016 contre 45% en 2015) qui se retrouvent sans contrat de fourniture ou dans les liens d'un contrat de fourniture qui a été suspendu (clients dits " fournisseur X"). L'autre partie importante du montant des réductions de valeur provient des créances relatives aux fraudes sur nos réseaux qui représentent 22% en 2016 contre 18% en 2015.

Pour rappel, en 2015, un nouveau marché public relatif à la récupération des créances pour fourniture d'énergie et pour travaux a été finalisé. Ce marché public prévoit un taux de recouvrement par l'attributaire. La quote-part des créances couvertes par une réduction de valeur est donc calculée déduction faite du pourcentage de récupération prévu.

De plus, en 2015, suite au passage du GRD à l'impôt des sociétés, une nouvelle méthode de calcul des réductions de valeur avait été instaurée au sein du Groupe, après avoir été validée par le Service des Décisions Anticipées (SDA).

L'année 2015 avait par conséquent été une année de transition lors de laquelle, pour les raisons qui précèdent, nous avons enregistré une diminution importante des réductions de valeur ainsi que des reprises significatives.

En 2016, les nouvelles règles en vigueur ont été appliquées et elles n'ont pas donné lieu à l'enregistrement de variations particulières, autres que celles liées à l'évolution du portefeuille.

(montants en k€)

PRÊTS ET CRÉANCES QUI SONT DÉPRÉCIÉS	Créances commerciales		Autres créances & actifs d'impôts	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Jusqu'à 60 jours		(369)		
Entre 61 et 90 jours		(55)		127
Entre 91 et 180 jours	4.303	4.500		312
Supérieur à 180 jours	57.164	59.146	1.964	3.843
	61.467	63.222	1.964	4.282

NOTE 13 - STOCKS

	(montants en k€)	
	31/12/2016	31/12/2015
Matières premières et fournitures	33.569	29.242
TOTAL BRUT	33.569	29.242
Réductions de valeur		
Reprises de réductions de valeur		
	33.569	29.242
Montant des stocks comptabilisés à titre de charge au cours de l'exercice (coût des ventes)	7.237	5.610
Valeur comptable des stocks donnés en nantissement de passifs		

Les stocks sont localisés sur tout le territoire wallon, l'essentiel étant concentré au magasin d'approvisionnement situé à Aye.

L'évolution à la hausse du stock au sein du Groupe est justifiée par les entrées de matière pour la campagne Promogaz, pour la campagne HG/HP (éclairage public) ainsi que par l'entrée d'équipements « Smart » pour les cabines réseau de diverses régions.

NOTE 14 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(montants en k€)	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE POUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2016	31/12/2015
Trésorerie	59.840	4.886
Dépôts à terme	44.500	98.851
	104.340	103.737

L'évolution globale de notre trésorerie est stable en 2016 (+0,6 M€) comparé à 2015 mais, au sein de la rubrique, les différences sont plus contrastées entre la trésorerie et les dépôts à terme. En effet, ces derniers, principalement alimentés par les emprunts obligataires émis en 2015, diminuent de moitié en 2016 du fait que le Groupe a en grande partie puisé dans ceux-ci pour faire face, en 2016, à ses dépenses opérationnelles et d'investissements.

L'augmentation de la trésorerie s'explique quant à elle par le nouvel emprunt de 50M€ contacté le 30 décembre 2016 (voir à ce sujet la note 16).

Les placements à terme, représentant un montant total de 44,5 M€ en 2016 ont été réalisés conformément aux décisions du Conseil d'administration de mettre en place une politique prudente dans ce cadre. Le placement en sicav d'un montant de 5 M€ a été reclassé en autres actifs courants en 2016, tout comme pour l'année 2015, afin de pouvoir effectuer une juste comparaison.

NOTE 15 - CAPITAL

(montants en k€)

	ORES ASSETS			
		PARTS A	PARTS R	TOTAL
NOMBRE DE PARTS				
Balance d'ouverture	2015	46.813.265	3.853.838	50.667.103
Augmentation de capital		929.555		929.555
Remboursement de capital			(107.174)	(107.174)
Conversion parts R en parts A		86.925	(86.925)	
Balance d'ouverture	2016	47.829.745	3.659.739	51.489.484
Augmentation de capital		355.201		355.201
Remboursement de capital				
Conversion parts R en parts A		89.860	(89.860)	
Apport en nature Frasnés-lez-Anvaing		49.890		49.890
Sortie de la commune de Fourons		(53.523)		(53.523)
Balance de clôture	2016	48.271.173	3.569.879	51.841.052
CAPITAL SOUSCRIT				
Balance d'ouverture	2015	401.936	385.384	787.320
Augmentation de capital		16.567		16.567
Remboursement de capital			(10.717)	(10.717)
Conversion parts R en parts A		8.693	(8.693)	
Balance d'ouverture	2016	427.196	365.974	793.170
Augmentation de capital		2.074		2.074
Remboursement de capital				
Conversion parts R en parts A		8.986	(8.986)	
Apport en nature Frasnés-lez-Anvaing		1.240		1.240
Sortie de la commune de Fourons		(505)		(505)
Balance de clôture	2016	438.991	356.988	795.979
DIVIDENDE PAR PART				
Dividendes approuvés par l'AG	2015	50.101	9.982	60.083
Dividende par action		1,07	2,59	1,19
Dividendes approuvés par l'AG	2016	59.370	11.746	71.116 ⁵
Dividende par action		1,24	3,21	1,38

⁵ Les dividendes de la période approuvés par l'Assemblée générale (AG) sont versés en deux parties par le Groupe: un acompte est d'abord distribué durant l'année précédant l'approbation du dividende par l'AG et le solde est ensuite versé durant l'année de l'approbation du dividende par l'AG.

Par conséquent, le montant des dividendes repris dans le tableau consolidé des flux de trésorerie est composé de :

	(montants en k€)	
	2016	2015
Montant du solde sur dividendes de l'année N-1 payé par le Groupe en année N	24.349	16.897
Montant de l'acompte sur dividendes de l'année N payé par le Groupe en année N (déduction faite du précompte mobilier)	42.614	41.835
	66.963	58.732

Informations supplémentaires

En tant que société coopérative, le capital d'ORES Assets est composé d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie fixe ne peut être inférieure à 18.550€ et est entièrement représentée par des parts A. Les parts A englobent le droit de vote et le droit aux dividendes tandis que les parts R, d'une valeur nominale de 100 € accordent à leur titulaire un seul droit aux

dividendes sans que le droit de vote y soit associé. Le dividende lié aux parts R est un dividende prioritaire et récupérable. Les droits et les obligations attachés aux parts A et aux parts R sont régis par le Code des sociétés, par les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi que par les statuts du GRD.

(montants en k€)

ORES ASSETS

RÉPARTITION DU CAPITAL	SOLDE AU 31/12/2016	SOLDE AU 31/12/2015
PARTS A FIXE	149	149
PARTS A VARIABLE	438.842	427.047
PARTS R	356.988	365.974
	795.979	793.170

OPÉRATIONS SUR LES FONDS PROPRES EN 2016

Le capital souscrit a augmenté de 2,8 M€ suite, d'une part, à la recapitalisation de 11 M€ nécessaire au financement des investissements de l'exercice ; une partie de cette augmentation de capital (8,9 M€) ayant été financée par la conversion de parts R en parts A, et d'autre part, au transfert au 1^{er} janvier 2016 vers Inter-Energa / Infrac de la commune de Fourons qui a réduit le capital (- 0,5 M€) alors que la reprise, au 1^{er} janvier 2016, des réseaux de la commune de Frasnes-

lez-Anvaing gérés jusque-là par Gaselwest a augmenté le capital de 1,2 M€ (apport en nature ayant fait l'objet d'une augmentation de capital).

À noter qu'en date du 31 décembre 2016, Engie / Electrabel a cédé sa participation (25% du capital) aux intercommunales pures de financement associées en ORES Assets. Par conséquent, le GRD est détenu à 100% par les intercommunales pures de financement et les communes en date du 31 décembre 2016.

NOTE 16 - EMPRUNTS

(montants en k€)

	Valeur comptable		Juste valeur		NIVEAU HIÉRARCHIQUE
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	
Non garantis - Non courant					
Prêts bancaires	949.763	999.179	940.929	1.029.812	Niveau 2
Billets de trésorerie - Placements privés	130.750	189.750	149.274	215.636	Niveau 2
Emprunts obligataires	626.172	625.585	842.184	814.048	Niveau 2
Autres	2.104	3.505	1.946	3.318	Niveau 2
	1.708.789	1.818.019	1.934.333	2.062.814	
Non Garantis - Courant					
Prêts bancaires	99.527	109.147	99.527	109.147	Niveau 2
Billets de trésorerie court terme	129.968	49.988	129.968	49.988	Niveau 2
Billets de trésorerie - Placements privés	63.431	4.353	63.431	4.353	Niveau 2
Emprunts obligataires	10.182	10.182	10.182	10.182	Niveau 2
Autres	1.257		1.257		Niveau 2
	304.365	173.670	304.365	173.670	
Total des dettes financières	2.013.154	1.991.689	2.238.698	2.236.484	
Parmi lesquelles: courantes	304.365	173.670	304.365	173.670	
Parmi lesquelles: non courantes	1.708.789	1.818.019	1.934.333	2.062.814	

A l'exception du nouvel emprunt bancaire de 50 M€ contracté le 30 décembre 2016, aucune autre opération financière significative n'a été réalisée par le Groupe en 2016, celui-ci bénéficiant toujours de la trésorerie provenant des emprunts obligataires réalisés en 2015 d'un montant total de 200 M€.

Grâce à cela, les emprunts bancaires venant à échéance en 2016 n'ont pas été renouvelés, expliquant ainsi la diminution du niveau des emprunts bancaires classiques en 2016.

Rappelons également que le Groupe avait eu, fin 2015, l'opportunité d'émettre des billets de trésorerie à court terme d'une durée de 3 mois pour une valeur de 50 M€ et que ceux-ci ont été renouvelés de 3 mois en 3 mois pendant tout l'exercice 2016 jusque début 2017. A ceux-ci s'ajoutent également de

nouveaux billets de trésorerie à court terme d'un montant de 80 M€ émis par le Groupe fin 2016 en vue de couvrir une partie de ses besoins opérationnels pour le 1^{er} semestre 2017.

Comme expliqué ci-dessus, le Groupe a consolidé sa trésorerie en émettant, en fin d'année, de nouveaux billets de trésorerie à court terme à des conditions avantageuses pour un montant de 80 M€.

PROGRAMME DE BILLETS DE TRÉSORERIE

L'en-cours s'élevait à 189,7 M€ au 31 décembre 2015 et les premiers billets de trésorerie émis en 2012 venant à échéance en 2017 ont été reclassés en court terme pour un montant de 59 M€.

LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS POUR LA SEGMENTATION DES EMPRUNTS

- **Taux fixe ajustable**: emprunt dont le taux est fixé pour une certaine période supérieure à l'année et comprise dans la durée de remboursement de la dette. Au terme de cette période, le taux est revu en fonction de l'évolution du marché;
- **Taux variable couvert**: emprunt à taux variable couvert par un produit de couverture de type swap, cap ou collar;
- **Taux variable couvert structuré**: deux produits sont regroupés sous cette catégorie :
 - o Produits structurés à barrière: crédits dont le taux est fixe et inférieur aux taux classiques tant que le taux de référence (taux court terme Euribor) ne dépasse pas un taux déterminé fixé à l'avance (la barrière);
 - o Produits structurés de pente: produits dont le taux est fonction d'une fourchette de variation entre les taux courts et les taux longs. Le taux de crédit est faible tant que l'écart entre le taux fixe long et le taux fixe court est inférieur à un seuil et il devient

très nettement supérieur s'il dépasse ce seuil.

DESCRIPTION DES MÉTHODES UTILISÉES POUR L'ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES EMPRUNTS

- Financement à taux fixe: à la date de clôture, somme des flux futurs actualisés reprenant le capital et les intérêts calculés sur base du taux du marché à la date de clôture (dont l'emprunt obligataire entre autres);
- Financement à taux fixe ajustable: à la date de clôture, somme des flux futurs actualisés reprenant le capital et les intérêts calculés sur base du taux du marché à la date de clôture;
- Financement à taux variable: la juste valeur est présumée égale à la valeur comptable à la date de clôture;
- Financement structuré: la valeur comptable à la date de clôture pour la partie non structurée additionnée de la valorisation de la structure suivant les taux du marché à la date de clôture;
- Billet de trésorerie à court terme: la juste valeur est égale à la valeur comptable à la date de clôture.

a) Les remboursements sont prévus comme suit (par échéance et type de taux)

(montants en k€)

31/12/2016	TAUX FIXE	TAUX FIXE AJUSTABLE	TAUX VARIABLE	TAUX VARIABLE COUVERT	TAUX VARIABLE STRUCTURÉ	TOTAL
Endéans l'année	219.057	4.229	17.456	53.329	10.294	304.365
>1 et <3 ans	73.692	8.473	34.913	106.467	20.587	244.131
>3 et <5 ans	444.497	8.492	39.913	169.111	20.587	682.601
>5 et <15 ans	32.089	10.755	162.129	264.472	33.866	503.311
>15 ans	278.746					278.746
	1.048.080	31.949	254.412	593.379	85.334	2.013.154
31/12/2015						
Endéans l'année	72.131	10.288	2.161	69.434	19.656	173.670
>1 et <3 ans	76.002	20.590	4.299	119.002	39.313	259.206
>3 et <5 ans	135.175	20.610	9.299	184.548	39.313	388.944
>5 et <15 ans	355.067	44.099	8.984	381.806	101.212	891.168
>15 ans	278.701					278.701
	917.076	95.587	24.742	754.790	199.494	1.991.689

b) Les remboursements sont prévus comme suit (par échéance et par nature)

(montants en k€)

31/12/2016	BILLETS DE TRÉSORERIE À COURT TERME	PRÊTS BANCAIRES	PLACEMENTS PRIVÉS	OBLIGATIONS	AUTRES	TOTAL
Endéans l'année	129.968	99.527	63.431	10.182	1.257	304.365
>1 et <3 ans		192.991	50.750		390	244.131
>3 et <5 ans		254.832	80.000	347.426	343	682.601
>5 et <15 ans		501.940			1.371	503.311
>15 ans				278.746		278.746
	129.968	1.049.290	194.181	636.354	3.361	2.013.154
31/12/2015						
Endéans l'année	49.988	109.147	4.353	10.182		173.670
>1 et <3 ans		198.758	59.000		1.448	259.206
>3 et <5 ans		257.851	130.750		343	388.944
>5 et <15 ans		542.570		346.884	1.714	891.168
>15 ans				278.701		278.701
	49.988	1.108.326	194.103	635.767	3.505	1.991.689

Tous les emprunts sont contractés en euros.

LIGNES DE CRÉDIT NON UTILISÉES

Deux lignes de crédit de 50 M€ chacune existent au sein du Groupe ORES. Elles ont été renouvelées fin 2014 pour une période de 3 ans et seront donc échues au 31/12/2017.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX EMPRUNTS (Y COMPRIS LES TAUX D'INTÉRÊTS)

	Valeur comptable		Montant initial	Date d'échéance	Taux fixe/variable	Taux d'intérêt à la clôture 2016	Swap - Notionnel résiduel	Swap - Juste valeur	Date d'échéance - Swap	Taux d'intérêt à la clôture 2016
	31/12/2016	31/12/2015								
Emprunt 1 - MP 2007	5.547	6.052	24.038	2017	Variable	3,87%				
Emprunt 2 - MP 2008	66.186	76.720	118.030	2029	Variable	0,43%				
Emprunt 3 - KP 2008	40.197	52.767	134.830	2029	Variable	3,47%	40.197	1.559	29/12/17	Taux fixe à 3,47%
Emprunt 4 - FP50 2008	306.370	340.436	505.807	2030	Variable	3,56%	79.352	8.569	31/12/19	Taux fixe à 3,56 %
Emprunt 6 - MP FP 2010	71.900	71.900	71.900	2021	Variable	3,33%	25.000	3.653	31/12/20	Taux fixe à 3,33 %
Emprunt 7 - MP 2011	36.965	52.936	153.318	2022	Variable	1,73%	6.478	375	31/12/21	Taux fixe à 1,73 %
							0	0	31/12/16	Taux fixe à 0,92 %
							0	0	31/12/16	Taux fixe à 1,83 %
						3,63%	12.018	49	31/03/17	Taux fixe à 3,63 %
Emprunt 8 - Sedilec 1	17.500	20.000	50.000	2024	Fixe	0,79%				
Emprunt 9 - Sedilec 2	3.220	35.800	71.600	2026	Fixe	1,35%				
Emprunt 10 - MP ORES 2016 - Lot 2	50.000		50.000	2024	Variable	0,37%				
Emprunt obligataire contracté en 2012	350.878	346.884	350.000	2021	Fixe	4,00%				
Emprunt obligataire contracté en 2014	80.760	79.379	80.000	2044	Fixe	4,00%				
Emprunt obligataire contracté en 2015	102.460	99.661	100.000	2045	Fixe	3,00%				
Emprunt obligataire contracté en 2015	102.258	99.660	100.000	2045	Fixe	2,85%				
Programme billets de trésorerie long terme	194.181	189.750	194.181	Entre 2017 & 2020	Fixe	entre 3,43% et 4,04%				
	1.428.422	1.471.945	2.003.704				163.045	14.205		

Les contrats d'emprunts bancaires classiques du Groupe ne sont pas soumis à des covenants spécifiques (ratios, etc.).

Par contre, concernant les emprunts obligataires, le Groupe doit maintenir un ratio de 30 % des fonds propres par rapport au total bilantaire tant au niveau statutaire d'ORES Assets qu'au niveau consolidé en normes belges. Ce ratio fait partie intégrante des statuts d'ORES Assets (voir à ce sujet la gestion du capital à l'annexe 31).

NOTE 17 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	(montants en k€)			
	Non courant		Courant	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats				
Instruments dérivés - swaps	18.177	27.029	2.150	3.139
	18.177	27.029	2.150	3.139
Passifs financiers évalués au coût amorti (hors emprunts)				
Dettes commerciales			156.020	152.403
Autres dettes			70.618	51.085
			226.638	203.488
	18.177	27.029	228.788	206.627

La juste valeur des dettes commerciales correspond à leur valeur comptable.

	31/12/2016	31/12/2015
Période de crédit moyenne pour les dettes commerciales (en jours)	50	50

Malgré une nouvelle baisse des taux d'intérêt à moyen et court terme en 2016, l'évolution de la juste valeur des swaps reste favorable (+9,8 M€) par rapport à l'année 2015. Cela s'explique principalement par la diminution du montant notionnel total des swaps qui est en forte baisse (-117 M€) en 2016 car adossés aux emprunts venant à échéance et qui ont fait l'objet d'un remboursement; ces swaps avaient une juste valeur négative de 3,1 M€ à fin 2015.

De plus, comme plus aucun nouveau swap n'a été contracté actuellement, les swaps restant en portefeuille à fin 2016 ont une juste valeur négative plus faible qu'en 2015 de par le fait que leur échéance se rapproche et qu'une année supplémentaire de charge d'intérêts a été prise en résultat en 2016 (11,1 M€).

Soulignons que certains swaps venant à échéance en 2016 ont été reclassés en autres passifs financiers courants pour 2,1 M€.

NOTE 18 - AUTRES DETTES ET AUTRES PASSIFS

(montants en k€)

	Valeur comptable	
	31/12/2016	31/12/2015
Sécurité sociale et autres taxes	19.468	16.841
Avantages au personnel à court terme et provisions liées	34.630	31.433
Charges à payer	1.058	206
Produits reportés	1.087	1.791
Instruments dérivés - swaps	20.327	30.168
Autres	19.341	4.443
	95.911	84.882
Parmi lesquels: non courant	18.177	27.029
Parmi lesquels: courant	77.734	57.853

L'augmentation constatée à fin 2016 des autres dettes et passifs (+11 M€) provient principalement de l'augmentation de la rubrique «autres» pour 20,2 M€ qui est due entre autres au paiement de la créance liée à la cession de la commune de Fourons (8,7 M€) que nous avons compensée avec les dettes (comptes-courants) détenues sur des tiers en 2015 (voir à ce sujet la note 32) ainsi que de la partie de certains emprunts bancaires venant à échéance à

fin 2016 mais prélevée début 2017 (6,2 M€). Cette hausse est en partie compensée par la baisse de la juste valeur des swaps d'un montant de 9,8 M€ (voir à ce sujet la note 17).

Pour une explication plus détaillée des provisions pour pensions et des avantages au personnel à court terme qui font également partie intégrante de ce poste, voir la note 20.

NOTE 19 - PROVISIONS

	31/12/2016	31/12/2015	
Dépollution	5.342	5.342	
Autres	19.360	20.767	
	24.702	26.109	
Parmi lesquelles: courant			
Parmi lesquelles: non courant	24.702	26.109	
MOUVEMENTS DANS LES PROVISIONS (HORS AVANTAGES AU PERSONNEL)	DÉPOLLUTION	AUTRES	TOTAL
Au 1 ^{er} janvier	5.342	20.767	26.109
Provisions supplémentaires comptabilisées			0
Montant utilisé durant l'exercice		(1)	(1)
Montant repris durant l'exercice		(1.406)	(1.406)
À la fin de l'exercice	5.342	19.360	24.702
Parmi lesquels: courants			
Parmi lesquels: non courants	5.342	19.360	24.702
MOUVEMENTS DANS LES PROVISIONS (HORS AVANTAGES AU PERSONNEL)	DÉPOLLUTION	AUTRES	TOTAL
Au 1 ^{er} janvier	5.342	10.450	15.792
Provisions supplémentaires comptabilisées		12.767	12.767
Montant utilisé durant l'exercice		(1.655)	(1.655)
Montant repris durant l'exercice		(795)	(795)
À la fin de l'exercice	5.342	20.767	26.109
Parmi lesquels: courants			
Parmi lesquels: non courants	5.342	20.767	26.109

Des provisions sont constituées dès lors que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable que le Groupe soit tenu d'éteindre cette obligation dont le montant doit par ailleurs pouvoir être estimé de manière fiable.

DÉPOLLUTION

La mise en œuvre du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols pourrait justifier certaines dépenses liées à l'assainissement de certains sites pollués. Dans ce contexte, le Groupe prend les mesures appropriées en matière de prévention des pollutions de sol et d'informations quant à l'existence d'une pollution. Des provisions sont alors constituées à cet égard.

Cinq sites ont fait l'objet d'une étude d'orientation en 2012 ayant démontré l'existence de pollution dépassant les seuils fixés par le décret Sol. En application de l'article cinq de ce décret, le Groupe a notifié l'administration et les communes concernées de cette pollution et a constitué des provisions se basant sur les estimations établies par l'expert indépendant en charge de l'étude susnommée.

Aucune nouvelle constitution ou reprise de provision liée à la dépollution n'a été enregistrée dans les comptes à fin 2016.

AUTRES

Compte tenu de ses activités, le Groupe est également exposé à des risques juridiques. Les provisions pour litiges sont dès lors régulièrement mises à jour en concertation avec le département Juridique du Groupe. Les provisions constituées correspondent à la meilleure estimation de la sortie de ressources considérées comme probables par le Groupe.

Les provisions reprises fin 2016 font suite à l'extinction de provisions jugées très anciennes par le département juridique et dont la probabilité de voir survenir le litige a été jugée inexistante.

Pour rappel, en 2015, des provisions pour un montant de 12,8 M€ ont été constituées pour faire face à des obligations juridiques ou réglementaires. En effet, un décret publié récemment par le Gouvernement wallon nous impose une vectorisation des plans du réseau; tandis que nous avons également couvert des risques applicatifs associés à la transition vers de nouveaux systèmes informatiques nécessaires aux processus de marchés et à leurs évolutions.

Aucun nouvel élément permettant d'ajuster les montants déjà provisionnés n'a été apporté durant l'année 2016 concernant ces deux provisions.

NOTE 20 - AVANTAGES AU PERSONNEL - GÉNÉRAL

(montants en k€)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	31/12/2016	31/12/2015
Non courant		
Avantages liés aux pensions - Régimes financés	(166.997)	(178.373)
Avantages liés aux pensions - Régimes non financés	15.045	89.945
Autres avantages postérieurs à l'emploi	96.036	105.759
Autres avantages à long terme	38.905	30.487
	(17.011)	47.818
Effet du plafond de l'actif	123.716	130.379
	106.705	178.197
Courant		
Rémunérations et primes	34.630	31.433
	141.335	209.630

Une description des avantages au personnel figure dans les méthodes comptables (voir point 3.A.11).

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent principalement les avantages tarifaires et les avantages soins de santé accordés aux employés après leur retraite.

Les autres avantages à long terme comprennent principalement les primes de jubilés octroyées aux cadres et aux barémisés.

(montants en k€)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	31/12/2016	31/12/2015
Salaires	141.829	137.271
Cotisations de sécurité sociale	41.170	40.488
Charges liées aux pensions et autres avantages à long terme	9.842	20.229
Autres charges sociales	14.284	11.905
Parmi lesquelles sont incluses dans le coût des immobilisations	(69.309)	(67.755)
	137.816	142.138

NOMBRE MOYEN DE PERSONNEL

Employés - Total en équivalents temps plein	2.374	2.400
---	-------	-------

NOTE 21 - AVANTAGES AU PERSONNEL - RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

PLAN DE PENSION À PRESTATIONS DÉFINIES COUVERT PAR DES ACTIFS DE COUVERTURE

PENSIABEL/ELGABEL

Différents plans de pension à prestations définies existent au sein d'ORES scrl et sont régis par la commission paritaire du secteur Gaz et Électricité (CP 326). Il s'agit des plans de pension Pensiobel et Elgabel. Ils sont destinés dans la majorité des cas aux collaborateurs barémisés engagés avant le 1^{er} janvier 2002 ainsi qu'aux membres du personnel cadres et du personnel de direction engagés avant le 1^{er} mai 1999, dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée et bénéficiant du statut Gaz et Électricité. Le capital de retraite qui sera versé aux travailleurs dépend en grande partie du nombre d'années et de mois de service accomplis sous contrat de travail à l'âge normal de la retraite même en cas d'anticipation (cette ancienneté est complétée le cas échéant d'une ancienneté complémentaire fixée par la CCT et la convention-cadres 2007-2008) et du traitement du salarié à l'âge de la retraite. En cas de décès du collaborateur avant sa retraite, un capital décès sera versé à ses ayants droits ainsi qu'une rente annuelle à chaque enfant de l'agent âgé de moins de 25 ans. Ces engagements sont repris dans la partie «régimes financés».

Deux autres plans de pension, autrefois considérés comme à contributions définies, existent également au sein du Groupe, l'un également destiné au personnel de cadre et de direction engagé à partir du 1^{er} mai 1999 ou ayant opté pour ce régime au 1^{er} janvier 2007 (Powerbel), l'autre destiné au personnel barémisé engagé depuis le 1^{er} janvier 2002 (Enerbel). Ces plans accordent un capital de retraite déterminé par le montant des primes versées et le rendement qui leur est attribué.

Suite au changement de la loi sur les pensions complémentaires (L.P.C. 28/4/2003 –Art 24) entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et imposant dorénavant de garantir le même taux de rendement minimum sur les cotisations patronales que personnelles (nouvelle formule basée sur le taux OLO belge avec un seuil minimum fixé à 1,75% et un seuil maximal fixé à 3,75 %), une réflexion au sein du Groupe ORES a été initiée et a conduit à comptabiliser, à partir du 1^{er} janvier 2016, les plans de pension Powerbel et Enerbel comme des plans à prestations définies. Ces deux plans sont décrits ci-dessous.

Par conséquent, nous appliquons pour l'année 2016 (sans effet rétroactif) la «Projected Unit Credit Method» (PUC - sans projection des primes futures), telle que préconisée par IAS 19 pour comptabiliser ces deux plans de pension. Ils sont également repris dans la rubrique des «régimes financés».

Suite à ce changement de méthode comptable, les régimes financés sont en forte progression tant au niveau des engagements (+ 98,3 M€) que des actifs de couverture (+ 87 M€). Cette augmentation est également due au «régime par frais généraux» qui fait également partie de cette rubrique depuis 2016 (voir ci-dessous).

ENERBEL

La cotisation personnelle à charge de l'employé est déterminée sur base d'un taux par palier, égale à 0,875% de la partie de la rémunération inférieure à un plafond fixé, majorée de 2,65 % de la partie de la rémunération excédant ce plafond. Cette cotisation est déduite mensuellement du salaire de l'employé. L'allocation patronale est, quant à elle, égale à trois fois la cotisation personnelle.

POWERBEL

La cotisation personnelle à charge de l'employé est déterminée sur base d'un taux par palier, égale à 0,6 % de la partie de la rémunération inférieure à un plafond fixé, majorée de 4,6% de la partie de la rémunération excédant ce plafond. Cette cotisation est déduite mensuellement du salaire de l'employé. L'allocation patronale est, quant à elle, égale à quatre fois la cotisation personnelle.

ANALYSE DE RISQUES

Les plans de pension Enerbel et Powerbel exposent l'employeur au risque d'investissement car comme indiqué ci-dessus, depuis le 1^{er} janvier 2016 la législation impose pour ce type de plan, de garantir le même taux de rendement minimum sur les cotisations patronales que personnelles (basé sur le taux OLO belge avec un seuil minimum fixé à 1,75% et un seuil maximal fixé à 3,75 %).

Jusqu'au 30 juin 2016 (Enerbel) et 30 septembre 2016 (Powerbel), les contributions des employés étaient versées à une assurance groupe (Contassur s.a.- branche 21- capital différé sans remboursement). Depuis lors, elles sont versées dans un fond de pension qui n'offre plus aucune garantie de rendement minimum. Suite à ce changement, les réserves accumulées dans les contrats individuels d'assurance groupe ont également été transférées dans le fond de pension avec un taux garanti de 3,25%.

Signalons également que depuis le 1^{er} janvier 2017, Contassur a changé son taux d'intérêt garanti pour le porter à 0% pour les primes annuelles nivelées et 0,5 % pour les primes uniques successives.

PLAN DE PENSION À PRESTATIONS DÉFINIES NON COUVERT PAR DES ACTIFS DE COUVERTURE

Jusqu'au 31 décembre 2015, au sein de cette rubrique se trouvait un régime appelé « régime par frais généraux ». Ce régime, fermé depuis le 1^{er} janvier 1993, visait à octroyer à l'âge de la retraite une rente viagère qui s'élève à 75 % du dernier salaire pour une carrière complète sous déduction de la pension légale paritaire. En cas de décès, la rente est réversible à 60 % en faveur du conjoint survivant. Pour les orphelins, la rente est fixée à 15% de la rente de retraite ou à 25 % pour les orphelins de père et mère (maximum 3 orphelins). Pour les agents bénéficiant de ce régime et toujours actifs au 1^{er} janvier 2007, des droits acquis en matière de retraite sont constitués pour la carrière postérieure à cette date dans l'OFP Elgabel.

En 2016, le Groupe a décidé de financer également ce régime et il a donc été reclassé dans la catégorie des « régimes financés », ce qui explique la diminution importante des régimes non financés en 2016 (- 84,6 M€).

Cette rubrique ne comprend donc plus que les avantages octroyés par le Groupe à la retraite des collaborateurs tels que le remboursement de soins de santé et les avantages tarifaires ainsi que les engagements liés aux personnes mises en indisponibilité.

(montants en k€)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	31/12/2016	31/12/2015
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies/Régimes financés	300.551	202.210
Actifs des régimes	(467.548)	(380.583)
Déficit (surplus)	(166.997)	(178.373)
Valeur actualisée des autres avantages à long terme/Régimes financés	49.328	41.608
Actifs des régimes des autres avantages à long terme	(10.423)	(11.121)
Déficit (surplus)	38.905	30.487
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies/Régimes non financés	111.081	195.704
Effet du plafond de l'actif	123.716	130.379
PASSIF NET DÉCOULANT DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES	106.705	178.197
DROIT AU REMBOURSEMENT	(2.009)	(2.047)
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL		
Coût des services		
Coût des services rendus	12.509	10.951
Coût des services passés (y compris les réductions)		3.883
	12.509	14.834
INTÉRÊT NET SUR LE PASSIF (ACTIF) AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES	31/12/2016	31/12/2015
Charge d'intérêt découlant de l'obligation au titre des prestations définies	8.310	6.554
Produit d'intérêt sur les actifs des régimes	(8.297)	(5.269)
Produit d'intérêt sur les droits au remboursement		
Intérêt relatif à l'effet du plafond de l'actif	2.654	
	2.667	1.285
MONTANTS COMPTABILISÉS AU COMPTE DE RÉSULTATS À L'ÉGARD DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (POSITIF = CHARGE; NÉGATIF = PRODUIT)	15.176	16.119

(montants en k€)

RÉÉVALUATIONS DU PASSIF (DE L'ACTIF) NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉES DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (OCI)	31/12/2016	31/12/2015
(Gains) Pertes actuariels découlant des obligations au titre des prestations définies, provenant de:		
i) Modifications des hypothèses démographiques	(65.602)	(1.053)
ii) Modifications des hypothèses financières	33.796	(39.113)
iii) Ajustements découlant de l'expérience	49.711	(393)
iv) Sous-total	17.905	(40.559)
i) Rendement des actifs du régime hors produit d'intérêt sur les actifs du régime	(43.465)	(1.050)
ii) Modifications des hypothèses financières	0	(3.304)
Changement de l'effet du plafond de l'actif hors intérêt y relatif	(9.317)	130.379
	(34.877)	85.466
COÛT DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (POSITIF = CHARGE; NÉGATIF = PRODUIT)	(19.701)	101.585

L'augmentation de 65,6 M€ relative aux hypothèses démographiques est liée à l'évolution de l'âge du départ à la retraite, revu à la hausse suite au durcissement des conditions de départ anticipé à la pension mais également à l'augmentation du taux de rotation du personnel passant de 0% à 1%.

Au niveau des hypothèses financières, la baisse du taux d'actualisation (1,96% à fin 2015 contre 1,28% à fin 2016), mais également la revue à la hausse de nos hypothèses de croissance salariale, ont généré une augmentation de nos obligations de pension de 33,8 M€.

Le montant négatif de 49,7 M€ relatif aux ajustements liés à l'expérience est à mettre en parallèle avec le rendement des actifs du régime d'un montant positif de 46,5 M€. En effet, comme expliqué ci-dessus, le transfert des réserves liées à l'assurance-groupe vers les fonds de pension Powerbel et Enerbel a été repris aussi bien en « ajustement découlant de l'expérience » qu'en « rendement des actifs de couverture ».

Concernant les actifs de couverture, mentionnons également que le montant significatif apparaissant en 2016 provient de la différence positive entre les hypothèses de rendement prévu et le rendement réel constaté sur nos actifs de couverture.

**MOUVEMENTS DANS LA VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION
AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES**

(montants en k€)

	31/12/2016	31/12/2015
Solde à l'ouverture de l'exercice	397.914	456.541
Coût des services rendus	12.509	10.951
Coût d'intérêt	8.310	6.554
Cotisations des participants des régimes	1.434	526
(Gains) Pertes actuariels provenant de:		
i) Modifications des hypothèses démographiques	(65.602)	(1.053)
ii) Modifications des hypothèses financières	33.796	(39.113)
iii) Ajustements découlant de l'expérience	49.711	(393)
Coût des services passés	0	3.883
Avantages versés	(26.440)	(39.982)
Autres		
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	411.632	397.914

(montants en k€)

MOUVEMENTS DANS LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES	31/12/2016	31/12/2015
Solde à l'ouverture de l'exercice	380.583	355.859
Produit d'intérêt sur les actifs des régimes	8.297	5.269
Rendement des actifs du régime hors produit d'intérêt sur les actifs du régime	43.465	1.050
Écarts actuariels	0	3.304
Cotisations de l'employeur	60.209	54.557
Cotisations des participants des régimes	1.434	526
Avantages versés	(26.440)	(39.982)
Solde à la clôture de l'exercice	467.548	380.583
RENDEMENT RÉEL DES ACTIFS DU RÉGIME	51.762	6.319

(montants en k€)

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation sur les plans liés aux anciens statuts	1,28%	1,96%
Taux d'actualisation sur les plans liés aux nouveaux statuts	1,77%	
Taux attendu d'augmentation des salaires - Anciennes conditions (hors inflation)	0,98%	0,63%
Taux attendu d'augmentation des salaires - Nouvelles conditions (hors inflation)	3,25%	1,88%
Augmentation attendue des coûts médicaux (hors l'inflation)	1,00%	1,00%
Augmentation du coût moyen relatif aux réductions tarifaires	1,75%	1,75%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Age moyen de la retraite pour les anciennes conditions	63 ans	63 ans
Age moyen de la retraite pour les nouvelles conditions	67 ans	63 ans
Table de mortalité utilisée pour les actifs	IA/BE prospective table	IA/BE prospective table
Table de mortalité utilisée pour les non-actifs	IA/BE prospective table	IA/BE prospective table
Espérance de vie en années pour un employé prenant sa retraite à 65 ans:		
Pour une personne âgée de 65 ans en date de clôture:		
Homme	22,5	22,5
Femme	22	22
Pour une personne âgée de 65 ans dans 20 ans:		
Homme	22,3	22,3
Femme	26	26

(montants en k€)

Obligation au titre
des prestations définiesRÉPARTITION DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES
PAR TYPE DE PARTICIPANT AU RÉGIME

31/12/2016 31/12/2015

	31/12/2016	31/12/2015
Participants actifs du régime	264.544	253.801
Participants démissionnaires avec droits différés aux avantages	4.273	5.339
Participants retraités et bénéficiaires	142.815	138.774
	411.632	397.914

(montants en k€)

Obligation au titre des prestations définies

RÉPARTITION DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES
PAR TYPE D'AVANTAGE

31/12/2016 31/12/2015

	31/12/2016	31/12/2015
Avantages liés à la retraite ou en cas de décès	315.596	292.155
Autres avantages du personnel (réductions médicales et tarifaires)	96.036	105.759
	411.632	397.914

(montants en k€)

Juste valeur des actifs du régime

PRINCIPALES CATÉGORIES D'ACTIFS DU RÉGIME

31/12/2016 31/12/2015

	31/12/2016	31/12/2015
Ayant un prix de marché coté dans un marché actif	420.732	310.658
Actions (Eurozone)	99.364	68.804
Actions (hors Eurozone)	122.687	56.244
Bons d'États (Eurozone)	4.466	18.383
Autres obligations (Eurozone)	101.255	128.289
Autres obligations (hors Eurozone)	92.960	38.938
Sans prix de marché coté dans un marché actif	46.816	69.925
Trésorerie	365	9.938
Biens immobiliers	22.383	15.505
Contrat d'assurance	1.807	3.304
Autres	22.261	41.178
	467.548	380.583

(montants en k€)

Impact sur l'obligation au titre
des prestations définies

ANALYSE DE SENSIBILITÉ POUR CHACUNE DES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES SIGNIFICATIVES DÉCOULANT DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

31/12/2016

31/12/2015

Taux d'actualisation supérieur de 0,50%	(24.125)	(22.520)
Evolution salariale majorée de 0,50% (hors inflation)	18.886	17.981
Evolution des frais médicaux majorée de 1%	15.891	14.521
Evolution du coût moyen relatif aux réductions tarifaires majorée de 0,50%	5.848	5.380
Taux d'inflation majoré de 0,25%	10.112	9.517
Correction d'un an appliquée aux tables de mortalité des hommes	2.691	2.565
Correction d'un an appliquée aux tables de mortalité des femmes	6.444	6.145
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies pour les plans liés aux anciens statuts	10	8
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies pour les plans liés aux nouveaux statuts et les autres avantages à long terme	17	
Contribution attendue lors de l'exercice suivant au niveau des plans à prestations définies liés aux anciens statuts	19.754	8.808
Contribution attendue lors de l'exercice suivant au niveau des plans à prestations définies liés aux nouveaux statuts	5.689	4.248

Chaque année, le taux d'actualisation utilisé pour calculer les obligations de pension au regard des besoins minimaux de financement est comparé au taux de rendement attendu sur les actifs gérés en fonction de la politique d'investissement définie par le sponsor.

Le taux de rendement attendu est obtenu sur base d'un taux de marché sans risque défini par les marchés financiers au moment de la clôture, sur base d'une prime de risque liée à chaque catégorie d'investissement présent dans le portefeuille et de la volatilité y afférente. Si le taux de rendement attendu est plus bas que le taux d'actualisation, ce dernier est ajusté au taux de rendement attendu.

Annuellement, un « stress test » est exécuté. Celui-ci permet de vérifier si les besoins minimum de financement sont couverts malgré une variation de taux fixée à 0,5 %.

La plupart des bénéficiaires contribuent au financement des régimes de retraite en payant une cotisation personnelle (formule de taux progressif $a\%t_1 + b\%t_2$) déduite mensuellement de leur rémunération.

Les plans de pension à prestations définies sont également financés par l'employeur via une allocation récurrente exprimée en pourcentage du total des rémunérations des affiliés. Ce pourcentage est défini à l'aide de la méthode des coûts agrégés et est revu chaque année. Cette méthode consiste à répartir les coûts futurs sur la période restante du plan. Les coûts sont estimés sur base de projections tenant compte,

notamment, de l'évolution salariale et de l'inflation. Les hypothèses afférentes à l'augmentation salariale, à l'inflation, à la rotation du personnel et à l'âge de départ à la retraite sont définies sur base de statistiques dont la société dispose. Les tables de mortalité utilisées sont celles qui correspondent aux faits observés pour le plan concerné. Le taux d'actualisation est défini au regard de la stratégie d'investissement de la société. Toutes ces hypothèses sont régulièrement revues.

Certains événements exceptionnels tels que la modification d'un plan, le changement d'hypothèses, un degré de couverture trop faible, etc. peuvent donner lieu à des versements exceptionnels du sponsor.

En 2016, le taux d'actualisation lié aux plans de pension Elgabel et Pensiobel a diminué, passant de 1,96% à 1,28% suite à la diminution du taux de rendement des obligations à 10 ans d'entreprise de haute qualité (AAA). En effet, la durée moyenne des plans à prestations définies Elgabel/Pensiobel est d'environ 8 ans, période relativement courte due au fait que ces plans sont fermés et que les avantages sont versés sous la forme d'un capital et pas en annuités.

Quant aux plans de pension Powerbel et Enerbel, vu qu'ils ont une durée estimée à 17 ans, le taux d'actualisation a été fixé à 1,77%.

DESCRIPTIONS DES RISQUES AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes à prestations définies exposent la société à des risques actuariels tels que le risque d'investissement, le risque de taux d'intérêt, le risque de longévité et le risque salarial.

RISQUE D'INVESTISSEMENT

La valeur actuelle des engagements d'un régime à prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation déterminé par référence à des obligations d'entreprises de haute qualité. Si le taux de rendement des actifs du plan est plus bas que le taux d'actualisation, cela engendrera un déficit au niveau du plan. Pour ce qui nous concerne, les placements ont été réalisés avec beaucoup de diversité et de manière très équilibrée :

	ELGABEL %	PENSIO-BEL %	SOCIÉTÉS D'ASSURANCE %	POWERBEL %	ENERBEL %	TOTAL %
Participations cotées en Bourse	88,80	88,80	70,31	88,80	88,80	88,02
Actions (zone Euro)	25,52	21,52	4,08	21,52	21,52	20,79
Actions (hors zone Euro)	26,68	26,68	2,55	26,68	26,68	25,67
Obligations d'État (zone Euro)	0,00	00,00	22,29	0,00	0,00	0,93
Autres obligations (zone Euro)	20,30	20,30	41,40	20,30	20,30	21,18
Autres obligations (hors zone Euro)	20,30	20,30	0,00	20,30	20,30	19,45
Participations non cotées en Bourse	11,20	11,20	29,69	11,20	11,20	11,98
Contrats d'assurance	0,00	0,00	9,02	0,00	0,00	0,38
Biens immobiliers	4,70	4,70	4,29	4,70	4,70	4,68
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	0,00	1,82	0,00	0,00	0,08
Autres	6,50	6,50	14,56	6,50	6,50	6,84
TOTAL (EN%)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
TOTAL (EN K€)	356,177	67,522	20.037	25.386	8.846	477.969

Étant donné que les engagements liés au plan ont un horizon à long terme, le Conseil d'administration des fonds de pension considère raisonnable d'investir une partie des actifs du plan en actions afin de générer un effet de levier permettant d'améliorer la performance du fonds.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Une diminution des taux d'intérêt obligataires génèrera une augmentation des engagements du plan. Cependant, ceci sera partiellement compensé par une augmentation du rendement des investissements obligataires du plan ainsi que par l'application du paragraphe 115 d'IAS 19.

RISQUE DE LONGÉVITÉ

La valeur actuelle des engagements des plans à prestations définies est calculée par référence à la meilleure estimation

de la mortalité des affiliés, à la fois durant leur contrat d'emploi mais aussi après leur retraite. Une augmentation de l'espérance de vie des affiliés aux plans a pour conséquence de faire évoluer à la hausse les engagements du plan.

Depuis 2015, le Groupe ORES utilise les nouvelles tables de mortalité prospectives établies par l'Institut des Actuaire en Belgique (IA/BE).

RISQUE SALARIAL

La valeur actuelle des engagements du régime à prestations définies est calculée par référence au salaire futur des affiliés du plan. Une augmentation de celui-ci aura pour conséquence une augmentation des engagements du plan.

NOTE 22 - CONTRATS DE LOCATION (PRENEUR)

	(montants en k€)	
CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	31/12/2016	31/12/2015
<i>Païement enregistré comme une charge dans le compte de résultats:</i>		
Loyers minimaux	18.659	16.913
Loyers de sous-location perçus	(3.149)	(4.235)
	15.510	12.678
<i>Échéance des engagements liés à des contrats de location simple non résiliables pour une période supérieure à un an</i>		
Endéans l'année	6.701	9.900
> 1 an et < 2 ans	4.304	4.408
> 2 ans et < 5 ans	4.622	5.556
Supérieur à 5 ans	288	915
	15.916	20.779

Il n'y a pas de passifs comptabilisés relatifs à des contrats de location simple non résiliables.

Les loyers comprennent principalement:

- La location de bâtiments administratifs;
- La location de véhicules destinés aux cadres et à la direction;

- La location de licences et matériels IT (licences, pc, laptop, imprimante,...);

- Les redevances payées pour l'utilisation de fibres optiques.

NOTE 23 - IMPÔTS COURANTS

	(montants en k€)	
CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	31/12/2016	31/12/2015
Charge d'impôt exigible pour l'exercice	50.085	53.257
Ajustements comptabilisés au cours de l'exercice au titre de l'impôt exigible de périodes antérieures	(8.212)	383
Taxes relatives aux intérêts perçus	51	243
Taxes relatives aux dividendes déclarés	0	949
Charge d'impôt courant	41.924	54.832
Charge (produit) d'impôt différé relatif à la reconnaissance ou la reprise de différences temporaires	16.672	25.372
Charge (produit) d'impôt différé	16.672	25.372
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE EN RÉSULTATS	58.596	80.204

La diminution importante de la charge d'impôt comptabilisée en résultat (-21,6 M€) provient d'une part d'une régularisation de la provision fiscale relative à 2015 (-8,2 M€) et d'autre part, d'une charge d'impôt différée moindre qu'en 2015 (-8,7 M€) provenant principalement de l'évaluation à la baisse des provisions pour avantages au personnel.

Signalons que le Groupe a, pour la première fois, bénéficié d'un crédit d'impôt (13 K€) lié au tax shelter en participant à la production d'une œuvre audiovisuelle belge qui sera réalisée en 2017.

	(montants en k€)	
RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF AVEC LE TAUX D'IMPOSITION THÉORIQUE	31/12/2016	31/12/2015
Résultat avant impôt	215.759	229.319
Taux d'imposition en Belgique	33,99%	33,99%
Charge d'impôt théorique à payer	73.336	77.946
Ajustements:		
Impôt sur les dépenses non admises	(260)	3.074
Emploi intérêts notionnels	(3.172)	(4.333)
Crédit d'impôt lié au tax shelter	(13)	
Charge d'impôt différé relatif à la reconnaissance ou la reprise de différences temporaires		2.549
Produit d'impôt différé relatif à la reconnaissance ou la reprise de différences temporaires	(3.134)	(607)
Taxes relatives aux intérêts perçus	51	243
Taxes relatives aux dividendes déclarés	0	949
	(6.528)	1.875
Taxes relatives à la période précédente	(8.212)	383
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔT RELATIVE À LA PÉRIODE	58.596	80.204
TAUX EFFECTIF MOYEN	27,16%	34,97%

(montants en k€)

**CHARGE D'IMPÔTS COMPTABILISÉE DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS
DU RÉSULTAT GLOBAL**

31/12/2016

31/12/2015

Charge (Produit) d'impôt différé sur la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	3.267	(4.641)
Charge (Produit) d'impôt différé sur les régimes à prestations définies	11.854	29.050
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔT DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	15.121	24.409

Les différences temporelles sur des actifs ou passifs dont les mouvements sont comptabilisés en autres éléments du résultat global ont également été enregistrées dans cette rubrique tel que prescrit par la norme IAS 12 - Impôts sur les revenus (voir à ce sujet les rapports annuels IFRS 2014 et 2015 pour de plus amples détails).

Pour rappel, les différences temporelles sur des actifs ou passifs dont les mouvements sont comptabilisés en autres éléments du résultat global ont également été enregistrées dans cette rubrique tel que prescrit par la norme IAS 12 - Impôts sur les revenus (voir à ce sujet les rapports annuels IFRS 2014 et 2015 pour de plus amples détails).

Ceci est notamment le cas des swaps de couverture en cours à fin 2016, sur lesquels une variation à la baisse de l'actif d'impôt différé comptabilisé fin 2016 a entraîné la comptabilisation d'une charge d'impôt différé de 3,3 M€ lié à l'évolution favorable de la juste valeur des swaps (voir à ce sujet la note 27). De même, la diminution de notre provision pour avantages au personnel (voir la note 21) a également entraîné la comptabilisation d'une charge d'impôt différé de 11,9 M€.

NOTE 24 IMPÔT DIFFÉRÉ

(montants en k€)

	Actifs		Passifs		Net	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
VUE D'ENSEMBLE DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ PAR NATURE DE DIFFÉRENCE TEMPORELLE						
Immobilisations incorporelles			(2.049)	(2.290)	(2.049)	(2.290)
Immobilisations corporelles			(84.611)	(74.856)	(84.611)	(74.856)
Immobilisations corporelles - Réévaluation			(283.380)	(290.876)	(283.380)	(290.876)
Autres actifs non courants			(387)		(387)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie				(59)		(59)
Autres actifs courants	18.716	23.123			18.716	23.123
Provisions pour avantages au personnel	36.269	60.569			36.269	60.569
Autres provisions			(343)	(2.900)	(343)	(2.900)
Autres passifs non courants	6.178	9.187			6.178	9.187
Autres dettes				(28)		(28)
Autres passifs courants	142	459			142	459
Total des différences temporaires	61.305	93.338	(370.770)	(371.009)	(309.465)	(277.671)
Compensation ⁶	(61.305)	(93.338)	61.305	93.338		
TOTAL NET	0	0	(309.465)	(277.671)	(309.465)	(277.671)

⁶ Selon IAS 12 - Impôt sur les revenus, les actifs et passifs d'impôts différés doivent, sous certaines conditions, être compensés lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale.

(montants en k€)

MOUVEMENTS ENREGISTRÉS DANS LES COMPTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	BALANCE D'OUVERTURE	RECONNUS EN COMPTE DE RÉSULTATS	RECONNUS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	RECONNUS DIRECTEMENT EN FONDS PROPRES	BALANCE DE CLÔTURE
<i>Différences Temporaires</i>					
Immobilisations incorporelles	(2.290)	241			(2.049)
Immobilisations corporelles	(74.856)	(9.755)			(84.611)
Immobilisations corporelles - Réévaluation	(290.876)	7.496			(283.380)
Autres actifs non courants		(465)	78		(387)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(59)	59			
Autres actifs courants	23.123	(4.407)			18.716
Provisions pour avantages au personnel	60.569	(12.445)	(11.854)		36.270
Autres provisions	(2.900)	2.557			(343)
Autres passifs non courants	9.187		(3.009)		6.178
Autres dettes	(28)	28			
Autres passifs courants	459	19	(336)		142
	(277.671)	(16.672)	(15.121)		(309.464)
<i>Crédits d'impôt et pertes fiscales reportées</i>					
Crédits d'impôt					
Pertes fiscales reportées					
TOTAL DES MOUVEMENTS NET	(277.671)	(16.672)	(15.121)		(309.464)

IMPÔTS DIFFÉRÉS RECONNUS DANS L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31/12/2016

31/12/2015

Impôts différés actifs		
Impôts différés passifs	(309.465)	(277.671)
	(309.465)	(277.671)

NOTE 25 - FILIALES

RÉSUMÉ DES FILIALES	PAYS DE CONSTITUTION	POURCENTAGE DE CAPITAL DÉTENU	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE DÉTENUS	DATE DE REPORTING	ACTIVITÉ PRINCIPALE
ORES scrl	Belgique	99,68%	99,68%	Décembre	Opérateur des réseaux d'énergie

L'actionnariat d'ORES scrl se compose de la manière suivante

	% DÉTENTION	NOMBRE DE PARTS
ORES Assets	99,68%	2452
RESA	0,04%	1
IDEFIN	0,04%	1
IPFH	0,04%	1
FINEST	0,04%	1
SOFILUX	0,04%	1
FINIMO	0,04%	1
SEDIFIN	0,04%	1
IEG	0,04%	1
	100,00%	2.460

En 2013, ORES Assets a cédé 7 parts sociales d'ORES scrl aux intercommunales pures de financement (IPF) ainsi qu'une part sociale à RESA (anciennement Tecteo). Ceci a eu comme conséquence la comptabilisation d'une participation de 31 k€ ne donnant pas le contrôle dans les comptes consolidés IFRS.

Il n'y a pas d'entités pour lesquelles moins de 50 % des droits de vote sont détenus et qui sont consolidées.

Il n'y a pas de restrictions significatives sur la capacité des filiales de transférer des fonds à la société mère sous la forme de dividendes en espèces ou de remboursements de prêts et avances.

NOTE 26 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

RÉSUMÉ DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	PAYS DE CONSTITUTION	POURCENTAGE DE CAPITAL DÉTENU	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE DÉTENUS	JUSTE VALEUR DE LA PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ⁷	ACTIVITÉ PRINCIPALE
Atrias	Belgique	16,67% ⁸	16,67%	N/A	Réaliser toute activité à caractère informatique en lien avec le rôle d'acteur ou de facilitateur de marché des gestionnaires de réseau de distribution et les processus de marché y contribuant.

⁷ Pour lesquelles il existe des prix cotés publiés.

⁸ Le pourcentage de capital et de droit de vote détenus dans Atrias était de 25% en 2011.

Malgré le pourcentage inférieur à 20%, cette société est mise en équivalence car toutes les décisions fondamentales sont prises à l'unanimité des voix par le Conseil d'administration dans lequel deux représentants du Groupe ORES siègent, l'un en tant que vice-président et l'autre en tant qu'administrateur.

Le Groupe a une influence significative sur la société Atrias de par la présence de deux représentants du Groupe au sein du Conseil d'administration (en tant que vice-président et administrateur) mais aussi par le fait que la prise de décision concernant toutes les décisions fondamentales de

la société sont prises à l'unanimité des voix par le Conseil d'administration.

Concernant la société Index'is, suite à l'accord de vente de la participation signé en 2015 avec Eandis, la participation évaluée à sa juste valeur (986 k€) avait été reclassée de la rubrique "participation dans des entreprises associées" à la rubrique "Actifs détenus en vue de la vente" dans les comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2015. Cette vente a eu lieu début 2016 sans gain ni perte de valeur pour le Groupe (voir à ce sujet la note 32 sur les actifs détenus en vue de la vente).

MOUVEMENTS DANS LES PARTICIPATIONS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	(montants en k€)	
	31/12/2016	31/12/2015
Solde au 1 ^{er} janvier	3	989
Acquisition de participations		
Cession de la participation Index'is		(986)
Solde au 31 décembre	3	3
Goodwill inclus dans la valeur comptable des participations dans les entreprises associées		

(montants en k€)

INFORMATION FINANCIÈRE RÉSUMÉE	ATRIAS		TOTAL	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Ventes et autres produits opérationnels	13.977	9.610	13.977	9.610
Profit (perte) avant intérêts et impôts	185	113	185	113
Résultat financier	(130)	(60)	(130)	(60)
Profit (perte) avant impôts	55	53	55	53
Imposition	(55)	(53)	(55)	(53)
Profit (perte) pour l'exercice				
Quote-part du profit (perte) des entreprises associées revenant au Groupe				
Actifs non courants	24.364	17.592	24.364	17.592
Actifs courants	12.588	7.940	12.588	7.940
Total des actifs	36.952	25.532	36.952	25.532
Passifs non courants				
Passifs courants	36.933	25.514	36.933	25.514
Total des passifs	36.933	25.514	36.933	25.514
Actifs nets	19	18	19	18
Quote-part de l'actif net des entreprises associées revenant au Groupe	3	3	3	3
Prêts accordés par des compagnies du Groupe aux entreprises associées	5.388	4.023	5.388	4.023

NOTE 27 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La hiérarchie utilisée pour déterminer la juste valeur des instruments financiers par technique d'évaluation est la suivante :

- Niveau 1 - Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 - Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif

concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix)

- Niveau 3 - Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données d'entrées non observables)

(montants en k€)

31/12/2016

ANALYSE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR NIVEAU HIÉRARCHIQUE DE JUSTE VALEUR

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL JUSTE VALEUR
Actifs financiers				
Collar		1.138		1.138
Instruments de capitaux propres non cotés		841		841
Créances commerciales		191.839		191.839
Autres créances		49.031		49.031
Instruments de capitaux propres cotés - Sicav's et stock options		8.113		8.113
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		250.962		250.962
Passifs financiers				
Dettes commerciales		156.020		156.020
Autres dettes		70.618		70.618
Swaps de taux d'intérêt		20.327		20.327
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		246.965		246.965

(montants en k€)

31/12/2015

ANALYSE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR NIVEAU HIÉRARCHIQUE DE JUSTE VALEUR

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL JUSTE VALEUR
Actifs financiers				
Collar				
Instruments de capitaux propres non cotés		841		841
Créances commerciales		170.588		170.588
Autres créances		45.882		45.882
Instruments de capitaux propres cotés - Sicav's et stock options		6.632		6.632
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		223.943		223.943
Passifs financiers				
Dettes commerciales		152.403		152.403
Autres dettes		51.085		51.085
Swaps de taux d'intérêt		30.168		30.168
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		233.656		233.656

Description des méthodes utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments dérivés

- Pour les instruments financiers dérivés.

La juste valeur est déterminée sur base des flux futurs estimés en fonction des courbes de taux d'intérêt.

- Pour les créances et dettes commerciales ainsi que les autres créances et dettes.

La juste valeur est présumée égale à leur valeur comptable.

Nous vous renvoyons à la note 28 pour une analyse de l'évolution de la juste valeur des swaps et du collar.

NOTE 28 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS

(montants en k€)

RÉSUMÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	Justes valeurs positives		Justes valeurs négatives	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Instruments dérivés désignés dans des couvertures de flux de trésorerie				
Collar	1.138			
Swaps de taux d'intérêt			20.327	30.168
	1.138	0	20.327	30.168
parmi lesquels: non courants	1.138		18.177	27.029
parmi lesquels: courants			2.150	3.139

DESCRIPTION DE LA POLITIQUE DE COUVERTURE AU SEIN DU GROUPE

En vue de maîtriser le risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux variables vers taux fixes) ou des collars (combinaison de Cap et de Floor). Au sein du Groupe, la gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins spéculatives.

Malgré une nouvelle baisse des taux d'intérêt à moyen et court terme en 2016, l'évolution de la juste valeur des swaps reste favorable (+9,8 M€) par rapport à l'année 2015. Cela s'explique principalement par la diminution du montant notionnel total des swaps qui est en forte baisse (-117 M€) en 2016 car adossés aux emprunts venant à échéance et qui ont fait l'objet d'un remboursement; ces swaps avaient une juste valeur négative de 3,1 M€ à fin 2015. De plus, comme plus aucun nouveau swap n'est contracté actuellement, les swaps restant en portefeuille à fin 2016 ont une juste valeur négative plus faible qu'en 2015 de par le fait que leur échéance se rapproche et qu'une année

de charge d'intérêts supplémentaire a été prise en résultat cette année (11,1 M€).

Dès lors, l'indemnité de remploi que devrait payer le Groupe pour sortir des contrats de swaps est moins élevée de 9,8 M€ par rapport au 31 décembre 2015, générant le gain enregistré au 31 décembre 2016.

Comme indiqué dans la note sur les charges financières (note 06), le Groupe a procédé, fin 2016, à une révision de certains emprunts bancaires à taux variable afin de sortir d'une structure de taux mise en place auparavant et qui n'était plus efficace. En lieu et place de cette ancienne structure de taux, un nouvel instrument dérivé de type Collar a été adossé à ces emprunts variables afin de se protéger contre l'évolution des taux variables. Cet instrument a été désigné comme un instrument de couverture et a été évalué à sa juste valeur à fin 2016 pour un montant de 1,1 M€. La variation de cette juste valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

NOTE 29 - PARTIES LIÉES

Les transactions reportées ci-dessous sont celles effectuées avec toutes les parties liées (à l'exception de celles avec les parties liées consolidées), incluant:

- 1) Les actionnaires majoritaires et toutes sociétés contrôlées directement ou indirectement par eux
- 2) Les actionnaires ayant une influence significative

3) Les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation et les joint-ventures

4) Le personnel clé du Groupe

5) D'autres parties liées significatives.

(montants en k€)

31/12/2016 PARTIES LIÉES type de relation	CRÉANCES		DETTES		GARANTIES PERSONNELLES ET RÉELLES	AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL				
	À PLUS D'UN AN	ÉCHEANT DANS L'ANNÉE	À PLUS D'UN AN	ÉCHEANT DANS L'ANNÉE			CHIFFRE D'AFFAIRES	AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS	COÛT DES VENTES	AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	PRODUITS FINANCIERS
Electrabel sa - Fournisseur Services IT				8.303						(7.768)	
Electrabel sa - Fournisseur Locations (ORES preneur)										(5.653)	
Electrabel sa - Fournisseur Assurance										(4.283)	
Electrabel sa - Fournisseur Achat d'électricité				6.527					(8.137)	(1.956)	
Electrabel sa - Client Redevance de transit		53.872					555.264				
Electrabel sa - Client Locations (ORES bailleur)		477						419			
Cofely - Fabricom sa Sous-traitance				1.833						(13.342)	
Atrias Financement actionnaire	5.388										
Atrias - Client Comptabilité		13						130			
Atrias - Fournisseur Service IT - Projets										(3.466)	
Laborelec Consultance				1						(2.093)	
Contassur Ressources humaines				67						(257)	
Engie/GDF Suez Assurance				286						(1.071)	
N-Allo Call center				539						(5.473)	
IPFH Redevance de voirie									(13.664)		
	5.388	54.362	0	17.555	0	0	555.264	549	(21.801)	(45.362)	0

31/12/2015

PARTIES LIÉES
type de relation

	CRÉANCES		DETTES		GARANTIES PERSONNELLES ET RÉELLES	AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL				
	À PLUS D'UN AN	ÉCHEANT DANS L'ANNÉE	À PLUS D'UN AN	ÉCHEANT DANS L'ANNÉE			CHIFFRE D'AFFAIRES	AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS	COÛT DES VENTES	AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	PRODUITS FINANCIERS
Electrabel sa - Fournisseur Services IT				5.122						(3.167)	
Electrabel sa - Fournisseur Locations (ORES preneur)										(5.829)	
Electrabel sa - Fournisseur Assurance										(2.414)	
Electrabel sa - Fournisseur Achat d'électricité				8.520					(53.877)	(1.417)	
Electrabel sa - Client Redevance de transit		47.407					538.420				
Electrabel sa - Client Locations (ORES bailleur)		559						498			
Cofely - Fabricom sa Sous-traitance				1.361						(14.727)	
Index'is - Client Comptabilité		28						275			
Index'is - Fournisseur Service IT relevé compteurs				758						(5.995)	
Index'is Financement actionnaire											
Atrias Financement actionnaire	4.023										
Atrias - Client Comptabilité		13						128			
Atrias - Fournisseur Service IT - Projets				214						(1.672)	
Laborelec Consultance				23						(2.484)	
Contassur Ressources humaines				63						(302)	
GDF Suez Assurance				413						(1.408)	
N-Allo Call center				413						(6.477)	
IPFH Redevance de voirie									(13.252)		
Tractebel Consultance				54						54	
	4.023	48.007	0	16.942	0	0	538.420	902	(67.129)	(45.838)	0

Malgré la sortie d'Engie/Electrabel du capital social d'ORES Assets, au 31 décembre 2016, nous avons considéré le groupe Electrabel et ENGIE comme restant des parties liées pour l'année 2016.

Au niveau des emprunts bancaires, soulignons que les communes wallonnes ainsi que le partenaire privé ont garanti certains emprunts pour un montant total de 642,6 M€, soit 31,89% de la dette bancaire totale à fin 2016 (contre 700 M€, soit 35,15% de la dette bancaire totale à fin 2015). En 2017, le partenaire privé se dégagera de ses garanties suite à sa sortie du capital d'ORES Assets au 31 décembre 2016.

(montants en k€)

AVANTAGES AU PERSONNEL DU PERSONNEL DE DIRECTION	31/12/2016	31/12/2015
Avantages à court terme	1.695	1.656
Avantages postérieurs à l'emploi		
Valeur actualisée de l'obligation de pension (régime à prestation définies)	5.518	3.235
Coût net de pension de la période	11	15
Indemnités de fin de contrat	1.133	
Autres avantages à long terme		
Valeur actualisée de l'obligation de pension (régime à prestation définies)	285	386
Coût net de pension de la période	9	12
	8.651	5.304

Le personnel de direction est composé des membres du Conseil d'administration d'ORES scrl et des membres du Comité de direction d'ORES scrl.

NOTE 30 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

NATURE	Impact financier estimé (montants en k€)	
	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	RÉSULTAT GLOBAL
Dividendes proposés à l'Assemblée générale d'ORES Assets qui aura lieu en 2017	84.247	
Prélèvements sur les réserves disponibles	(2.843)	
	81.404	0

Comme indiqué dans notre rapport annuel 2015, un accord de coopération entre les trois Régions du pays est intervenu en date du 13 février 2014 prévoyant notamment que le droit applicable à chaque intercommunale interrégionale en matière d'organisation et de fonctionnement des intercommunales et de tutelle administrative est celui de la Région dont relèvent les personnes morales de droit public qui disposent ensemble de la plus grande part de l'actionnariat.

S'en est suivi une réflexion entre opérateurs, gestionnaires de réseaux et communes concernées et d'aucuns sont arrivés à la conclusion qu'il serait opportun d'envisager une rationalisation territoriale sur la base régionale des intercommunales de distribution d'énergie auparavant bi-régionales.

Outre le transfert effectif de la commune de Fourons et de Frasnes-lez-Anvaing au 1^{er} janvier 2016, d'autres communes flamandes et wallonnes sont concernées par les modifications légales et réglementaires et des discussions sont en-cours avec les représentants de ces communes pour effectuer le même type d'opération.

Le 31 décembre 2016, Electrabel/Engie est sortie du capital d'ORES Assets par la cession de ses participations aux intercommunales pures de financement associées en ORES Assets. Electrabel/Engie n'a donc pas participé à la recapitalisation intervenue en 2016 mais aura droit au dividende relatif à l'année 2016 dans son entièreté vu que sa participation a été détenue tout au long de l'année.

À ce titre, un montant de 20,7 M€ lui sera versé à l'issue de l'assemblée générale de 2017 ainsi qu'un montant de 2,8 M€ représentant sa quote-part dans les réserves disponibles de l'année 2016.

NOTE 31 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

1. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque que le débiteur ne réponde pas à son obligation initiale qui est de rembourser un « crédit ». Ses composantes sont le risque de contrepartie, celui de liquidité, le risque lié à l'activité ou à la structure du demandeur, le risque sectoriel, le risque financier et enfin, le risque politique.

Le Groupe répond au risque de crédit de manière multiple. Au niveau de la trésorerie et des investissements, la trésorerie excédentaire du Groupe est placée soit auprès d'institutions financières, soit sous forme d'obligations de manière très diversifiée dans des sociétés répondant à des critères stricts de sélection.

Au niveau des créances commerciales, il convient de distinguer :

- les créances liées aux redevances de transit pour lesquelles le Groupe obtient des garanties bancaires et effectue des analyses de bilan avant de déterminer les conditions de paiement accordées ;
- les créances liées aux obligations de service public (livraison d'énergie) et aux travaux pour lesquelles le Groupe a fait appel à des sociétés de recouvrement.

DÉTAIL DU RISQUE DE CRÉDIT MAXIMAL	(montants en k€)	
	31/12/2016	31/12/2015
Actifs financiers dérivés	1.138	
Créances commerciales et autres créances	240.870	216.470
Actifs financiers disponibles à la vente	841	841
Actifs détenus en vue de la vente	0	11.176
Trésorerie et équivalent de trésorerie	104.340	108.910
	347.189	337.397

2. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées aux instruments financiers.

Le risque de liquidité est lié à la nécessité pour le Groupe d'obtenir les financements externes nécessaires, entre autres, à la réalisation de son programme d'investissements ainsi qu'au refinancement des dettes financières existantes.

La politique de financement s'appuie sur la couverture des besoins de financement de l'année en cours et le maintien d'une trésorerie excédentaire. Ce dernier point et la diversification des sources de financement permettent au Groupe de limiter le risque de liquidité.

En fonction des conditions de marché, le Groupe a mis en place une stratégie de financement qui permet de couvrir soit l'année en cours soit plusieurs exercices comme ce fût le cas en 2015 via l'émissions de deux emprunts obligataires d'un montant total de 200 M€. En 2016, le Groupe a eu recours aux marchés publics et à l'émission de billets de trésorerie court terme pour couvrir ses besoins de financement.

Concernant le maintien des disponibilités, la trésorerie du Groupe s'élève à 104,3 M€ au 31 décembre 2016 (contre 103,7 M€ fin 2015) – voir note 14.

Le détail des emprunts contractés par le Groupe est quant à lui repris en note 16.

(montants en k€)

31/12/2016

ANALYSE DE LA MATURITÉ (BASÉE SUR LES FLUX FINANCIERS FUTURS NON ACTUALISÉS)

	Montant comptabilisé	< 1 an	>1 et <3 ans	>3 et <5 ans	>5 et <15 ans	>15 ans	Sans échéance	Total
Actifs financiers dérivés	1.138					1.138		1.138
Créances commerciales et autres créances	240.870	240.870						240.870
Actifs financiers disponibles à la vente	841						841	841
Actifs détenus en vue de la vente								
Trésorerie et équivalent de trésorerie	104.340	104.340						104.340
TOTAL ACTIFS	347.189	345.210				1.138	841	347.189
Passifs financiers dérivés	20.327	7.986	10.085	1.707	488			20.267
Emprunts	1.991.689	327.937	315.180	744.276	629.693	396.774		2.413.860
Dettes commerciales et autres dettes	226.638	226.638						226.638
TOTAL PASSIFS	2.238.654	562.561	325.265	745.984	630.181	396.774		2.660.765
TOTAL DU RISQUE DE LIQUIDITÉ	(1.891.465)	(217.351)	(325.265)	(745.984)	(630.181)	(395.636)	841	(2.313.576)

(montants en k€)

31/12/2015	Montant comptabilisé	< 1 an	>1 et <3 ans	>3 et <5 ans	>5 et <15 ans	>15 ans	Sans échéance	Total
Créances commerciales et autres créances	216.470	216.470						216.470
Actifs financiers disponibles à la vente	841						841	841
Actifs détenus en vue de la vente	11.176	11.176						11.176
Trésorerie et équivalent de trésorerie	108.910	108.910						108.910
TOTAL ACTIFS	337.397	336.556					841	337.397
Passifs financiers dérivés	30.168	12.089	12.487	5.042	612			30.230
Emprunts	1.991.689	217.249	341.470	465.863	1.052.740	405.820		2.483.142
Dettes commerciales et autres dettes	203.488	203.488						203.488
TOTAL PASSIFS	2.225.345	432.826	353.957	470.905	1.053.352	405.820		2.716.860
TOTAL DU RISQUE DE LIQUIDITÉ	(1.887.948)	(96.270)	(353.957)	(470.905)	(1.053.352)	(405.820)	841	(2.379.463)

3. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix de marché. Le risque de marché comprend trois types de risques :

- taux de change (risque de change) - non applicable pour le Groupe
- taux d'intérêt de marché (risque de taux d'intérêt)
- prix de marché (par exemple : prix des actions, prix des commodities) - non applicable pour le Groupe

Les activités du Groupe l'exposent essentiellement aux risques financiers liés aux fluctuations des taux d'intérêt. Toutefois, le risque de prix lié à la seule sicav encore détenue en portefeuille et classée en autres actifs courants, est considéré comme négligeable.

RISQUE DU TAUX D'INTÉRÊT

Le Groupe a établi une politique de gestion du risque de taux qui s'appuie sur un équilibre entre les emprunts à taux fixes et les emprunts à taux variables. Pour gérer le risque de volatilité des taux d'intérêt, il a recours à l'utilisation de produits dérivés de couverture (swap, cap, collar ou structure de taux) en fonction de la situation des marchés. La valeur de ces instruments est principalement fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Le portefeuille est géré de manière centralisée au niveau du Groupe et l'ensemble des positions sont revues périodiquement.

Analyse de sensibilité

DESCRIPTION DE LA MÉTHODE ET DES HYPOTHÈSES PRISES POUR EFFECTUER NOTRE TEST DE SENSIBILITÉ

Le taux d'intérêt à utiliser avant les variations de marge se calculera comme suit :

Nous prenons les derniers taux constatés le dernier jour ouvrable de la période concernée (31/12) et nous calculons la moyenne des taux Euribor (Euribor 1, 3, 6, 12 mois) et des taux swaps (d'une durée de 1 an à 30 ans). Au 31 décembre 2016, le taux moyen Euribor reste négatif et s'élève à -0,25 % (-0,08 % fin 2015) et le taux moyen des swaps est de 0,47 % (0,78 % fin 2015).

Sur base de ces moyennes obtenues, nous recalculons les flux financiers au 01/01/N+1.

Ensuite, nous simulons l'impact d'une hausse de 50 points de base du taux calculé ci-dessous. Nous faisons de même en simulant l'impact d'une baisse de 50 points de base de la courbe de taux calculée ci-dessus.

L'impact dans chacune des colonnes est mesuré à 2 niveaux :

- 1) Sur le résultat avant impôts (pour tous les produits) : cette colonne représente la différence entre les charges financières simulées par rapport aux charges financières calculées à la date de clôture suivant le taux moyen (positif = gain; négatif = perte)
- 2) Sur les fonds propres : cette colonne représente la différence entre la valeur comptable calculée à la date de clôture sur base du taux moyen par rapport à la valeur comptable simulée (capital restant dû ou market value - positif = gain; négatif = perte).

(montants en k€)

	+ 50 POINTS DE BASE		- 50 POINTS DE BASE	
	IMPACT SUR LE RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPACT SUR LES FONDS PROPRES	IMPACT SUR LE RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPACT SUR LES FONDS PROPRES
31/12/2016				
Emprunt	(4.927)		2.519	
Swap	1.887	2.640	(1.351)	(2.947)
	(3.040)	2.640	1.168	(2.947)
31/12/2015				
Emprunt	(6.043)		3.832	
Swap	2.877	4.242	(2.821)	(5.118)
	(3.166)	4.242	1.011	(5.118)

L'augmentation de 50 points de base ferait diminuer notre résultat avant impôt de 3 M€, mais augmenterait nos fonds propres de 2,6 M€. Tandis qu'une diminution de 50 points de base ferait augmenter notre résultat de 1,2 M€, mais aurait un impact négatif de 2,9 M€ sur nos fonds propres.

4. GESTION DU RISQUE SUR LE CAPITAL

Le capital social du Groupe représente le capital d'ORES Assets scrl. En 2012, il était représenté par les huit intercommunales mixtes wallonnes IDEG scrl, I.E.H. scrl, I.G.H. scrl, Interest scrl, Interlux scrl, Intermosane scrl, Sedilec scrl et Simogel scrl qui ont fusionné au 31 décembre 2013 et ont donné naissance à ORES Assets scrl. Cette fusion était effective d'un point de vue comptable avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

Le capital d'ORES Assets est composé d'une part fixe (intégralement souscrite et libérée, fixée à 148.800 €) et d'une part variable. La partie fixe du capital est représentée par des parts A, la partie variable par des parts A et des parts R. Les parts A englobent le droit de vote et le droit aux dividendes, tandis que les parts R accordent à leur titulaire uniquement un droit aux dividendes prioritaires sans que le droit de vote y soit associé.

La décision d'augmenter ou de réduire la partie fixe du capital ressort de la compétence de l'Assemblée générale. La partie du capital variable varie en fonction de l'admission ou de l'exclusion d'associés et des autres augmentations ou réductions de capital variable. Le capital variable peut être augmenté ou réduit par décision du Conseil

d'administration et ne requiert pas de modification des statuts mais le remboursement de parts A et R requiert une décision de l'Assemblée générale. En cas d'augmentation de capital, les parts sociales nouvelles seront offertes en souscription aux associés, proportionnellement à la quote-part qu'ils détiennent dans le capital social.

Une intercommunale doit compter au moins deux communes parmi ses associés. Peuvent également être associées d'une intercommunale toute autre personne morale de droit public ainsi que des personnes morales de droit privé.

ORES Assets était une intercommunale dite « mixte » jusqu'au 31 décembre 2016 étant donné que son capital était détenu pour partie par des communes situées, en Wallonie (directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une intercommunale pure de financement) et pour le solde par un partenaire privé (Electrabel/Engie).

Suite au retrait de ce dernier au 31 décembre 2016, les parts A et R sont détenues à 100% par des communes et 7 intercommunales pures de financement.

L'environnement réglementaire dans lequel le Groupe évolue est décrit à la note 3.A.15 des méthodes comptables. Le pourcentage de rendement de la marge équitable déterminé par la régulation dépend notamment du ratio entre les fonds propres d'ORES Assets et l'actif régulé (aussi appelé RAB, Regulated Asset Base). A ce titre, il est mentionné dans les statuts d'ORES Assets qu'un ratio de 33 % de fonds propres par rapport à la RAB doit être maintenu ainsi qu'un ratio de 30 % des fonds propres par rapport au total bilantaire.

NOTE 32 - ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

	(montants en k€)	
ACTIF	31/12/2016	31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS		8.122
Goodwill		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		7.135
Participations dans des entreprises associées		986
Autres actifs non courants		1
ACTIFS COURANTS		1.087
Stocks		
Créances commerciales		270
Autres créances		75
Actifs d'impôt courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Autres actifs courants		741
TOTAL ACTIF HORS CRÉANCES TARIFAIRES		9.209
Créances tarifaires		1.967
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE		11.176

	(montants en k€)	
PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		0
Capital		
Résultats reportés		
Autres réserves		
Participations ne donnant pas le contrôle		
PASSIFS NON COURANTS		0
Emprunts		
Provisions pour avantages au personnel		
Autres provisions		
Autres passifs non courants		
PASSIFS COURANTS		8.792
Emprunts		
Dettes commerciales		60
Autres dettes		8.731
Passifs d'impôt courant		
Autres passifs courants		
TOTAL PASSIF HORS DETTES TARIFAIRES		8.792
Dettes tarifaires		27
PASSIFS LIÉS AUX ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE		8.818
ACTIF NET DES ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE		2.358

	(montants en k€)	
Dont:		
Vente d'une participation anciennement mise en équivalence (Index'is)		986
Cession d'une branche d'activité (Fourons)		1.372

Les actifs détenus en vue de la vente concernaient d'une part, la participation détenue sur Index'is (1 M€) et d'autre part, la commune de Fourons (10,2 M€).

Ces deux opérations ont été réalisées effectivement durant l'année 2016. Le Groupe ORES ayant reçu le montant comptabilisé dans les comptes à fin 2015, cela n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016.

III. MÉTHODES COMPTABLES DU GROUPE ORES

A. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées par le Groupe dans la préparation de ses états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

A.1. BASE DE PRÉPARATION

Déclaration de conformité

Les comptes consolidés comprennent les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016. Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés ont été établis en suivant la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur.

Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en milliers d'euros, l'euro est la monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique dans lequel le Groupe opère) utilisée au sein du Groupe.

A.2. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES, RÉVISÉES ET AMENDÉES

Le Groupe a appliqué les normes et les interprétations applicables à la période clôturée au 31 décembre 2016.

Normes et interprétations nouvelles applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2016

- IFRS 14 Comptes de report réglementaire (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptée au niveau européen);
- Améliorations aux IFRS (2010-2012) (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2015);
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers – Initiative concernant les informations à fournir (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016);
- Amendements à IAS 27 États financiers consolidés et individuels - Méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016);
- Amendements à IAS 19 Avantages au personnel – Cotisations des employés (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2015);

- Amendements à IAS 16 Immobilisations Corporelles et IAS 38 Immobilisations Incorporelles - Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016);
- Améliorations aux IFRS (2012-2014) (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016 mais non encore adoptées au niveau européen).

Normes et interprétations émises, mais non encore applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2016

- IFRS 9 Instruments financiers et les amendements liés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018);
- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018);
- Clarification à IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, mais non encore adoptée au niveau européen);
- IFRS 16 Contrats de location (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019, mais non encore adoptée au niveau européen);
- Amendements à IAS 7 État des flux de trésorerie – Initiative concernant les informations à fournir (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, mais non encore adoptés au niveau européen);
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé pour des pertes non réalisées (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, mais non encore adoptés au niveau européen).

Le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune nouvelle norme ou interprétation publiées mais non encore effectives. À l'exception d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients et de IFRS 16 – Contrats de location, pour lesquelles l'analyse d'impact n'a pas encore été finalisée, le Groupe n'attend pas d'impact significatif lors de l'application de ces nouvelles normes ou interprétations.

A.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Comme expliqué dans la note préliminaire, les huit intercommunales mixtes wallonnes ont fusionné au 31 décembre 2013, avec effet rétroactif au 1er janvier 2013, et ont donné naissance à ORES Assets scrl (ci-après désigné «GRD» ou ORES Assets). ORES Assets est donc un gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz (ci-après GRD) en Wallonie qui détient au 31 décembre 2016 le contrôle exclusif de son unique filiale ORES scrl. Pour l'établissement des états financiers consolidés du Groupe, ORES Assets a dès lors consolidé sa filiale par intégration globale.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent l'ensemble des états financiers des entités qu'il contrôle (ses filiales). Selon IFRS 10, trois conditions cumulatives doivent être réunies pour détenir le contrôle sur une entité :

- Le Groupe a le pouvoir sur l'entité détenue ;
- Il est exposé ou a des droits sur des rendements variables à partir de son implication avec l'entité ;
- Il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour affecter le montant du rendement de l'entité.

L'évaluation du type de contrôle est établie au cas par cas en conformité avec les normes IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IAS 28.

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe, et sont consolidées par intégration globale dès l'instant où l'existence du contrôle a été établie et ce jusqu'à ce que ce contrôle prenne fin.

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mais ne détient pas le contrôle. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence notable a été établie et ce que jusqu'à ce que cette influence notable prenne fin.

La coentreprise est une entité séparée sur laquelle les parties qui détiennent le contrôle conjoint de cette entité ont des droits sur l'actif net de l'entité. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint a été établi et ce jusqu'à ce que ce contrôle conjoint prenne fin.

Les soldes et transactions intragroupes, ainsi que tout bénéfice résultant de transactions intragroupes, sont intégralement éliminés lors du processus de consolidation pour la préparation des états financiers consolidés.

A.4. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Lorsque le Groupe prend le contrôle d'un ensemble intégré d'activités et d'actifs répondant à la définition d'une entreprise conformément à IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le goodwill représente la différence entre le coût d'acquisition majoré des intérêts minoritaires éventuels et la juste valeur de l'actif net acquis. Le good-

will est affecté aux unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture.

A.5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées si et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront au Groupe et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait aux critères de comptabilisation selon IAS 38. Il comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction. Si une immobilisation incorporelle est acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises conformément à IFRS 3, le coût de cette immobilisation incorporelle est sa juste valeur à la date d'acquisition.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle débute lorsque l'actif est opérationnel de la manière prévue par la direction.

	DURÉE D'UTILITÉ
Logiciels informatiques	5 ans
Développement	5 ans

Logiciels informatiques

Les licences de logiciel acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées. Les logiciels développés en interne sont comptabilisés à leur coût majoré des frais de développement s'ils rencontrent les critères requis par IAS 38.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus. Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'une immobilisation incorporelle définis par IAS 38 sont remplis. L'immobilisation incorporelle provenant de l'activité de développement est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité et diminuée des pertes de valeur éventuelles.

A.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En règle générale, le Groupe est propriétaire des immobilisations corporelles, qui comprennent les installations du réseau, les bâtiments, les terrains, le matériel roulant (charroi), le mobilier et l'outillage.

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées en tant qu'actifs à leur coût d'acquisition ou de production, si et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat ou de production, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état opérationnelle, ainsi que l'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, le cas échéant.

Les interventions de la clientèle liées aux raccordements sur le réseau ne sont pas portées en déduction de la valeur des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent mais sont reprises dans le chiffre d'affaires en application de l'interprétation IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients.

Après leur comptabilisation initiale au coût historique, les immobilisations corporelles détenues par le Groupe sont amorties sur base de la méthode linéaire et figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement d'une immobilisation corporelle débute lorsque l'immobilisation se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue par la direction. Les composantes d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif et présentant des durées d'utilité différentes sont comptabilisées de manière distincte. Les terrains ne sont pas amortis.

À chaque date de clôture, le Groupe procède aux désaffectations des immobilisations corporelles qui ne sont plus en service. La valeur comptable des immobilisations corporelles désaffectées est alors décomptabilisée.

Depuis 2003, les intercommunales actives dans les marchés de l'électricité et du gaz naturel ont vu leurs activités se recentrer, au rythme de la libéralisation de ces marchés, essentiellement sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, activité monopolistique pour laquelle il existe un cadre réglementaire composé notamment des méthodologies tarifaires.

Les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes d'électricité et de gaz (qui deviendront en 2013 ORES Assets srl) disposant d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles ont pu établir la valeur initiale des capitaux investis au 31 décembre 2002 sur la base de la valeur économique de cet inventaire. Les valeurs initiales ont été formellement approuvées par le régulateur compétent puis confirmées en 2007 sur base des valeurs au 31 décembre 2005 pour l'électricité et au 31 décembre 2006 pour le gaz naturel. La plus-value comptabilisée est la différence entre la valeur de l'IRAB telle qu'ainsi approuvée par le régulateur et la valeur comptable des immobilisations corporelles à ces mêmes dates.

La valeur de l'actif régulé est déterminante dans le calcul de la marge équitable attribuée au GRD pour un

exercice donné, et partant des tarifs applicables à une période réglementaire donnée. Une description complète du mécanisme de régulation est fournie au chapitre A.15 ci-dessous.

Les taux d'amortissement utilisés par le Groupe ont été définis dans la méthodologie tarifaire approuvée par la CWaPE. Ces taux reflètent une bonne estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles pour le secteur dans lequel le Groupe évolue. La valeur résiduelle est toujours présumée nulle à la fin de la durée d'utilité d'une immobilisation corporelle. Le tableau suivant reprend le détail des taux d'amortissement :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TAUX D'AMORTISSEMENT
Terrains	0%
Bâtiments industriels	3% (33 ans)
Bâtiments administratifs	2% (50 ans)
Conduites de gaz	2% (50 ans)
Câbles	2% (50 ans)
Lignes	2% (50 ans)
Réseau signalisation gaine câble fibres optiques	4% (25 ans)
Postes et cabines (électricité et gaz)	3% (33 ans)
Raccordements – transformations	3% (33 ans)
Raccordements – lignes et câbles	2% (50 ans)
Appareillage de mesure	3% (33 ans)
Compteurs électroniques, compteurs à budget	10% (10 ans)
Compteurs électriques basse tension Smart	6,67% (15 ans)
Commandes à distance, équipements labo. et dispatching	10% (10 ans)
Télétransmission et fibres optiques	10% (10 ans)
Mobilier et outillage	10% (10 ans)
Matériel roulant (transport de personnes et marchandises)	20% (5 ans)
Outillage roulant	10% (10 ans)
Équipement administratif (matériel informatique)	33% (3 ans)

A.7. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

À chaque date de clôture, le Groupe évalue s'il existe un quelconque indice qu'un actif puisse avoir subi une perte de valeur. Si l'existence de tels indices est avérée, le Groupe estime alors la valeur recouvrable de l'actif. Un actif est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable au niveau de l'UGT à laquelle l'actif appartient.

Les unités génératrices de trésorerie sont définies comme des ensembles d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants des autres ensembles d'actifs. Vu que le Groupe est organisé en huit secteurs opérationnels avec une distinction entre les énergies électricité et gaz au sein de ceux-ci, le Groupe a défini ces UGT comme étant les actifs et passifs d'un secteur opérationnel pour une énergie donnée (électricité ou gaz).

Le Groupe teste annuellement la dépréciation du goodwill. Dans ce cadre, le goodwill a été alloué aux UGT de manière cohérente avec la clé de répartition des frais exposés par la société ORES scrl entre les secteurs par énergie (basée sur les points de raccordements ou EAN).

Le Groupe apprécie à chaque date de reporting s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. S'il existe une telle indication, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif. La nouvelle valeur comptable de cet actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne peut pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Les pertes de valeur actées sur le goodwill ne sont jamais reprises.

A.8. CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Les contrats n'ayant pas la forme légale d'un contrat de location sont analysés en référence à IFRIC 4 – Déterminer si un accord contient un contrat de location afin de déterminer s'ils contiennent un contrat de location à comptabiliser selon IAS 17 – Contrats de location.

Contrats de location-financement

Les actifs détenus par le Groupe en vertu des contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif de l'état de la situation financière pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les actifs détenus en location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs en propriété ou, si plus court, sur la durée de location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges d'intérêts d'une part, et l'amortissement de la dette de location-financement, d'autre part.

Les actifs détenus par le Groupe et loués à des tiers en vertu de contrats de location-financement sont décomptabilisés et une créance de location-financement est reconnue à l'actif du bilan pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. La comptabilisation des produits financiers s'effectue sur base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur dans le contrat de location-financement.

Contrats de location simple

Les actifs loués par le Groupe en vertu de contrats de location simple ne sont pas comptabilisés au bilan. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges, dans la période au cours de laquelle ils sont engagés, sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location, à moins qu'une autre base systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps.

Les actifs détenus par le Groupe et loués à des tiers en vertu de contrats de location simple sont présentés au bilan en immobilisations corporelles ou incorporelles. Les revenus locatifs sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location. La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec la méthode normale d'amortissement applicable à des actifs similaires.

A.9. STOCKS

Les stocks sont valorisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminuée des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. La valeur des stocks est généralement déterminée par application de la méthode du prix moyen pondéré.

A.10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers détenus par le Groupe sont comptabilisés et évalués en conformité avec IAS 32 et IAS 39. Le Groupe ne détient aucun instrument financier à des fins spéculatives. En effet, le Groupe ne s'engage dans des instruments financiers qu'à des fins de couverture économique.

A.10.1. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie disponible auprès des banques, la trésorerie en caisse ainsi que les dépôts ayant initialement une échéance de trois mois au maximum.

A.10.2. PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, et sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui correspond dans la plupart des cas à leur valeur nominale, majorée des coûts de transaction. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des réductions pour pertes de valeur. Une réduction pour perte de valeur sur les créances est établie lorsqu'il y a des indications objectives que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus.

Depuis 2015, la méthode de calcul des réductions de valeur sur créances liées à la fourniture d'énergie aux clients finaux

et liées aux travaux se base sur un système de palier qui tient compte du taux de recouvrement prévu par l'attributaire du marché public et qui a été mis en place afin de les prendre en charge progressivement.

Signalons qu'aucune réduction de valeur n'est constituée sur les créances « dégâts réseaux » de moins de deux ans ainsi que sur les créances ouvertes envers les communes.

Des profits ou des pertes sont comptabilisés en résultat lorsqu'un actif financier comptabilisé au coût amorti est décomptabilisé ou déprécié.

A.10.3. MÉTHODE DU TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période considérée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

A.10.4. EMPRUNTS

Le Groupe se finance via des emprunts classiques, l'émission de billets de trésorerie ou des emprunts obligataires. Les emprunts contractés par le Groupe constituent des passifs financiers qui sont initialement évalués à leur juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ces passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti, calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué des remboursements du principal. La charge d'intérêt est comptabilisée selon le taux d'intérêt effectif. Les frais liés à l'émission de billets de trésorerie ou d'emprunts obligataires sont comptabilisés en déduction de la dette à la date d'émission et sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif de manière à reconstituer la dette.

A.10.5. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, tels que des swaps de taux d'intérêt (à 5 et 10 ans), des collars ou encore des caps de taux d'intérêt, afin de couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, de financement et d'investissement.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés dépend de leur qualification ou non en tant qu'instrument de couverture ainsi que du type de couverture. Initialement, les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu, et ultérieurement évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les profits ou les pertes découlant de l'application de la juste valeur sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que le dérivé ne soit désigné comme instrument de couverture et qu'il rencontre les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés comme des actifs financiers si leur valeur est positive, et comme des passifs financiers si leur valeur est négative. Les dérivés dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont généralement repris dans le poste non-courant du bilan, tandis que les autres dérivés sont repris dans le poste courant du bilan.

A.10.6. COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Le Groupe applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie afin de couvrir son exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé, un engagement ferme ou une transaction prévue hautement probable, pouvant avoir une influence sur le compte de résultats. Certains instruments financiers dérivés sont ainsi désignés comme instrument de couverture de flux de trésorerie. La comptabilité de couverture des variations de la juste valeur n'est quant à elle dans ce cas pas appliquée.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture aux swaps de taux d'intérêt ainsi qu'aux collars, tandis que les cap de taux d'intérêt ne font pas l'objet d'une désignation en tant qu'instrument de couverture dans une relation de comptabilité de couverture.

En conformité avec IAS 39, la relation de couverture doit être formellement désignée et documentée. La documentation doit notamment indiquer le lien entre la relation de couverture et la stratégie de gestion des risques financiers de l'entité, la relation attendue entre le risque et l'instrument de couverture, la position couverte, la nature du risque couvert, et la technique utilisée pour apprécier l'efficacité de la couverture. La relation de couverture doit également être hautement efficace dans la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables aux risques couverts et l'efficacité doit pouvoir être évaluée avec fiabilité. Pour être hautement efficace, les changements des flux de trésorerie de la position couverte qui découlent du risque couvert doivent être compensés par les changements des flux de trésorerie de l'instrument de couverture dans un intervalle de 80% à 125%.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global (les capitaux propres) pour la partie efficace de la couverture. La partie inefficace de la couverture est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultats (y compris l'inefficacité dans l'intervalle de 80% à 125%).

La comptabilité de couverture prend fin dès lors que le Groupe annule la relation de couverture ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la relation de couverture ne satisfait plus aux critères stricts de comptabilité de couverture. Tout profit cumulé ou toute perte cumulée dans les capitaux propres à cet instant continue d'être différé dans les capitaux propres et est comptabilisé en compte de résultats lorsque la transaction prévue est inscrite en résultats. Si la transaction prévue n'est plus susceptible de se réaliser, le profit cumulé ou la perte cumulée qui avait été différé en capitaux propres est immédiatement comptabilisé en résultats.

A.10.7. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les participations dans des sociétés qui ne sont pas consolidées ni comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et toute variation qui en résulte est comptabilisée immédiatement dans les autres éléments du résultat

global. Dans le cas d'une perte de valeur, la perte cumulée en capitaux propres est recyclée en résultat. Si la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente n'est pas déterminable de façon fiable, l'évaluation au coût peut être utilisée. Cette dernière option est celle utilisée par le Groupe pour tous ses actifs financiers disponibles à la vente.

A.11. AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Groupe offre à ses employés divers avantages à court et long terme, ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi, en accord avec la législation applicable en Belgique.

A.11.1. AVANTAGES À COURT TERME

Lorsqu'un membre du personnel a rendu des services au Groupe au cours d'une période comptable, le Groupe comptabilise le montant non actualisé des avantages à court terme en contrepartie des services; au passif, après déduction du montant déjà payé (le cas échéant), et en charges (à moins qu'une autre norme IFRS n'impose ou n'autorise l'incorporation des prestations dans le coût d'un actif).

A.11.2. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi sont répartis en deux catégories: les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les plans à cotisations définies sont évalués et comptabilisés selon la méthode de la « valeur intrinsèque ». Cette méthode consiste à calculer, à la date de clôture, pour chaque membre du plan séparément, la réserve minimum garantie (tenant compte du nouveau taux minimum prévu par la législation), et la réserve mathématique. La réserve garantie est égale au maximum entre la réserve minimum garantie et la réserve mathématique. Si la réserve garantie est plus élevée que la réserve mathématique, un déficit est constaté. Tout déficit doit être couvert par l'employeur et une provision adéquate doit être comptabilisée dans les états financiers consolidés.

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droits à ces cotisations.

En ce qui concerne les régimes de retraite à prestations définies, le montant comptabilisé comme passif (actif) net au titre des prestations définies correspond à la différence entre la valeur actualisée de l'obligation et la juste valeur des actifs du régime.

Si l'évaluation de l'obligation nette résulte en un excédent pour le Groupe, l'actif comptabilisé pour cet excédent est limité à la valeur actualisée des remboursements disponibles ou des réductions de contributions futures versées au régime.

Le coût des prestations définies comprend les composantes suivantes: le coût des services et les intérêts nets sur le passif (l'actif) net, comptabilisé en résultat net (respectivement en frais de personnel pour le coût des services, et en charges – ou produits – financiers pour les intérêts nets), ainsi que les réévaluations du passif (de l'actif) net, comptabilisé en autres éléments du résultat global.

La valeur actualisée de l'obligation et le coût des services sont déterminés au moyen de la méthode des unités de cré-

aits projetés et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

La méthode de calcul actuariel implique l'utilisation et la formulation par le Groupe d'hypothèses actuarielles comme le taux d'actualisation, l'augmentation des salaires et des coûts médicaux, la rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Le taux d'actualisation reflète les taux de rendement des obligations d'entreprise de haute qualité dont la durée correspond à la durée estimée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

A.11.3. AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Le traitement comptable des autres avantages à long terme est similaire à celui des avantages postérieurs à l'emploi à l'exception du fait que les réévaluations du passif (actif) net sont comptabilisées en résultat net au lieu des autres éléments du résultat global.

Les calculs actuariels des obligations postérieures à l'emploi et des autres avantages à long terme sont effectués par des actuaires indépendants.

A.12. PROVISIONS

Une provision est comptabilisée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à la date de clôture, résultant d'événements ou de transactions passées, qu'il est probable que cette obligation donnera lieu à une sortie de ressources et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation du montant nécessaire pour régler l'obligation. Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les provisions prises par le Groupe concernent principalement les provisions liées aux litiges et les provisions liées aux risques d'assainissement de sites pollués.

Passifs environnementaux

Le Groupe examine régulièrement l'ensemble de ses risques environnementaux et des provisions correspondantes. Les principaux risques environnementaux sont liés à des sites présentant un certain seuil de pollution. Les montants des provisions prises pour couvrir ces risques sont basés sur la meilleure estimation des coûts encore à encourir, tant en termes d'études que d'assainissement des sites concernés, et ce à partir de valorisations réalisées par des experts indépendants. Le Groupe évalue ces provisions au mieux de sa connaissance des lois et des réglementations applicables en fonction de l'étendue de la pollution et des études d'impact environnemental encore à réaliser.

A.13. COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié (actif nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé) sont inclus dans le coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

A.14. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Les charges financières comprennent les intérêts à payer sur les emprunts et les dettes financières calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que l'augmentation des provisions suite à leur désactualisation due à leur évolution dans le temps.

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêt sur des placements, comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que les dividendes, comptabilisés lorsque le droit du Groupe à percevoir le paiement est établi.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés détenus par le Groupe qui ne sont pas définis dans le cadre d'une relation de comptabilité de couverture sont présentées en charges ou en produits financiers.

A.15. COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

A.15. 1. ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGULATOIRE EN 2015-2016

La CWaPE est depuis le 1^{er} juillet 2014 pleinement investie des compétences relatives au contrôle des tarifs de la distribution publique du gaz naturel et de l'électricité ; compétences jusque-là exercées par le régulateur fédéral (la CREG). L'exercice de ces compétences tarifaires implique principalement pour le régulateur wallon d'approuver ou de modifier la méthodologie tarifaire ainsi que les tarifs de distribution ou encore de prendre les décisions relatives aux soldes réglementaires.

Dans un premier temps, pour une période transitoire visant à assurer la continuité du cadre réglementaire fédéral, des dispositions tarifaires décrétales encadrant l'exercice de la compétence tarifaire de la CWaPE ont été reprises de la loi (fédérale) du 8 janvier 2012 et adoptées au travers du décret du 11 avril 2014⁹. Dans un second temps, un travail d'élaboration d'un cadre réglementaire tarifaire propre à la région wallonne a débuté en 2015. Le décret tarifaire a été adopté en janvier 2017¹⁰ et sera applicable pour la période réglementaire suivant la transition.

Agissant sur base des dispositions tarifaires transitoires du décret du 11 avril 2014, la CWaPE a souhaité adopter pour une période transitoire, portant dans un premier temps sur les années 2015 et 2016, des méthodologies tarifaires s'inscrivant très largement dans la continuité des méthodologies tarifaires qui ont servi de base pour l'approbation des tarifs par la CREG (période réglementaire 2009-2012 prolongée jusqu'en 2014). En l'absence d'adoption du décret tarifaire, la CWaPE a décidé d'inscrire la méthodologie tarifaire 2017 dans la continuité de la méthodologie tarifaire transitoire établie pour la période réglementaire 2015-2016. C'est ainsi

qu'au cours du second semestre 2015, des travaux préparatoires ont eu lieu et une consultation publique officielle a été initiée qui a abouti à l'adoption le 11 février 2016 de la méthodologie tarifaire 2017. Élaborées sur la base de cette méthodologie et conformément à la procédure, les propositions tarifaires d'ORES Assets ont été déposées en date du 9 septembre 2016. Elles ont été examinées par la CWaPE au cours du second semestre 2016 et ont été approuvées le 15 décembre 2016 par le régulateur. Les nouveaux tarifs d'ORES Assets sont par conséquent entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Les principes, la structure et la méthodologie de fixation des tarifs wallons 2015-2016 et 2017 sont exposés dans le décret wallon du 11 avril 2014 ainsi que dans la méthodologie tarifaire 2015-2016 et 2017.

Le régime transitoire, en s'inspirant des méthodologies tarifaires précédentes appliquées par la CREG jusqu'à fin 2014, prévoit que le revenu total d'un GRD se compose entre autres des trois éléments suivants :

- le remboursement de tous les coûts de gestion réputés raisonnables pour exécuter les tâches de GRD au cours de la période réglementaire, y compris ceux liés aux obligations de service public ;
- une marge bénéficiaire équitable pour les capitaux investis dans les GRD et les charges d'amortissement ;
- les surcharges à inclure dans les tarifs.

Tout comme la méthodologie tarifaire appliquée par la CREG jusqu'à fin 2014, la CWaPE distingue les « coûts gérables » et les « coûts non gérables ». Tous les coûts sur lesquels le GRD exerce un contrôle direct sont considérés comme des coûts gérables ; les coûts sur lesquels le GRD n'exerce pas de contrôle direct sont considérés comme des coûts non-gérables. Sont, entre autres, considérés comme non-gérables les coûts suivants : certains coûts opérationnels particuliers comme ceux des obligations de service public, les amortissements, les coûts encourus pour le transport de l'électricité (à savoir les coûts facturés par Elia pour amener l'énergie sur leur réseau de transport jusqu'aux points de raccordement avec les réseaux de distribution), le coût lié à la compensation des pertes de réseau, les charges financières, la rémunération équitable des capitaux investis et les reports des exercices comptables précédents. Les coûts « gérables » sont soumis à un plafonnement (voir ci-dessous) et à un mécanisme incitatif, les soldes sur ces coûts ne pouvant pas être récupérés dans les exercices futurs. Les coûts « non gérables » sont budgétés par les GRD sur la base de best-estimates. Ils sont soumis à une régulation de types « cost-plus ». Les soldes sur ces coûts peuvent être intégrés dans les tarifs futurs.

Actif régulé

Afin de calculer la marge bénéficiaire équitable du GRD, une valeur de l'actif régulé – correspondant à la valeur de l'actif immobilisé régulé du GRD (la « RAB », Regulated Asset Base) – doit être établie.

Trois distinctions par rapport à la méthodologie appliquée par la CREG jusqu'à fin 2014 ont été ajoutées dans les méthodologies tarifaires transitoires de la CWaPE.

Premièrement, les actifs régulés acquis avant le 1^{er} janvier 2014 sont repris dans l'actif régulé « primaire » tandis que ceux acquis après le 1^{er} janvier 2014 sont repris dans l'actif régulé « secondaire ».

Deuxièmement, la CWaPE a autorisé les GRD à reprendre dans l'actif régulé secondaire les logiciels informatiques, étant donné leur caractère indispensable au bon fonctionnement des GRD.

Enfin, au contraire de la méthodologie tarifaire appliquée par la CREG jusqu'à fin 2014, la RAB prise en compte pour le calcul de la rémunération des capitaux investis ne tient plus compte du besoin en fond de roulement net.

Pourcentage de rendement

Au niveau de la structure de financement, la CWaPE a maintenu la structure de financement théorique préconisée par la CREG, à savoir 33 % de fonds propres et 67 % de fonds empruntés; la partie excédent les 33 % de fonds propres étant moins bien rémunérée.

La rémunération ou pourcentage de rendement utilisé pour la rémunération équitable des capitaux investis (capital social et autres éléments de fonds propres) par les associés dans les GRD est dans les méthodologies tarifaires transitoires de la CWaPE, calculée sur base de la formule suivante :

- Fonds propres \leq 33 % de la RAB : Rémunération = (Taux d'intérêt sans risque + Prime de risque de marché * β) * Facteur d'illiquidité ;
- Fonds propres $>$ 33 % de la RAB : Rémunération = Obligations Taux d'intérêt sans risque + 70 points de base.

où :

- Prime de risque de marché = 3,50 % ;
- β = Bêta = 0,65 pour l'électricité et 0,85 pour le gaz ;
- Facteur d'illiquidité = 1,2 (si le GRD n'est pas coté en bourse) ;
- Taux d'intérêt sans risque : il est différent selon la méthodologie tarifaire appliquée. Il peut s'agir du rendement moyen réel sur les Obligations linéaires de l'État belge à 10 ans sur le marché secondaire émises au cours de l'année concernée (appliqué à l'actif régulé secondaire) ou émises au cours de l'exercice 2013 (appliqué à l'actif régulé primaire).

Dans les méthodologies tarifaires transitoires de la CWaPE, cette formule est appliquée différemment selon qu'il s'agisse de la RAB primaire, auquel le pourcentage primaire est appliqué, ou de la RAB secondaire, auquel le pourcentage secondaire est appliqué.

Rendement appliqué à l'actif régulé primaire ou rendement primaire

Il s'agit d'un pourcentage de rendement garanti pour la période régulatoire. La formule définissant le calcul de ce pourcentage est celle reprise ci-dessus. Néanmoins, la valeur du ratio des fonds propres par rapport à la RAB est fixée individuellement pour chaque GRD en fonction de sa structure

bilantaire à la date du 31 décembre 2013 et ne sera pas réévaluée au cours de la période régulatoire. En outre, la valeur du taux d'intérêt sans risque est figée à la valeur du rendement arithmétique moyen des obligations linéaires OLO d'une durée de dix ans, émises au cours de l'année 2013. Le pourcentage de rendement ainsi défini ex ante est figé et ne sera pas recalculé ex-post au cours de la période tarifaire.

Rendement appliqué à l'actif régulé secondaire

Ce rendement est également calculé sur base de la formule reprise ci-dessus. La différence par rapport au pourcentage de rendement primaire est que la valeur du taux d'intérêt sans risque est calculée ex ante sur base des valeurs prévisionnelles, y compris celle du rendement des obligations OLO d'une durée de dix ans telles que publiées par le Bureau fédéral du Plan.

Cette valeur sera ensuite revue annuellement ex-post sur base de la valeur réelle des paramètres, dont le rendement arithmétique moyen des obligations linéaires OLO d'une durée de dix ans, émises au cours de l'année concernée. Pour la période régulatoire transitoire, une majoration de 100 points de base est ajoutée à la valeur du pourcentage de rendement secondaire obtenue. La marge bénéficiaire équitable réelle de la RAB secondaire sera donc réévaluée, au cours de chaque année de la période régulatoire, sur la base des ajustements apportés à la RAB, à la structure financière ainsi qu'au taux d'intérêt moyen sans risque des OLO à 10 ans de l'année considérée.

Comparaison du rendement via la « méthode CWaPE » avec celui obtenu par la « méthode CREG »

La marge équitable déterminée selon la méthodologie tarifaire transitoire (méthode CWaPE) peut être inférieure à la marge équitable telle qu'elle aurait été déterminée par application de la méthodologie tarifaire de la CREG. Pour pallier à cette éventualité et pour ne pas faire subir de pertes aux actionnaires des GRD, la méthodologie tarifaire transitoire octroie la garantie aux GRD d'intégrer dans les tarifs, la différence éventuelle entre les deux marges équitables. Au fur et à mesure de l'augmentation de l'actif régulé secondaire, cette différence entre les marges équitables devrait se réduire puis s'annuler après quelques années.

Mécanisme de régulation incitatif

La méthodologie tarifaire comporte un mécanisme incitatif (incitant ou pénalité) qui pousse les GRD à agir de façon plus productive et plus efficace. Pour les périodes tarifaires 2015-2016 et 2017, ce mécanisme a pris la forme d'une limitation des coûts gérables à la réalité 2012 de ces coûts. En effet, au terme de la période régulatoire 2009-2012, il est apparu que budgets réalisés en 2008 ne reflétaient plus la réalité des coûts gérables des GRD. Par conséquent, la méthodologie tarifaire transitoire de la CWaPE fixe le plafond des coûts gérables sur base de la réalité des coûts gérables de l'année 2012, corrigée pour tenir compte de l'inflation.

Pour les périodes tarifaires 2015-2016 et 2017, deux enveloppes complémentaires sont ajoutées à ce plafond :

- La première pour couvrir les coûts supplémentaires (transitoires) engendrés par la mise en œuvre de la nouvelle clearing house fédérale développée par Atrias.

- La seconde pour couvrir les investissements dans les réseaux intelligents. Ex post, le GRD devra démontrer qu'il a alloué ces nouveaux investissements un montant égal ou supérieur au montant de l'adaptation du plafond octroyée ex ante. Pour 2017, cette enveloppe est également conditionnée à une analyse par le GRD démontrant les bénéfices des investissements pour la collectivité.

En outre, en 2017, pour les GRD de gaz naturel souhaitant promouvoir cette énergie afin d'en maximiser la rentabilité, une adaptation du plafond des coûts gérables pourra être octroyée sur base de business case pluriannuel rentable.

Soldes relatifs aux exercices 2015-2016 et 2017

Les méthodologies tarifaires transitoires prévoient que les soldes relatifs aux coûts non gérables et aux volumes des années 2015-2016 soient intégralement reportés dans les tarifs et dès lors à charge ou en faveur des utilisateurs de réseau. Ce principe est similaire au mécanisme prévu dans les méthodologies tarifaires appliquées par la CREG.

Les méthodologies tarifaires transitoires permettent également aux GRD de commencer à récupérer au cours des exercices 2015-2016 et 2017 les soldes relatifs aux coûts non gérables et aux volumes du passé (2008 à 2013) par le biais d'un acompte. Pour 2015 et 2016, cet acompte correspond annuellement à un dixième du montant total cumulé des soldes tarifaires relatifs aux exercices 2008-2013. Pour 2017, il s'élève à 20% du montant total cumulé des soldes tarifaires relatifs aux exercices 2008-2014.

La CWaPE souhaite apurer intégralement les soldes tarifaires cumulés 2008-2014 résiduels à l'issue de la période régulatoire 2019-2023.

Ceci a permis l'enregistrement, en 2015 et 2016, d'une récupération d'une partie des soldes tarifaires cumulés à fin 2013 d'un montant total de de 13,5 M€ (voir à ce sujet la note 01 B des états financiers IFRS consolidés).

Tarifs applicables actuellement

Les propositions tarifaires applicables sur le territoire des communes wallonnes d'ORES Assets ont été déposées à la CWaPE le 8 septembre 2014. Elles ont été approuvées par la CWaPE le 5 février 2015 et sont entrées en vigueur le 1^{er} mars de la même année.

Depuis cette date, ORES Assets a introduit trois propositions de modifications des tarifs périodiques pour tenir compte de nouvelles surcharges du GRT (ces propositions ont été validées par la CWaPE le 26 février 2015), de la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés (ces propositions ont été validées par la CWaPE le 21 mai 2015) et des nouveaux tarifs Elia 2016-2019 (approuvés par la CWaPE le 14 janvier 2016).

Ces propositions, approuvées par la CWaPE, sont en vigueur, en ce qui concerne les surcharges GRT depuis le 1^{er} mars 2015, en ce qui concerne l'impôt des sociétés depuis le 1^{er} juin 2015 et concernant le tarif Elia le 1^{er} février 2016.

Depuis lors, de nouvelles propositions tarifaires applicables sur le territoire des communes wallonnes d'ORES Assets ont été approuvées par la CWaPE le 15 décembre 2016 et les tarifs sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Le 16 janvier 2017, les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité actifs en Région wallonne ont soumis à la CWaPE, des tarifs de refacturation des coûts d'utilisation du réseau de transport et des surcharges pour l'année 2017. Le Comité de direction de la CWaPE a validé ces tarifs le 9 février 2017. Ils sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2017.

A.15.2. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens doivent être comptabilisés lorsqu'il a été satisfait à l'ensemble des conditions suivantes :

- le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- le Groupe ne continue ni à être impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe ; et
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de service peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires associé à cette transaction doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

Les produits sont comptabilisés à la juste valeur des contreparties reçues, déduction faite des éventuelles ristournes, des remises et des impôts ou taxes sur les ventes.

Le chiffre d'affaires du Groupe, correspondant aux produits des activités ordinaires selon IAS 18, comprend essentiellement les produits liés aux activités suivantes :

- redevances de transit et vente d'énergie dans le cadre des obligations de service public
- interventions de la clientèle
- contrats de construction
- soldes tarifaires.

1. Redevances de transit et vente d'énergie dans le cadre des obligations de service public

Le chiffre d'affaires du Groupe repose principalement sur les produits et charges liés aux redevances de transit du réseau de distribution d'électricité et de gaz. Le Groupe assure, pour le compte des fournisseurs d'énergie, la distribution d'électricité et de gaz jusqu'aux habitations et entreprises raccordées au réseau. Au niveau de l'électricité, la redevance de transit inclut également la redevance pour le réseau de transport dont Elia est l'unique gestionnaire. Par ailleurs, celle-ci est facturée par Elia au Groupe et comptabilisée en coût des ventes (principe de cascade) entraînant, en principe, une neutralité au niveau du compte de résultats.

Les produits et charges liés aux redevances de transit et à la vente d'énergie dans le cadre des obligations de service public (notamment aux clients protégés) sont reconnus dès lors que l'électricité ou le gaz a été fourni et transporté aux consommateurs reliés au réseau au cours de la période correspondante. Les montants reconnus en produits sont basés sur les relevés des compteurs et sur des estimations pour la partie non relevée de l'utilisation du réseau.

Ces estimations sont corrigées en date de clôture avec la redevance de transit non relevée (RTNR) qui est calculée sur base des volumes totaux ayant transité sur le réseau.

2. Interventions de la clientèle

Les interventions de la clientèle dans le cadre de la construction de raccordements ou d'extensions au réseau sont présentées en produits et comptabilisées, en règle générale, au moment de la prestation du service de raccordement ou d'extension du réseau.

3. Contrats de construction

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend les produits issus de contrats de construction pour des travaux divers tels que des travaux d'éclairage public ou de maintenance du réseau. Dans la mesure où l'échéance d'un contrat de construction peut être estimée de manière fiable, les produits et les charges liés à ce contrat sont comptabilisés en compte de résultats en fonction du degré d'avancement du contrat.

4. Soldes tarifaires

Le revenu autorisé selon la méthodologie tarifaire en vigueur repose d'une part, sur l'ensemble des coûts nécessaires à l'accomplissement des tâches du GRD et d'autre part, sur la marge équitable destinée à rémunérer le capital investi dans le réseau. Le montant du solde tarifaire résulte de la comparaison entre ce revenu autorisé sur les coûts non contrôlables et les montants reconnus en chiffre d'affaires ainsi qu'entre les volumes de transit réels et prévisionnels. Ces soldes annuels (actifs ou passifs) devront être répercutés dans les tarifs des périodes réglementaires subséquentes. Les soldes annuels et leur répercussion sur les tarifs futurs font l'objet d'un processus d'approbation par le régulateur (voir le point A.15.1 ci-dessus à ce sujet).

A.16. IMPÔT

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

A.16.1. IMPÔTS COURANTS

L'impôt courant à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du « résultat avant impôt » comptabilisé dans le compte de résultats consolidé ou dans les autres éléments du résultat global, en raison d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices, de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles.

La dette d'impôts courants du Groupe est calculée au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

A.16.2. IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé suivant la méthode du report variable en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable.

En général, des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Des actifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable ni sur le bénéfice comptable. En outre, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé sur la différence temporaire découlant de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôts différés découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporaire et que la différence temporaire se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les passifs et les actifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'évaluation des passifs et des actifs d'impôts différés reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et s'ils concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôts simultanément.

A.16.3. IMPÔT COURANT ET IMPÔT DIFFÉRÉ DE L'EXERCICE

L'impôt courant et l'impôt différé sont comptabilisés dans le compte de résultats consolidé, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt courant et l'impôt différé sont aussi comptabilisés respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Si l'impôt courant ou l'impôt différé découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est incluse dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

A.17. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente d'un tel actif (ou groupe destiné à être cédé) et que sa vente est hautement probable. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de son classement.

Lorsque le Groupe est engagé à l'égard d'un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, il doit classer tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente lorsque les critères établis ci-dessus sont remplis, que le Groupe conserve ou non une participation ne donnant pas le contrôle dans son ancienne filiale après la vente.

Lorsque le Groupe est engagé à l'égard d'un plan de vente impliquant la cession d'une participation, ou d'une partie d'une participation, dans une entreprise associée ou une coentreprise, la participation ou la partie de la participation qui sera cédée est classée comme détenue en vue de la vente lorsque les critères susmentionnés sont remplis, et le Groupe cessant alors d'utiliser la méthode de la mise en équivalence pour cette partie qui est classée comme détenue en vue de la vente. Toute partie conservée d'une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise qui n'a pas été classée comme détenue en vue de la vente continue d'être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Le Groupe cesse d'utiliser la méthode de la mise en équivalence au moment de la cession lorsque cette cession entraîne pour le Groupe la perte d'une influence notable sur l'entreprise associée ou la coentreprise.

Après la cession, le Groupe doit comptabiliser les intérêts conservés dans l'entreprise associée ou la coentreprise conformément à IAS 39, sauf si les intérêts conservés continuent de constituer une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, auquel cas le Groupe applique

la méthode de la mise en équivalence (voir la méthode comptable concernant les participations dans des entreprises associées ou des coentreprises ci-dessus).

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Tout profit ou perte sur la réévaluation d'un actif non courant (ou groupe destiné à être cédé) détenu en vue de la vente, hors activités abandonnées, est comptabilisé directement au moment de sa constatation et est inclus dans le résultat des activités continuées.

B. PRINCIPAUX JUGEMENTS EXERCÉS ET PRINCIPALES ESTIMATIONS UTILISÉES LORS DE LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation d'estimations comptables et contraint également la direction à exercer une part de jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les hypothèses clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation des états financiers consolidés du Groupe sont reprises ci-dessous.

B.1. ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES APPLIQUÉES AUX MÉTHODES COMPTABLES

B.1.1. OBLIGATIONS ACTUARIELLES DANS LE CADRE DES PLANS DE PENSIONS, DES AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les engagements du Groupe au titre des plans de pensions sont évalués annuellement par des actuaires indépendants. La direction établit les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de ces engagements. Le Groupe estime que les hypothèses retenues sont appropriées et justifiées. Les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe portent sur les éléments suivants :

- Taux d'actualisation
- Taux de croissance attendu des salaires
- Taux d'inflation moyen
- Taux de rotation du personnel (turnover)
- Table de mortalité
- Montants des avantages tarifaires
- Montants de frais ambulatoires et d'hospitalisation

B.1.2. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments dérivés détenus par le Groupe est calculée sur base des valeurs de marché par une société de valorisation externe en ce qui concerne les swap et directement par le Groupe en ce qui concerne les cap et les collars via les organismes financiers.

B.1.3. ÉVALUATION DES PROVISIONS

Les litiges juridiques significatifs sont analysés ponctuellement par le département Juridique du Groupe avec l'assistance de conseillers externes si cela s'avère nécessaire et en concertation avec le département Finances du Groupe. Ces analyses permettent d'évaluer s'il est nécessaire d'inscrire des provisions ou d'ajuster des provisions existantes. Les provisions constituées sur les litiges sont basées sur la valeur des réclamations ou sur le montant estimé de l'exposition au risque.

En matière environnementale, l'évaluation des provisions à inscrire ou des provisions à ajuster est basée sur des études menées par des experts indépendants reprenant une estimation des coûts futurs liés à la dépollution des sols.

Dans tous les cas, le montant enregistré par le Groupe en tant que provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date du bilan.

B.1.4. TESTS DE DÉPRÉCIATION

Le Groupe effectue un test de dépréciation du goodwill chaque année, ainsi que des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles il existe des indicateurs qui tendent à démontrer que la valeur comptable pourrait être supérieure à la valeur recouvrable.

Pour déterminer s'il y a lieu de comptabiliser une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie. Le calcul de la valeur d'utilité exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit de dégager de l'unité génératrice de trésorerie (au niveau du goodwill, il s'agit de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il a été affecté) et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de calculer la valeur actualisée (voir également la note 08 des annexes aux états financiers à ce sujet).

B.1.5. VOLUMES DISTRIBUÉS

Les montants reconnus en produits sont basés sur les relevés des compteurs et sur des estimations pour la partie non relevée de l'utilisation du réseau. Ces estimations sont corrigées en date de clôture avec la redevance de transit non relevée (RTNR) qui est calculée sur base des volumes totaux ayant transité sur le réseau.

B.2. JUGEMENTS SIGNIFICATIFS APPLIQUÉS AUX MÉTHODES COMPTABLES

B.2.1. ÉVALUATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

B.2.1.1. Soldes tarifaires

Actuellement, il n'y a pas de norme spécifique IFRS traitant de la comptabilisation des soldes tarifaires dans un environnement régulé. Des discussions sont en cours au sein de l'IASB pour aboutir à une nouvelle norme relative aux actifs et passifs régulés qui clarifierait la position à prendre par les sociétés.

Dans cette optique, en janvier 2014, l'IASB a publié une norme transitoire (IFRS 14 – Comptes de report réglementaires) applicable uniquement aux premiers adoptants IFRS.

Celle-ci reconnaît explicitement la comptabilisation d'actifs et de passifs régulés au sein de la situation financière mais de manière clairement identifiée. Le Groupe a pris comme hypothèse que ces soldes seraient recouverts dans le futur et sont par conséquent reconnus comme un actif ou un passif. Si le traitement comptable adopté par le Groupe n'était plus en concordance avec les futures lignes directrices de l'IASB, les résultats futurs ainsi que les fonds propres devraient être ajustés.

B.2.1.2. Interventions de la clientèle (IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients)

Le Groupe procède à des travaux de raccordement aux réseaux de gaz et d'électricité et d'extension de ceux-ci, travaux pour lesquels une intervention du client est requise. Dans ce cas, le Groupe examine si l'intervention de la clientèle tombe sous l'application de l'interprétation IFRIC 18 sur base de l'ensemble des faits et des circonstances entourant l'intervention et, le cas échéant, l'intervention clientèle est comptabilisée en chiffre d'affaires.

B.2.2. Classification dettes/capitaux propres

Le Groupe se base sur l'ensemble des faits et des circonstances pertinents afin de déterminer si un instrument correspond à un instrument de dettes ou un instrument de capitaux propres en application d'IAS 39 – Instruments financiers: comptabilisation et évaluation. Le Groupe a déterminé que les différentes catégories de parts représentatives du capital (voir la note 15 des annexes aux états financiers) sont des instruments de capitaux propres.

B.2.3. Existence d'une obligation dans le cadre d'IAS 37

Le Groupe détermine au cas par cas s'il existe une obligation qui pourrait avoir un impact négatif sur sa situation financière. En effet, le Groupe procède régulièrement à l'examen des litiges en cours et détermine s'il est probable que l'extinction de l'obligation nécessitera des sorties de ressources. Dans ce cas, des provisions sont constituées à concurrence de la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation, l'issue des procédures ne pouvant être prévue avec certitude.

B.2.4. Impôts différés

Suite au vote de la loi-programme du 19 décembre 2014 par le Parlement fédéral (publiée au Moniteur du 29 décembre 2014), ORES Assets est assujettie à l'impôt des sociétés au lieu de l'impôt des personnes morales et ce, à partir de l'exercice d'imposition 2016-revenus 2015. Du fait de ce changement de statut fiscal de la maison-mère, le Groupe a décidé de comptabiliser dans ses états financiers consolidés, à partir de 2014, un impôt différé, correspondant au fruit de la compensation des impôts différés de la filiale et de la maison-mère.

C. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES, ERREURS ET CHANGEMENTS D'ESTIMATIONS

Un changement de méthode comptable n'est appliqué que si le changement est imposé par une norme ou une interprétation, ou s'il a pour résultat que les états financiers du Groupe fournissent des informations plus fiables et plus pertinentes. L'application anticipée d'une norme ou d'une interprétation ne constitue pas un changement volontaire des normes comptables en application d'IAS 8.

Un changement de méthode comptable est appliqué de manière rétrospective, sauf s'il est impraticable de déterminer les effets du changement spécifiquement liés à la période ou de manière cumulée. En outre, un changement de méthode comptable n'est pas appliqué de manière rétrospective en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou l'interprétation.

Même si une attention particulière est mise sur la confection des états financiers du Groupe, des erreurs peuvent survenir à l'occasion de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation ou de la fourniture d'informations sur des éléments des états financiers. Le cas échéant, le Groupe corrige de manière rétrospective les erreurs significatives d'une période antérieure dans les premiers états financiers dont la publication est autorisée après leur découverte.

Les incertitudes liées aux activités du Groupe nécessitent de recourir à des estimations dans le cadre de la préparation des états financiers. Le recours à des estimations est une part importante de la préparation des états financiers et ne met pas en cause leur fiabilité. Une estimation est révisée en cas de changements dans les circonstances sur lesquelles elle était fondée ou lorsque de nouvelles informations sont disponibles. La révision d'une estimation ne concerne pas les périodes antérieures et ne constitue pas une correction d'erreur.





ORES 



IV. RAPPORT DU RÉVISEUR INDÉPENDANT



ORES ASSETS SCRL

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS SOUS LE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE IFRS POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la déclaration complémentaire requise. Ces comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2016, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations de capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que les annexes.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS SUR LA BASE DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATIONS FINANCIÈRES (IFRS) – OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base des normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne, dont le total du bilan consolidé s'élève à 4.313.450 (000) EUR et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de 186.530 (000) EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit Scrl ¹⁾ rev. sans d'annexes - Siège social : chaussée de Waterloo 151 - B 1180 Bruxelles
interaudit@orange.be - TVA BE 0406.391.122 - RPM Bruxelles ¹²⁾ Société civile à forme commerciale

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) tel qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures de contrôle appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

À notre avis, les comptes consolidés de la société au 31 décembre 2016, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.



RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

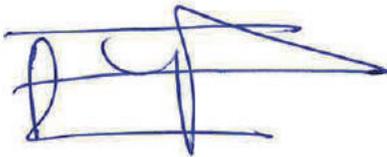
L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés :

- ▶ Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Gosselies, le 16 mai 2017

LE COMMISSAIRE,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Thierry Lejuste', written over a horizontal line.

RSM INTERAUDIT SCRL
RÉVISEURS D'ENTREPRISES
REPRÉSENTÉE PAR
THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ

Contacts

ORES - Avenue Jean Monnet, 2
1348 Louvain-la-Neuve

www.ores.be

Service clientèle: 078/15.78.01
Service dépannage: 078/78.78.00
Urgence odeur de gaz: 0800/87.087